



Société anonyme au capital de 18 611 683,47 €

**Siège Social : 9/11, rue Montalivet – 75008 PARIS
RCS PARIS B 422 950 865**

Document de Référence

Exercice 2011

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



Le présent document de référence 2011 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2012 sous le numéro D. 12-0416, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

SOMMAIRE

1. Personnes responsables	4
1.1 Responsable du document de référence	4
1.2 Déclaration du responsable	4
2. Contrôleurs légaux des comptes	5
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	5
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	5
3. Informations financières sélectionnées	6
3.1 Données provenant des comptes de résultat consolidés : Taux de rentabilité en progression	6
3.2 Données provenant des bilans consolidés : Une structure financière solide	6
3.3 Ressources en fonds de roulements consolidés : Génération de trésorerie	6
3.4 Synthèse des tableaux de flux de trésorerie consolidés	7
4. Facteurs de risques	8
4.1 Risque de liquidité	8
4.2 Politique de provisionnement	8
4.3 Faits exceptionnels et litiges	9
4.4 Risque lié au hors bilan	9
4.5 Politique d'assurances	10
4.6 Autres risques	11
5. Informations concernant l'émetteur	12
5.1 Histoire et évolution de la société	12
d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	12
5.2 Investissements	13
6. Aperçu des activités	15
6.1 Principales activités	15
6.2 Principaux marchés	17
6.3 Positionnement concurrentiel en France et en Europe	19
7. Organigramme	21
7.1 Description du Groupe	21
7.2 Liste des filiales importantes	23
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	24
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus	24
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	24
9. Examen de la situation financière et du résultat	25
9.1 Situation financière – Rapport de Gestion	25
9.2 Résultat opérationnel	43
9.3 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	42
10 Trésorerie et capitaux	47
10.1 Informations sur les capitaux propres	47
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	47
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe	48
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe	49
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	49
11 Recherche et développement, brevets et licences	50
12 Informations sur les tendances	51
12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	51
12.2 Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe	51
12.3 Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice	51
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	57

14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale.....	58
14.1	Organes d'administration et de direction	58
14.2	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction.....	58
15	Rémunération et avantages	59
15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature alloués aux membres des organes d'administration et de direction	59
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, de retraites ou d'autres avantages.....	59
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	60
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	60
16.2	Contrat de service liant les membres des organes d'administration	60
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations.....	60
16.4	Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur.....	60
16.5	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne	61
16.6	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	71
17	Salariés.....	73
17.1	Nombre de salariés	73
17.2	Participations et stock-options des organes d'administration et de direction.....	75
17.3	Accords prévoyant une participation des salariés au capital du Groupe.....	75
18	Principaux actionnaires	77
18.1	Répartition du capital.....	77
18.2	Existence de droits de vote différents.....	77
18.3	Détention ou contrôle du Groupe, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	78
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	78
19	Opération avec des apparentés	79
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	80
20.1	Informations financières historiques	80
20.2	Informations financières pro forma	80
20.3	Etats financiers consolidés 2011.....	82
20.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2011	121
20.5	Comptes sociaux AKKA Technologies 2011.....	123
20.6	Politique de distribution des dividendes.....	145
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	145
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	146
21	Informations complémentaires.....	147
21.1	Capital social	147
21.2	Acte constitutif et statuts.....	153
22	Contrats importants	160
23	Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts.....	161
24	Documents accessibles au public	162
25	Informations sur les participations au 31 décembre 2011	163

1. Personnes responsables

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Maurice RICCI, Président et Directeur Général de la société AKKA Technologies.

1.2 Déclaration du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans le chapitre 20 ci-après, qui ne contiennent ni observations ni réserves.

Maurice RICCI
Président et Directeur Général

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

ORFIS BAKER TILLY

149, boulevard de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

Représenté par Jean-Louis FLECHE,

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 puis par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DELOITTE & ASSOCIES

81, boulevard de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

Représenté par Xavier GRAZ

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006 pour la même durée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Olivier BRISAC

149, boulevard de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 puis par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

BEAS

7-9, villa Houssay

92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006 pour la même durée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3. Informations financières sélectionnées

3.1 Données provenant des comptes de résultat consolidés : Taux de rentabilité en progression

Montants en milliers d'euros	Proforma (1) 31 déc. 2011	Consolidation 31 déc. 2011	Consolidation 31 déc. 2010	Consolidation 31 déc. 2009
Chiffre d'affaires	548 385	474 115	400 273	332 688
Résultat opérationnel	47 072	42 699	31 934	16 648
% du Chiffre d'affaires	8,6%	9,0%	8,0%	5,0%
Résultat avant impôt	42 369	38 287	28 973	12 537
Résultat net consolidé	29 372	26 885	25 179	12 201
Résultat net part du groupe	29 372	26 885	25 188	12 198

(1) L'information financière pro forma de 2011 est destinée à présenter l'effet sur les comptes consolidés publiés de l'acquisition de la société Aeroconseil. Les comptes consolidés intègrent 3 mois d'Aeroconseil. Les comptes proforma intègrent 12 mois d'Aeroconseil. Le contexte et les hypothèses retenues sont décrits dans les comptes consolidés au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

L'année 2011 est caractérisée par une nouvelle amélioration des indicateurs par rapport aux années 2010 et 2009.

3.2 Données provenant des bilans consolidés : Une structure financière solide

ACTIF - Montants en milliers d'euros	31-déc.-11	31-déc.-10	31-déc.-09
Goodwill	94 119	93 178	92 627
Autres actifs non courants	63 319	40 020	26 079
Actifs non courants	157 438	133 198	118 706
Stocks	1 672	949	1 886
Créances courantes	155 406	113 697	121 149
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79 104	81 364	63 777
Actifs courants	236 182	196 010	186 812
TOTAL ACTIF	393 620	329 208	305 518

PASSIF - Montants en milliers d'euros	31-déc.-11	31-déc.-10	31-déc.-09
Capitaux propres part du Groupe	121 055	99 944	77 590
Intérêts des minoritaires	(4)	(5)	91
Passifs financiers (hors dette de sauvegarde)	15 750	22 759	24 689
Dette de sauvegarde actualisée	44 161	47 439	48 857
Autres passifs	212 658	159 071	154 291
TOTAL PASSIF	393 620	329 208	305 518

L'année 2011 est marquée par une croissance de la trésorerie nette des passifs financiers et de la dette de sauvegarde, malgré l'acquisition du Groupe Aeroconseil. Le gearing passe de - 11,3% en 2010 à - 15,9 % en 2011 et offre au Groupe une forte capacité de financement de sa croissance.

3.3 Ressources en fonds de roulements consolidés : Génération de trésorerie

Montants en milliers d'euros	31-déc.-11	31-déc.-10	31-déc.-09
Stocks	1 672	949	1 886
Clients et comptes rattachés	101 821	68 852	73 061
Autres créances	53 585	44 216	46 770
Autres actifs non courants	22 794	9 591	-
Fournisseurs	(36 109)	(21 990)	(18 801)
Dettes fiscales et sociales	(135 288)	(108 190)	(98 298)
Autres dettes (hors dettes sur immobilisations et earn-out)	(17 339)	(16 224)	(17 213)
Besoin en fonds de roulement (négatif = ressource de financement)	(8 863)	(22 796)	(12 595)

Après prise en compte de l'entrée du Groupe Aeroconseil, la ressource en fonds de roulement génère un impact positif sur la trésorerie nette du Groupe de 1,9 M€ en 2011.

3.4 Synthèse des tableaux de flux de trésorerie consolidés

Montants en milliers d'euros	31-déc.-11	31-déc.-10	31-déc.-09
Flux net de trésorerie généré par l'activité	36 096	36 797	12 017
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(18 150)	(10 483)	(7 861)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(20 237)	(9 025)	(11 363)
Incidence des variations de cours de devises	31	297	(139)
Variation de la trésorerie	(2 260)	17 587	(7 346)

Le Groupe émet sur l'exercice un flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles de 36,1 M€ qui lui a permis de financer les décaissements réalisés au titre des opérations d'investissements (en particulier pour l'acquisition d'Aeroconseil) et ses opérations de financement (en particulier pour les dividendes et les remboursements d'emprunts).

4. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés dans le présent document de référence.

4.1 Risque de liquidité

L'endettement net du Groupe se présente de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	31-déc.-11	31-déc.-10	31-déc.-09
Passifs financiers non courants (1)	7 920	14 435	3 002
Dette de sauvegarde non courante	38 338	42 781	45 494
Passifs financiers courants	7 830	8 324	21 687
Dette de sauvegarde courante	5 823	4 658	3 363
Dettes brutes consolidées	59 911	70 198	73 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(79 104)	(81 364)	(63 777)
Dettes financières nettes consolidées	(19 193)	(11 166)	9 769

(1) dont 6 667 K€ en 2011 et 13 067 K€ en 2010 d'emprunt obligataire classés en courants en 2009 (IAS 1) et reclassés en non courant suite à renégociation des covenants.

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 19 193 K€ à fin 2011, en forte amélioration.

Compte tenu des échéances prochaines de remboursement des dettes financières et de la dette de sauvegarde, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité.

La description du risque de liquidité est présentée dans les notes 4.9 et 4.12.2 des comptes consolidés (cf. §20.3.6).

4.2 Politique de provisionnement

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Détail des provisions courantes et non courantes

Les provisions à long terme s'élèvent à 4 578 K€ et les provisions à court terme à 9 698 K€ dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2011.

Ces provisions comprennent les éléments suivants :

- 8 112 K€ pour provisions sur litiges et risques,
- 3 100 K€ pour provisions sur impôts,
- 2 513 K€ pour provisions sur retraite,
- 551 K€ d'autres provisions

4.3 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

La procédure de sauvegarde de la société AKKA I&S (ex-COFRAMI) ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 13 novembre 2006 est signalée ici uniquement dans la mesure où elle se poursuit, et que **la cinquième annuité** du plan sera assurée conformément aux termes du jugement du 4 septembre 2007 ayant arrêté le plan de sauvegarde. La cinquième annuité s'élève à 5 823 K€ et sera versée au mois de septembre 2012.

4.4 Risque lié au hors bilan

Les principaux engagements du Groupe AKKA Technologies sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2011	2010	2009
Caution de garantie sur marchés		-	-
Créances cédées non échues (1)	96 005	76 278	55 448
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	715	2 145	3 575
Avals, cautions et garanties donnés	-	25	1 033
Autres engagements donnés (3)	-	20	41
Montant total des engagements donnés	96 720	78 468	60 097
Instruments de couverture de devises	-	-	-
Engagements reçus lors des opérations de croissance externe	35 950	-	5 200
Montant total des engagements reçus	35 950	-	5 200
<small>(1) Créances cédées non échues : créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage</small>			
<small>(2) Nantissements, hypothèques et sûretés réelles : nantissement de titres réalisés au profit des banques lors de la souscription des emprunts liés aux opérations de croissance externe</small>			
<small>(3) Privilèges du prêteur de denier sur emprunts AKKA I&S</small>			

En 2012, dans le cadre de l'acquisition de MBtech, AKKA Technologies a reçu un engagement de 20 000 K€ de la part de Daimler. Au titre du contrat de financement souscrit pour l'acquisition, AKKA Technologies a donné des engagements estimé à 95 506 K€.

Les créances cédées non échues permettent de financer le Groupe à hauteur de 32 802 K€.

Les compléments de prix dus par le Groupe dans le cadre d'opérations de croissance externe ne constituent pas des éléments hors-bilan, ces derniers étant enregistrés en dette au passif du bilan pour 9 274 K€.

Le Groupe ne détient pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

L'échéance des engagements donnés se répartit de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Caution de garantie sur marchés	-	-	-	-
Créances cédées non échues	96 005	96 005	-	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	715	715	-	-
Avals, cautions et garanties donnés	-	-	-	-
Autres engagements donnés	-	-	-	-
Montant total des engagements donnés	96 720	96 720	-	-

Obligations contractuelles :

Les dettes à long terme et les obligations en matière de location financement sont données par échéances dans les comptes consolidés du Groupe (cf. paragraphe 20.3 note 4.12).

Les contrats de location simple représentent en 2011 une charge de 2,9% du chiffre d'affaires (13 515 K€) et sont constitués à près de 90% de baux commerciaux dont la valeur n'est pas unitairement significative.

4.5 Politique d'assurances

Les principales garanties souscrites au sein du Groupe sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Exploitation & Professionnelle
- Responsabilité Civile « Faute inexcusable »
- Responsabilité Civile Aéronautique et produits spatiaux
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux
- Multirisques Dommages
- Assistance Rapatriement
- Flotte automobile
- Protection Sociale

La définition de la politique d'assurances s'inscrit dans un souci d'efficacité dans la souscription comme dans la gestion des polices.

La direction juridique d'AKKA Technologies assure la négociation annuelle des contrats et le suivi de la politique d'assurances concernant les risques de nature à engager la responsabilité civile de la société, de ses filiales, et de ses dirigeants.

La garantie responsabilité civile exploitation et professionnelle est souscrite par AKKA Technologies pour le compte de l'ensemble de ses filiales européennes. Une garantie « différence de conditions et de limites » bénéficie aux filiales étrangères hors Union Européenne ayant souscrit des polices locales intégrées au programme d'assurance « master » ou des polices purement locales.

La société AEROCONSEIL est intégrée progressivement dans la politique d'assurance du Groupe de manière à préserver au mieux ses spécificités et à mettre en place des garanties adaptées.

Le tableau récapitulatif ci-après mentionne les principales polices d'assurances souscrites, à savoir :

Police d'assurance	Assuré(s)	Franchise	Montant de garantie
Responsabilité civile Exploitation	AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales	100 000 €	10 000 000 € par sinistre
Responsabilité Professionnelle			15 000 000 € par année
Responsabilité civile Produits Aéronautiques	AKKA Technologies et ses filiales	Non	25 000 000 € par sinistre
	Aeroconseil		80 000 000 € par sinistre
Produits Spatiaux			8 000 000 € par sinistre
Responsabilité civile des mandataires sociaux	Dirigeants du Groupe AKKA Technologies	Non	7 700 000 €
Responsabilité civile "faute inexcusable"	AKKA Technologies et ses filiales françaises	15 000 €	2 500 000 € par sinistre
			10 000 000 € par année

Le montant total des primes versées par le Groupe au titre des assurances sur l'exercice 2011 est de 1 084 K€.

Deux réclamations ont été enregistrées. L'une d'entre elle (constatée en 2009) a fait l'objet d'une expertise judiciaire, et la filiale concernée n'est plus exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité. L'autre concerne un préjudice subi par un salarié d'un montant non significatif.

4.6 Autres risques

Les risques figurant dans le tableau ci-dessous sont traités dans une autre partie du document de référence :

Risques	Paragraphe	Note
Risques liés à l'activité et aux clients	6.1.4 Répartition des donneurs d'ordre	
	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.1
Risques liés au personnel et aux dirigeants	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.2
Risques liés aux opérations de croissance externe	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.3
	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 2.10 et 4.2
Risques juridiques	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.4
Risques concurrentiels	9.1 Rapport de Gestion	Note 2.3.5
Risques de change	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 4.12.3
Risques sur actions	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 4.12.4
Risques de taux	20.3.6 Annexes aux comptes consolidés	Note 4.12.1

5. Informations concernant l'émetteur

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de l'émetteur

L'émetteur a pour dénomination sociale « AKKA Technologies » et pour nom commercial « AKKA ».

5.1.2 Lieu et numéro de l'enregistrement de l'émetteur

La société « AKKA Technologies » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 422 950 865 RCS Paris.

Depuis le 1er janvier 2008, la nomenclature d'activités française étant révisée par l'INSEE, le code NAF de la société est identifié sous le numéro 6420Z.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La société, constituée le 7 mars 1999, a été immatriculée le 20 mai 1999. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire

AKKA Technologies, Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit français, est régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est fixé à Paris (75008) au 9/11 rue Montalivet depuis le 1er avril 2007. Le numéro de téléphone dudit siège est le 01 56 69 26 59.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

D'une société française spécialisée de 10 collaborateurs

A une société européenne de plus de 10 000 collaborateurs diversifiée sur l'ensemble des secteurs de la mobility



1984 - 1999 : des fondations solides

1984 : Maurice RICCI, ingénieur, actuel Président Directeur Général d'AKKA Technologies, crée la première société du Groupe, spécialisée en automatisme et contrôle commande, pour le

secteur automobile.

1999 : constitution du Groupe. Les différentes entités créées depuis 1984 se rapprochent pour donner naissance au Groupe AKKA Technologies. L'objectif est de devenir un acteur incontournable des grandes entreprises d'ingénierie européennes.

1999 - 2006 : déploiement de la stratégie d'équilibre

La stratégie d'équilibre du Groupe est mise en place pour développer son offre par synergies métiers/secteurs.

AKKA Technologies accélère son développement sur des secteurs porteurs tels que l'aéronautique, la chimie, la pharmacie, l'énergie. Le Groupe renforce également ses expertises métiers : Ingénierie, Informatique & Systèmes et Ingénierie Documentaire. En 2005, le Groupe est introduit en bourse.

2007 - 2009 : Renforcement de l'offre Informatique et Systèmes

Avec l'acquisition de la société COFRAMI (devenue AKKA I&S), AKKA Technologies renforce son offre dans les métiers de l'informatique et des systèmes embarqués, pour devenir un des leaders européens sur le marché de la STIE (Informatique Scientifique Technique Industrielle Embarquée).

2009 : Multiples acquisitions pour dynamiser l'offre

- **Acquisition de la société Octogon en Allemagne:** spécialiste en systèmes informatiques embarqués et acteur reconnu dans l'aéronautique.
- **Acquisition de la société EKIS :** spécialisée en sûreté de fonctionnement, Ingénierie Documentaire et Soutien Logistique Intégré, présente à Paris, Bordeaux, Aix en Provence, Lyon et Toulouse
- AKKA Technologies entre dans le capital de la société **Real Fusio France**, positionnée sur le domaine de la réalité virtuelle et de la simulation pour les marchés de l'aéronautique, du spatial et de la défense.

2010 - 2012 : l'innovation au cœur de la stratégie - l'international s'accélère

- Inauguration de notre **Centre de Recherche interne**, le CRDTA (Centre de Recherche des Technologies Alternatives),
- **L'international franchit le cap des 1200 collaborateurs en 2011**
- **Acquisition des sociétés Aeroconseil et MBtech : naissance du leader Européen, dans les secteurs Aéronautique et Automobile**

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

Acquisitions des 3 dernières années	Eléments acquis	Date d'intégration en consolidation	Répartition géographique de l'activité lors de l'acquisition
Octogon Group	100% des titres	Avril 2009	Allemagne
Real Fusio	49% des titres	Décembre 2009	France
EKIS Groupe	100% des titres	Décembre 2009	France
AKKA Spain Technologies (ex-Planytec)	100% des titres	Décembre 2009	Espagne
Assystem Italia	Fonds de commerce	Novembre 2010	Italie
Groupe Aeroconseil	100% des titres	Octobre 2011	France / UK / Espagne / Allemagne / Canada

Le prix total des acquisitions initiées de 2009 à 2011 s'élève à 43 933 K€ et les compléments de prix correspondant restant à verser se chiffrent à 9 274 K€, dont l'échéance se situe majoritairement en 2012.

Le 8 décembre 2011, AKKA Technologies a annoncé l'acquisition de 65% de la société allemande MBtech Group qui compte plus de 3000 ingénieurs (cf. paragraphe 12.3). La reprise de ce groupe a eu lieu le 12 avril 2012 après obtention de l'accord des autorités de la concurrence.

5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir

Le Groupe ne devrait pas réaliser d'opération d'acquisition significative dans un avenir proche.

Le Groupe AKKA Technologies réalisant des prestations de services intellectuelles, aucun investissement lourd en matériel n'est nécessaire au fonctionnement de son activité.

Faisant suite à l'acquisition de MBtech en Allemagne, le Groupe a pour objectif de consolider son positionnement et n'a donc pas de projet de croissance externe significatif en vue dans un avenir proche.

6. Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Mission et positionnement

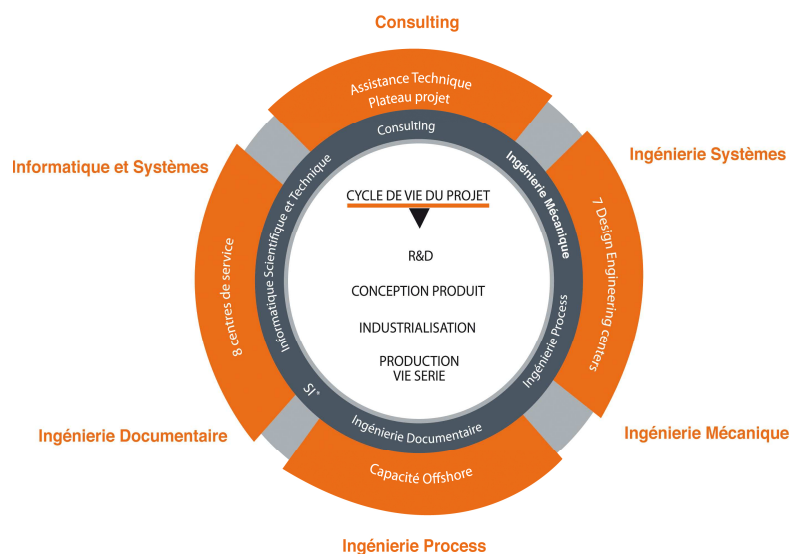
AKKA Technologies intervient sur tout le cycle de vie des projets, à toutes les phases de la conception industrielle d'un produit ou d'un process et possède les compétences dans les principales technologies utilisées par les grands acteurs industriels et tertiaires. Ce positionnement garantit la pérennité des expertises métiers du Groupe. La connaissance approfondie de ces secteurs ainsi que la capitalisation des savoir-faire permet à AKKA Technologies d'apporter à ses clients des solutions innovantes et créatives.

6.1.2 Atouts concurrentiels

Principal atout concurrentiel, le positionnement d'AKKA Technologies lui permet d'intervenir sur l'intégralité du cycle de vie d'un projet, en totale adéquation avec les besoins de ses clients, en leur proposant ses offres conseil, DEC (Design Engineering Center) et SDC (Software Design Center ou Centre de Services).

6.1.3 Une offre adaptée à l'évolution du marché

Le savoir-faire d'AKKA Technologies se décline en 6 grands centres d'expertise qui sont autant de métiers complémentaires :



Ingénierie Mécanique

Notre expertise garantit à nos clients un accompagnement à forte valeur ajoutée dans les phases de conception et développement des produits, dans les domaines suivants : études, calcul, simulations, matériaux, essais, qualité. Un savoir-faire aujourd'hui capitalisé au sein de Design Engineering Centers (centres de compétences).

Ingénierie Process

Notre savoir-faire intervient en phase d'industrialisation post-ingénierie mécanique et en phase dite de « travaux neufs » : construction partielle ou totale d'ateliers ou d'usines et des moyens de production associés. Elle couvre chaque étape d'un projet d'investissement, de la conception à la mise en service, en passant par la supervision de la construction d'installations industrielles et les

essais jusqu'au démantèlement.

Ingénierie Documentaire

Cette offre repose sur une approche globale de services documentaires : création de documentation technique, gestion des données techniques, assistance aux méthodes de validation, définition et production de liasse électrique mais aussi structuration, transformation, visualisation et diffusion de documentation via des outils de gestion documentaire. Nos équipes réalisent également des études en sûreté de fonctionnement et de soutien logistique intégré.

Informatique Industrielle & Systèmes Embarqués

Systèmes embarqués, applicatifs de traitement de données scientifiques, bancs de test, électronique, télécommunications... autant de domaines dans lesquels le Groupe est unanimement reconnu. Assurant la conduite de projets complexes, de la conception à l'intégration et la mise en œuvre de solutions technologiques, nos équipes interviennent dès la phase amont, afin de valider la faisabilité d'une solution à l'aide de modélisations et de simulations poussées.

Systèmes d'Informations

Dans le cadre de projets en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, qu'il s'agisse de schémas directeurs de nouveaux systèmes d'information, de communication entre systèmes hétérogènes complexes ou encore d'intégration de nouvelles architectures, nos équipes proposent les expertises suivantes : infogérance et gestion quotidienne des applications logicielles, technologies web ou n-tiers, informatique décisionnelle, gestion de la relation client, progiciels de gestion.

Consulting

Ce métier est porté par Casciopé, filiale du Groupe avec un positionnement transversal sur l'ensemble des secteurs d'activités du Groupe. Elle est composée de trois divisions : conseil en pilotage de grands projets, projets d'externalisation et management de la performance.

6.1.4 La répartition des donneurs d'ordres d'AKKA Technologies

Le Groupe AKKA Technologies accompagne les grands donneurs d'ordre industriels européens. Au quotidien, les interlocuteurs du Groupe sont les départements Recherche et Développement, les directions des programmes et les directions techniques.

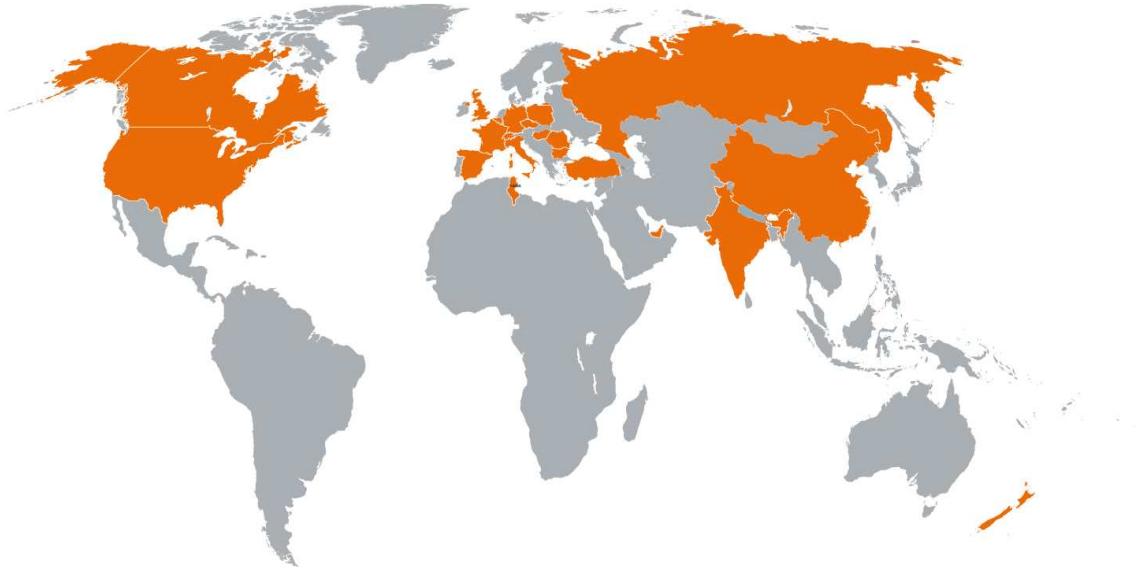
Les prestations d'AKKA Technologies sont régies par des accords-cadres, conclus avec les donneurs d'ordre industriels, qui définissent les grandes lignes d'intervention du Groupe AKKA Technologies, et qui référencent le Groupe parmi les prestataires officiellement sélectionnés. Chaque projet donne ensuite lieu à une commande établissant les règles d'exercice de la prestation.

Les dix premiers clients du Groupe représentent 62% du chiffre d'affaires en 2011 (64% en 2010). Parmi eux, 49 % du chiffre d'affaires est réalisé avec les cinq premiers clients et 22% (contre 20% en 2010) avec le premier.

6.1.5 Un ancrage fort à l'international

Le développement du maillage régional et européen est partie intégrante de la stratégie du Groupe en termes d'équilibre géographique. Sa présence dans plus de 24 pays lui permet d'être proche de ses clients et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets globaux.

AKKA Technologies acquiert une nouvelle dimension en intégrant le Groupe allemand MBtech avec une présence majeure sur deux des principaux pays industriels européens que sont l'Allemagne et la France.



En plus de la France, les principales implantations du Groupe se déclinent ainsi :

International : Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis, Hongrie, Italie, Moyen-Orient, Royaume-Uni, Russie, Suisse, Turquie.

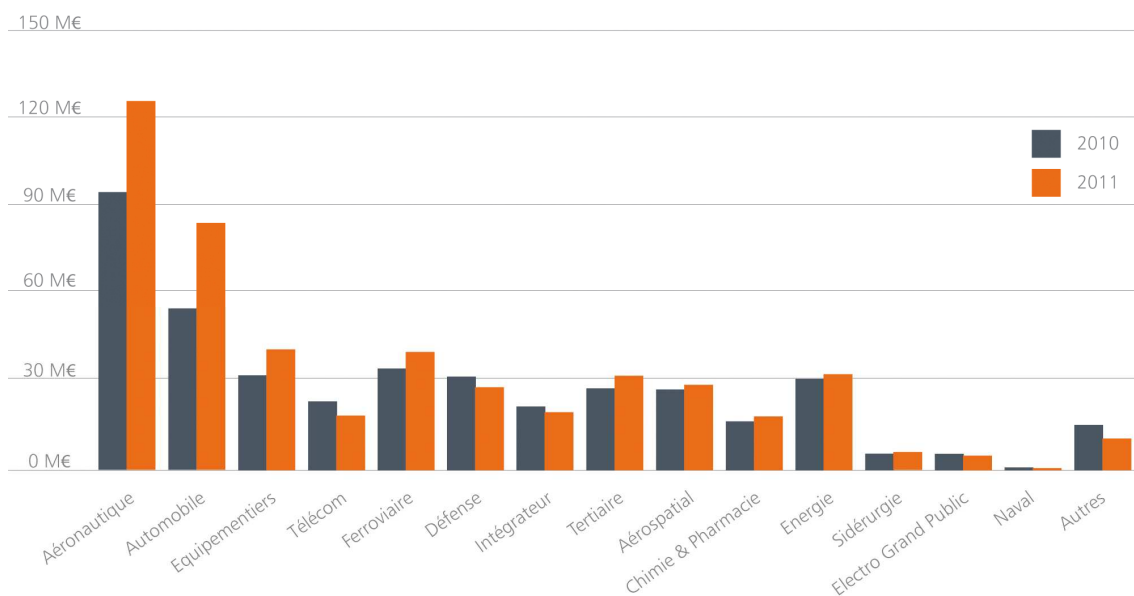
Near-Shore et Off-Shore : Inde, Maroc, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Tunisie.

6.1.7 Certifications et habilitations

Cf Note 4.3 du paragraphe 16.5 ci-après.

6.2 Principaux marchés

6.2.1 Les secteurs d'intervention d'AKKA Technologies



Le Groupe AKKA réalise près de 67% de son chiffre d'affaires dans le secteur du Transport (aéronautique, aérospatial, automobile, équipementier et ferroviaire). Avec les intégrations successives d'Aeroconseil et de MBtech, AKKA Technologies devient le **leader européen en ingénierie aéronautique et automobile**.

En 2011, le Groupe AKKA s'est fortement développé dans le secteur des transports :

- ⇒ l'aéronautique (+33%),
- ⇒ l'automobile (+57%),
- ⇒ le secteur ferroviaire (+19%),
- ⇒ les équipementiers (+28%).

Plus que jamais, AKKA Technologies conforte son ambition d'être présent sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Une analyse par secteurs géographiques est présentée dans la note 3.1 du paragraphe sur les comptes consolidés en 20.3.6.

6.2.2 Stratégie

Depuis sa création en 1999, le développement du Groupe repose sur une stratégie qui est fondée sur la recherche d'équilibres.



Cette stratégie des équilibres assure une croissance régulière et une indépendance vis-à-vis des cycles économiques d'un secteur industriel. En outre, elle positionne le Groupe en tant que véritable maillon industriel, partenaire des enjeux de compétitivité et de productivité de ses clients.

- **L'équilibre de l'offre** bâtie autour de deux grands métiers que sont l'Ingénierie (Produit, Process et Documentaire) et l'Informatique et Systèmes, permet au Groupe d'être présent de façon forte sur l'ensemble du cycle de vie des produits avec une intervention sur chacune des étapes depuis la conception, jusqu'à la vie série.
- **L'équilibre sectoriel** permet de ne pas être dépendants d'un seul secteur d'activité et de bénéficier des cycles industriels. Il assure également aux collaborateurs la possibilité d'intervenir dans des secteurs diversifiés.
- **L'équilibre de taille** vise à avoir la taille critique aussi bien chez les clients que dans une région ou un pays.

- **L'équilibre géographique** : un des facteurs clés de succès est la proximité avec les clients. L'équilibre géographique en France permet une couverture nationale cohérente avec la taille des bassins industriels et favorise une indépendance par rapport aux retournements économiques. Le Groupe a poursuivi son développement en Allemagne (1^{er} bassin industriel Européen) cette année avec l'acquisition de MBtech.

Cette stratégie permet à AKKA Technologies de figurer aujourd'hui, comme un acteur de référence du secteur de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

6.3 Positionnement concurrentiel en France et en Europe

« Les sociétés françaises d'Ingénierie et de Conseil en Technologies apportent une contribution permanente aux grandes entreprises nationales en matière de recherche, de développement et de conception de nouveaux produits. Elles représentent donc un enjeu majeur de compétitivité pour la France, par leur capacité d'innovation, par la rationalisation du partage des tâches entre leurs grands clients et elles-mêmes et par la fertilisation croisée à laquelle elles contribuent par les échanges qu'elles permettent entre les différents secteurs d'activité dans lesquels elles interviennent. »

« Le secteur ICT sur lequel évolue le Groupe AKKA Technologies, a réalisé 6 milliards d'euro de chiffre d'affaires en 2009 et emploie 70 000 salariés ». *Rapport Sur les sociétés françaises d'Ingénierie et de Conseil en Technologies, réalisé par Emmanuel Sartorius pour le Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies le 8 février 2011.*

Le secteur enregistre depuis quelques années des évolutions importantes auxquelles il doit s'adapter comme notamment :

- la rationalisation des achats des industriels : réduction du nombre de fournisseurs, accélérant de fait les mouvements de concentration du secteur ;
- le développement de la forfaitisation des prestations : niveau de responsabilité exigé de plus en plus important ;
- un fort niveau d'activité en 2011 qui rend le marché de l'emploi très concurrentiel ;
- un recours accru à l'offshore et à l'internationalisation qui répond aux contraintes des industriels.

Un fort potentiel de développement en Europe

La France, avec 18% des parts de marché, fait aujourd'hui partie des pays européens les plus matures en termes d'externalisation et de recours aux sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies.

L'Europe offre ainsi un potentiel de développement significatif au regard de la taille des différents marchés de R&D.

L'autre enjeu international des sociétés du secteur est également leur capacité à accompagner les industriels dans leur développement à l'étranger. Nous devons accompagner les grands industriels tout en favorisant des schémas alternatifs aux délocalisations afin de conserver la maîtrise de l'Ingénierie et de l'innovation en Europe.

AKKA Technologies figure dans le Top Ten des sociétés cotées du secteur en Europe.

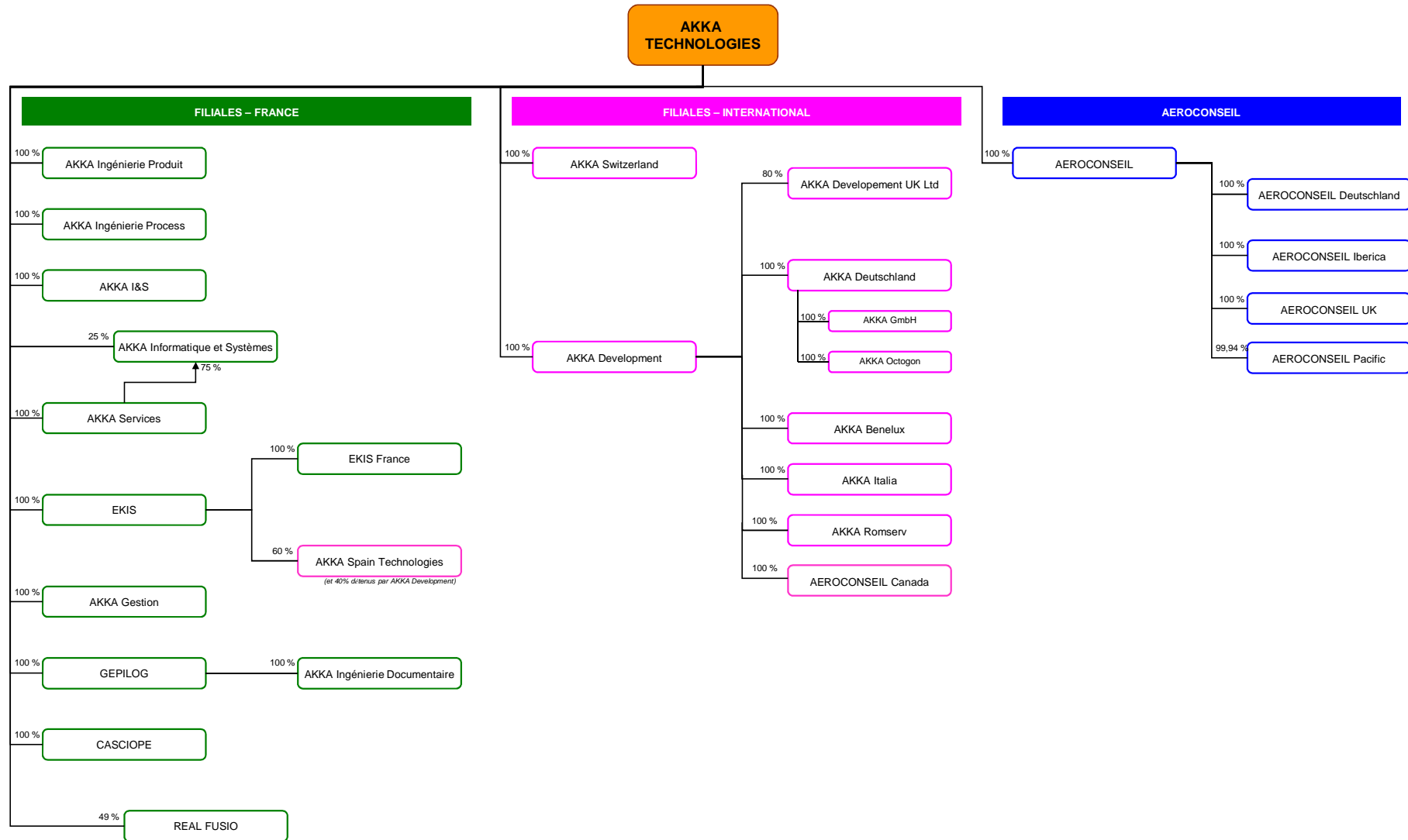
	Chiffre d'affaires 2011 (en M€)	Effectifs 2011
ALTRAN	1 420,0	17 261
ATKINS (1) (2)	1 406,0	17 522
ALTEN	1 065,7	14 800
BRUNEL	979,9	10 386
EDAG	761,0	6 635
BERTRANDT	576,2	8 603
ASSYSTEM	760,6	9 701
AKKA TECHNOLOGIES	474,1	7 111

(1) Chiffre d'Affaires converti au cours moyen annuel au 31 mars 2011

7. Organigramme

7.1 Description du Groupe

7.1.1 Organigramme juridique des principales sociétés au 31 décembre 2011



A compter du mois d'avril 2012, MBtech Group et ses 15 filiales ont rejoint le Groupe AKKA.

L'activité des différentes sociétés du Groupe AKKA est décrite au paragraphe 9.1.1 (note 1.2) ci-dessous.

A fin 2011, 20 filiales et participations du Groupe ne sont pas consolidées en raison de l'impact peu significatif qu'aurait eu leur chiffre d'affaires et leur marge sur l'activité et les résultats du Groupe AKKA Technologies.

Si le Groupe avait consolidé l'intégralité de ses filiales en 2011, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat aurait été inférieur à 1%.

7.1.2 Organisation du groupe

Faisant suite à l'acquisition de MBtech, l'organisation du Groupe AKKA est découpée en 3 grandes régions :

- La France : activité qui regroupe l'ensemble des filiales opérationnelles françaises
- L'Allemagne : activité qui regroupe l'ensemble des filiales opérationnelles allemandes
- « Rest of the World » : activité qui regroupe toutes les sociétés du Groupe implantées à l'étranger (hors Allemagne)

7.1.3 Structure de direction

Le Groupe AKKA Technologies est dirigé par un **Comité de Direction** qui décide et arbitre les options stratégiques. Il définit et coordonne les actions communes au niveau du Groupe et suit l'information mensuelle du Groupe, revue par un comité de reporting.

Un **Comité Commercial** se réunit chaque trimestre avec pour principaux objectifs de définir la stratégie commerciale et de la décliner pour chaque client. Ce comité regroupe le Directeur Général et les Directeurs commerciaux de chaque entité. Il assure la cohérence de l'offre au niveau international et développe les synergies entre les différentes implantations du Groupe.

Enfin, pour assurer la synergie et la cohérence entre les équipes dans un contexte de forte croissance de l'activité, des comités transnationaux sont mis en place (Finance, RH, Informatique, Marketing,...) réunissant les responsables respectifs des entités de ces différentes fonctions supports.

7.1.4 Présentation résumée du Comité de Direction

Maurice RICCI - 51 ans – Présidence et Direction Générale

En 1984, Maurice RICCI crée la 1^{ère} société HYSYS qui sera à l'origine du Groupe et qui propose aux industriels une assistance en industrialisation et productique. D'autres structures verront le jour par la suite afin de compléter l'offre d'HYSYS. Anticipant l'évolution des marchés, il regroupe en 1999 ses différentes sociétés pour créer le Groupe AKKA Technologies. Il formalise alors la stratégie du Groupe sur laquelle s'appuie le développement du Groupe au niveau géographique et de son offre.

Jean-Franck RICCI – 43 ans – Grands comptes et Opérations

Entré dans le Groupe en 1988, au sein de la société HYSYS, Jean-Franck RICCI a commencé sa carrière à la Direction Technique et est à l'origine du développement international du Groupe. Il dirige aujourd'hui les activités opérationnelles du Groupe en France et les Grands comptes sur le plan transnational.

Nicolas VALTILLE – 46 ans – Directeur Général Adjoint - Finances

Entré dans le Groupe en 2001 pour diriger le département finance qu'il a créé, Nicolas Valtille dirige les activités finance et juridique du Groupe et intervient sur les sujets fonctionnels.

Yves LANSARD – 64 ans – Secrétariat Général et Opérations

Entré dans le Groupe en 2005, avec l'acquisition d'INFOTECHLOG/EDI, spécialisée en Ingénierie Documentaire, qu'il dirigeait alors, Yves Lansard dirige les activités relatives à l'ensemble de la structure AKKA. Il co-dirige les activités opérationnelles en France.

Stéphane DESCOS – 44 ans - Opérations International

Entré dans le Groupe en 2005, Stéphane DESCOS a d'abord été en charge du développement externe du Groupe et des acquisitions. Il dirige aujourd'hui les activités opérationnelles du Groupe en dehors de la France.

7.2 Liste des filiales importantes

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe.

8. Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus

Le Groupe AKKA Technologies détient en propre ou par l'intermédiaire de contrats de crédit-bail des biens immobiliers à Saint-Victoret (Bouches-du-Rhône) et Colomiers (Haute-Garonne).

Les autres bureaux hébergeant les agences et filiales du Groupe AKKA Technologies sont loués à des tiers sans lien avec les dirigeants du Groupe, à l'exception du siège administratif de Lyon Vaise.

Le taux d'utilisation des immobilisations corporelles est de 100%.

AKKA Technologies ne prévoit pas d'investissement immobilier significatif sur l'année 2012.

L'activité exercée ne nécessite pas d'équipement lourd. En dehors des biens immobiliers, la majeure partie des immobilisations corporelles est constituée de matériel informatique.

Le siège social d'AKKA Technologies est occupé au titre d'un bail commercial conclu avec la Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens (C.A.V.P.).

8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles

Compte tenu de son activité de prestataire de services, le Groupe n'est pas directement confronté à des contraintes environnementales.

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière – Rapport de Gestion

9.1.1 Présentation des comptes consolidés du Groupe au cours de l'exercice

Note 1 - Activité du Groupe

Note 1.1 - Activité Globale du Groupe

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Groupe a connu une hausse de son activité de 18,4% par rapport à 2010.

La hausse de l'activité s'est accompagnée d'une hausse du résultat opérationnel d'activité qui est passé de 8,0% en 2010 à 9,1% en 2011.

Le Groupe a généré 36,1 M€ de trésorerie du fait de son activité opérationnelle et améliore ainsi son gearing qui se situe à -15,9% sur l'année 2011.

L'activité à l'international connaît une croissance plus forte que l'activité en France tirée en particulier par l'Allemagne dont le chiffre d'affaires est passé de 11,6 M€ en 2010 à 18,5 M€ en 2011 et par l'Italie et le Benelux qui enregistrent une croissance de 31%. Globalement, l'activité du Groupe à l'international représente 15,3% du Groupe sur l'exercice 2011.

Note 1.2 - Activité des sociétés du Groupe

Note 1.2.1 - Prises de participations au cours de l'exercice

Nous vous signalons que le Groupe AKKA Technologies a acquis, au cours de l'exercice écoulé, les filiales et branches d'activité suivantes :

- En date du 24 février 2011 : acquisition par AKKA DEUTSCHLAND GmbH de 25% des parts de la société AKKA GmbH, ce qui porte sa détention de 75% à 100%.
- En date du 22 septembre 2011 : acquisition par AKKA TECHNOLOGIES de 100% des actions de la SAS AEROCONSEIL.
- En date du 13 octobre 2011 : acquisition par AKKA TECHNOLOGIES de 63% des actions de la SA PIERRE'S PROJECTS, déjà détenue à 37% par AKKA TECHNOLOGIES. En date du 25 novembre 2011, cette société a fait l'objet d'une décision de dissolution et d'une transmission universelle de son patrimoine à AKKA TECHNOLOGIES.
- En date du 30 novembre 2011 : acquisition par AKKA TECHNOLOGIES de 100% des parts sociales de la société SARL IDEACTIVE FORMATION.
- En date du 7 décembre 2011 : signature d'un protocole en vue de l'acquisition de 65% des actions et droits de vote des sociétés MBTECH GROUP GmbH & Co KGaA et MBTECH VERWALTUNGS GmbH, sociétés de droit allemand détenues par le groupe DAIMLER, sous condition suspensive de l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence.

Note 1.2.2 - Activité des filiales et participations

Notre société holding détient directement et indirectement 52 filiales et participations tant en France qu'à l'étranger.

Le Groupe est structuré autour de deux secteurs opérationnels : la France et l'International.

1.2.2.1. Les activités réalisées en France

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, l'activité progresse de 15% pour s'établir à 401 275 K€ en 2011 contre 350 348 K€ pour l'exercice précédent.

Les activités contribuent au résultat opérationnel à hauteur de 31 883 K€ en 2011 (soit 8% du chiffre d'affaires) contre un résultat opérationnel de 16 299 K€ en 2010.

1.2.2.2. Les activités à l'international

Les filiales du Groupe présentes à l'étranger ont vocation à diffuser l'ensemble des métiers du Groupe auprès des clients locaux. Les principales filiales se trouvent en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Roumanie et au Canada.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, l'activité s'est élevée à 72 747 K€ contre 49 830 K€ pour l'exercice précédent.

L'international contribue au résultat opérationnel du Groupe à hauteur de 10 752 K€ en 2011 contre 6 110 K€ en 2010 pour l'exercice précédent.

Note 1.3 - Activité en matière de recherche

Les frais de recherche engagés en 2011 se sont élevés à 21 002 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice.

Note 1.4 - Evolution et perspectives d'avenir du Groupe

L'année 2011 a été marquée par une forte croissance organique (+12%), l'acquisition d'Aeroconseil et la signature d'un protocole en vue de l'acquisition de 65% des actions et droits de vote des sociétés MBTECH GROUP GmbH & Co KGaA et MBTECH VERWALTUNGS GmbH, sociétés de droit allemand détenues par le groupe DAIMLER. L'exercice 2012 commence avec une bonne visibilité, et l'effectif embarqué de fin 2011 devrait assurer de bons leviers de croissance sur l'année.

Par l'intermédiaire de son centre de recherche (le CRDTA), le Groupe entend encore renforcer en 2012 son positionnement technologique.

Devenu international, le Groupe dispose maintenant de leviers de croissance importants auprès des constructeurs automobiles et de l'aéronautique en Allemagne. AKKA Technologies est dorénavant un expert international en ingénierie et conseil du secteur mobility (automobile, aéronautique, aérospatial, ferroviaire).

Note 1.5 - Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 30 janvier 2012, AKKA Technologies a acquis 2% des titres de la société REAL FUSIO FRANCE SAS, portant sa participation dans cette société de 49% à 51%.

Note 2 - Résultats du Groupe

En préambule, nous vous rappelons ci-après les sociétés filiales consolidées sur l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sociétés	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation de la société
AKKA TECHNOLOGIES SA	-	-	SC	France
AEROCONSEIL SAS	100%	100%	IG	France
AEROCONSEIL DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AEROCONSEIL IBERICA SL	100%	100%	IG	Espagne
AEROCONSEIL PACIFIC SAS	100%	100%	IG	Polynésie Française
AEROCONSEIL CANADA SA	99,94%	100%	IG	Canada
AEROCONSEIL UK LTD	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA BENELUX SA	100%	100%	IG	Belgique
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT SARL	100%	100%	IG	Luxembourg
AKKA DEVELOPMENT UK Ltd	80%	80%	IG	Grande Bretagne
AKKA GESTION SAS	100%	100%	IG	France
AKKA GMBH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA I&S SAS (Ex-COFRAMI)	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	100%	100%	IG	France
AKKA OCTOGON GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA ROMSERV SRL	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA SERVICES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA SPAIN TECHNOLOGIES SL	100%	100%	IG	Espagne
AKKA SWITZERLAND SA	100%	100%	IG	Suisse
CASCIOPE SAS (ex-AKKA CONSULTING)	100%	100%	IG	France
CRDTA SAS (ex-AKKA INNOVATIONS)	100%	100%	IG	France
EKIS FRANCE SAS	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	100%	100%	IG	France
ERDIMAT SAS	99,97%	99,97%	IG	France
GPILOG SAS	100%	100%	IG	France
REAL FUSIO SAS	100%	100%	IG	France
SCI Les Favières	100%	100%	IG	France

(1) SC = société consolidante; IG = intégration globale.

Note 2.1 - Examen des comptes et résultats

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux indicateurs du compte de résultat consolidé selon les normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011.

Compte de Résultat Montants en milliers d'euros	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Chiffre d'affaires	474 115	400 273
Résultat opérationnel d'activité	42 982	32 137
Résultat opérationnel courant	42 699	31 934
Résultat opérationnel	42 699	31 934
Résultat avant impôt	38 287	28 973
Résultat net consolidé	26 885	25 179
Résultat net part du groupe	26 885	25 188
Résultat global	26 890	25 446

Nous vous exposons une synthèse de notre bilan consolidé selon les normes IFRS, exprimé en milliers d'euros :

Bilan Actif en milliers d'euros	31-déc-11	31-déc-10
Goodwill	94 119	93 178
Autres actifs non courants	63 319	40 020
Actifs non courants	157 438	133 198
Stocks et en-cours	1 672	949
Créances courantes	155 406	113 068
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79 104	81 364
Actifs détenus en vue de la vente	-	629
Actifs courants	236 182	196 010
TOTAL ACTIF	393 620	329 208

Bilan Passif en milliers d'euros	31-déc-11	31-déc-10
Capitaux propres part du Groupe	121 055	99 944
Intérêt des minoritaires	(4)	(5)
Passifs non courants	51 207	63 747
Passifs financiers courants	13 653	12 982
Dettes courantes et provisions à court terme	207 708	152 385
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	-	155
TOTAL PASSIF	393 620	329 208

Note 2.2 - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière du Groupe

Note 2.2.1 - Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires du Groupe AKKA Technologies augmente de 18,4%.

Chiffre d'affaires par origine géographique :

	% France	% Etranger
Exercice 2011	84,7%	15,3%
Exercice 2010	87,6%	12,4%

Globalement à l'international, le chiffre d'affaires augmente de 45,7%.

La hausse de notre chiffre d'affaires provient principalement de la constante amélioration du taux d'activité sur l'exercice, de la croissance de l'effectif moyen ce dernier passant de 5 603 en 2010 à 6 112 en 2011 et de l'intégration d'Aeroconseil.

Note 2.2.2 - Résultat opérationnel d'activité

Le résultat opérationnel d'activité s'élève désormais à 42 982 K€.

En pourcentage du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel d'activité représente 9,1% en 2011 contre 8,0% en 2010.

Note 2.2.3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est de 42 699 K€ et la charge liée aux actions gratuites et aux stock-options est de 283 K€ en 2011 contre 203 K€ en 2010

Note 2.2.4 - Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net représente 0,8% du chiffre d'affaires en 2011 contre 0,6% en 2010. Il est en particulier marqué par une charge de désactualisation de la dette de sauvegarde de AKKA I&S (ex-Coframi) de 2 274 K€ rendue nécessaire par les normes comptables IFRS. En dehors de cette charge le coût de l'endettement financier ne représente que 0,4% du CA en 2011.

Note 2.2.5 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 11 402 K€ pour 2011, soit un taux égal à 29,8% du résultat avant impôt. Cette charge d'impôt inclut 5 653 K€ de charge de CVAE.

En dehors de cette explication, le taux d'impôt, nettement inférieur au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France, s'explique par la prise en compte de subventions non fiscalisées dans les comptes de l'exercice 2011.

Note 2.2.6 - Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé atteint 26,9 M€ en 2011 (contre 25,2 M€ en 2010) et représente 2,34 € comme en 2010.

Note 2.2.7 - Résultat global

ETAT DU RESULTAT GLOBAL en millier d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
RESULTAT NET CONSOLIDE	26 885	25 179
<u>Autres éléments du résultat global</u>		
Instruments de couverture (variation de juste valeur)	(19)	(27)
Variation des écarts de conversion	23	294
Résultat global	26 890	25 446
Part des minoritaires	(0)	(8)
Part du Groupe	26 890	25 455

Note 2.2.8 - Goodwill

Le goodwill, constitué des écarts d'acquisition et des fonds de commerce, s'élève à 94 119 K€ au 31 décembre 2011 contre 93 178 K€ lors de l'exercice précédent.

Note 2.2.9 - Variation de la trésorerie

Tableau des flux de trésorerie - en milliers d'euros	31-déc.-11
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture	81 364
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	36 096
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(18 150)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(20 237)
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	31
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	79 104

Note 2.2.10 - Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2011 à 121 052 K€ contre 99 938 K€ au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 21%. Au 31 décembre 2011, les capitaux propres représentent 31% du total du bilan.

Cette augmentation des capitaux propres s'explique notamment par les éléments suivants :

- la variation de capital de l'entreprise consolidante en 2011 pour +1 799 K€ ;
- le résultat net de l'exercice 2011 pour + 26 885 K€ ;
- la variation du périmètre de consolidation avec l'impact du rachat des intérêts hors groupe de AKKA GmbH pour (235) K€ ;
- les dividendes versés aux actionnaires en 2011, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour (7 618) K€ ;
- l'impact des normes IFRS 2 relatives aux actions gratuites et options de souscriptions d'actions pour un montant de + 283 K€.

Note 2.2.11 - Endettement

Ratios calculés sur la base des données consolidées	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Endettement financier brut / Capitaux propres	49,5%	70,2%
Endettement financier brut / Chiffre d'affaires	12,6%	17,5%
Coût de l'endettement financier brut/ Chiffre d'affaires	1,0%	0,8%

Note 2.2.12 – Couverture de taux

Afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois, le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008. Cet instrument de couverture répond à la définition du cash-flow hedge. Sa variation juste valeur a été enregistrée pour (19) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2011.

Note 2.3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Note 2.3.1- Risques liés à l'activité et aux clients

Les activités du Groupe AKKA Technologies sont réparties entre les grands domaines d'activité industrielle limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable.

En 2011, le premier client du Groupe, EADS, représente 21,6% du chiffre d'affaires contre 19,8% en 2010 et 19,5% en 2009. Airbus représente un peu plus de deux tiers de cette activité, le solde étant réparti entre des sociétés comme Eurocopter ou Astrium, filiales du groupe EADS. Comme en 2010 et en 2009, les 10 premiers clients atteignent un peu moins des deux tiers du chiffre d'affaires consolidé en 2011.

La clientèle est constituée de grands groupes industriels et tertiaires français et étrangers qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA Technologies à travers différents donneurs d'ordre.

Note 2.3.2 - Risques liés au personnel et aux dirigeants

La relation avec les clients s'organise autour de plusieurs interlocuteurs afin de limiter les effets de départ ou d'absence d'un collaborateur.

Les principaux dirigeants du Groupe sont actionnaires de la société AKKA Technologies. Ils ont par ailleurs reçus des stock-options et des actions gratuites au travers de différents plans initiés dès 2004.

Le Groupe a également mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois, ainsi qu'en 2006 un Fonds Commun de Placement AKKA Technologies ouvert dans des conditions attractives.

Par ailleurs, l'opération d'émission d'OBSAAR réalisée début 2008 a permis à de nombreux collaborateurs clés du Groupe de pouvoir accéder à terme au capital d'AKKA Technologies à des conditions attractives et ainsi être intéressés à la réussite de la stratégie du Groupe.

Enfin, la culture forte du Groupe permet de conforter la fidélité de l'effectif.

Note 2.3.3 - Risques liés aux opérations de croissance externe

Les opérations de croissance externe sont envisagées lorsque celles-ci présentent un intérêt stratégique pour le Groupe en termes d'implantation géographique ou de complémentarité métier. La décision d'investissement est prise après avoir diligenté et analysé l'audit complet de la société cible (opérationnel, financier, fiscal, social, et des affaires).

Note 2.3.4 - Risques juridiques

La Direction Générale de chaque région, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur.

Tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la Direction Générale du Groupe.

La majorité des situations litigieuses avérées ou potentielles est traitée par la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière de la société concernée, avec le support de la Direction Juridique, dans les domaines commercial, administratif et celui des assurances.

La Direction Juridique peut avoir recours à des conseils externes en matière contentieuse ou précontentieuse.

En matière de contrats commerciaux, la société a mis en place depuis 2007 une Direction Générale Grands Comptes qui coordonne l'analyse commerciale et juridique des projets. Ainsi, les contrats clients, en particulier ceux engageant plus d'une société du Groupe ou assortis d'une obligation de résultat, sont centralisés par la holding.

A ce jour et à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige non provisionné pouvant avoir une incidence significative pour l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Note 2.3.5 - Risque concurrentiel

L'organisation du Groupe AKKA Technologies lui confère une réactivité et une souplesse élevée afin de s'adapter très rapidement aux demandes et aux évolutions de son marché. Sa présence sur les principaux bassins d'activité européens et un référencement auprès des donneurs d'ordre industriels majeurs placent le Groupe parmi les acteurs référents du secteur.

Son positionnement sur l'ensemble des secteurs industriels et la maîtrise des différentes étapes des projets, de la R&D jusqu'à l'industrialisation, constituent également des atouts concurrentiels indéniables.

Note 2.3.6 - Risque de change

Cf. paragraphe 4.12.3 des Comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Note 2.3.7.- Risque sur actions

Cf. paragraphe 4.12.4 des Comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Note 2.3.8 - Risques environnementaux

Compte tenu de notre métier, l'activité des sociétés du Groupe n'a pas d'implication en matière d'environnement.

Note 2.3.9 - Risque de taux

Cf. paragraphe 4.12.1 des Comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Note 2.3.10 - Risque de liquidité

Cf. paragraphe 4.12.2 des Comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Note 2.4 – Informations sociales

Effectif moyen des sociétés consolidées :

	31-déc.-11	31-déc.-10
Cadres	4 359	3 898
Non cadres	1 753	1 705
TOTAL	6 112	5 603

L'effectif fin de période au 31 décembre 2011 est de 7 111 collaborateurs (5 710 au 31 décembre 2010).

9.1.2 Présentation des Comptes Sociaux de la Société au cours de l'exercice

Note 1 Activité de la Société

Note 1.1 - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société a poursuivi son rôle de holding animatrice pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Note 1.2 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2012 sont les suivants :

- poursuite de l'activité de services auprès de ses filiales,
- finalisation de l'acquisition de 65% des actions et droits de vote de la société MBtech en Allemagne et du financement associé à cette acquisition.

Note 1.3 - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 30 janvier 2012, AKKA Technologies a acquis 2% des titres de la société REAL FUSIO FRANCE SAS, portant sa participation dans cette société de 49% à 51%.

Note 1.4 – Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, comme suit :

**Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2011 et au 31/12/2010
par dates d'échéance (en Keuros)**

Fournisseurs Hors Groupe	- 30 jours		Entre 30 et 60 jours		+ 60 jours		TOTAL TTC	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Dettes à échoir	753	707	110	116	-	-	863	824
Dettes échues	(4)	1 177	117	146	55	45	168	1 368
Montant total TTC	749	1 884	227	263	55	45	1 031	2 192

Fournisseurs Groupe	- 30 jours		Entre 30 et 60 jours		+ 60 jours		TOTAL TTC	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Dettes à échoir	128	340	5		-	-	133	340
Dettes échues	286	203	461	506	65	61	812	771
Montant total TTC	414	543	466	506	65	61	945	1 111

Note 2 – Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2011.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce s'élevait au 31 décembre 2011 à 0,7 %.

Nous vous rappelons qu'il a été mis en place pour les salariés du Groupe un FCPE dénommé AKKA ACTIONNARIAT et que ce FCPE a souscrit, en mars 2006 à une augmentation de capital qui lui a été réservée pour un montant de 27 901,08 euros.

Nous vous rappelons que le 3 avril 2008 la Société a émis des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR). Les bons (BSAAR) ont été détachés des obligations dès l'émission de celles-ci et ont été proposés aux cadres dirigeants, aux mandataires sociaux et aux salariés clés du Groupe AKKA Technologies. Les BSAAR sont exerçables pendant une période de trois ans depuis le 3 avril 2010.

Note 3 – Autocontrôle

Au 31 décembre 2011, notre Société possédait 90 138 actions en propres, soit 0,74 % du capital social :

	31-déc-10	Acquisitions	Diminutions	Impact variation du capital (1)	31-déc-11
Actions propres détenues directement par AKKA Technologies	64 658	-	-	6 465	71 123
Actions propres détenues par l'intermédiaire du programme de rachat d'action	11 233	375 526	(369 450)	1 706	19 015
Nombre total d'actions propres	75 891	375 526	(369 450)	8 171	90 138
(1) Impact de l'attribution d'une action pour 10 actions détenues					

Note 4 – Options de souscription d'actions

Nous vous informons qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2011.

Lors de sa réunion du 31 mars 2011, le Conseil d'Administration a enregistré la levée de 1 000 options du plan du 28 mai 2004, ainsi que la levée de 8 166 options du plan du 14 mars 2006, entraînant la création de 18 332 actions nouvelles.

Note 5 - Résultats - Affectation

Note 5.1 - Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Pour les comptes sociaux, les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Pour les comptes consolidés, le Groupe a fait évoluer ses règles et méthodes comptables conformément aux modifications du référentiel IFRS.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent vous est transmis à titre comparatif.

Note 5.2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 10 948 596 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 10 948 596,00 euros

A la réserve légale..... 191 901,00 euros

Au poste de réserve spéciale relative à l'achat d'œuvres
originales d'artistes vivants 18 920,00 euros

Solde 10 737 775,00 euros

A titre de dividendes aux actionnaires 8 563 806,72 euros
(ce montant tenant compte de l'adoption de la première résolution tendant à l'attribution gratuite aux actionnaires de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes détenues et ouvrant droit au présent dividende, étant précisé en outre que les actions auto détenues n'ouvrent pas droit à dividendes ; soit un montant de dividende égal à **0,64 euros** par action).

Le solde 2 173 968,28 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi 13 112 310,54 euros

Il est précisé que :

La somme distribuée serait, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Le paiement des dividendes serait effectué avant le 30 Juin 2012.

Ce dividende serait versé à toutes les actions existantes au jour de l'Assemblée ainsi qu'aux actions nouvelles qui résulteraient de l'attribution gratuite d'une action pour dix détenues en cas de décision favorable de l'Assemblée Générale Mixte dans la mesure où ces actions seraient créées avant le détachement du dividende, à l'exception des actions auto-détenues. Toutefois, si lors de la mise en paiement, la société avait acquis de nouvelles actions propres, la somme correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions serait affectée au compte « autres réserves ».

Conformément aux nouvelles dispositions du Code Général des Impôts, il est pris acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Pour l'exercice clos le 31/12/2008, le dividende net par titre était égal à 0,52 euro par action (soit 0,46 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 5 039 821 euros, était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2009, le dividende net par titre était égal à 0,34 euro par action. La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 3 654 589 euros, était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2010, le dividende net par titre était égal à 0,70 euro par action (soit 0,63 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 7 618 288 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Note 5.3 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 39 286 € et qui ont donné lieu à une imposition de 13 095 €.

Note 6 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce

Les conventions autorisées au cours d'un exercice antérieur se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Une nouvelle convention a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, il s'agit de l'acquisition de 100% des parts de la société IDEACTIVE FORMATION, réalisée en date du 30 novembre 2011 et autorisée par le Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2011.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement avisés de ces opérations et vous en rendront compte dans un rapport spécial.

Note 7 - Administration et Contrôle de la Société

Note 7.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Maurice RICCI, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

- Représentant d'AKKA Technologies, Président de la société ERDIMAT SAS
- Président de la société DUBAIA9 SAS
- Président du Conseil de Surveillance de la société EKIS SAS
- Président de la société CRDTA SAS
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL
- Président de la société MB 2C SAS
- Gérant de la société MB2C YACHTING SARL
- Gérant de la société SCI SAONE VALLEY
- Co-gérant de la SARL IDEACTIVE EVENTS
- Président de la société AKKA Deutschland GmbH,
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Italia Srl,
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Switzerland SA,
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Benelux
- Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD Inc
- Co-gérant de la société Hysys Consulting Maroc SARL

Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général délégué

- Administrateur d'AKKA Italia Srl, société de droit italien,
- Directeur Général de CASCIOPE SAS
- Directeur Général d'EKIS FRANCE SAS
- Directeur Général d'AKKA I&S SAS
- Directeur Général d'AKKA INGENIERIE PROCESS SAS
- Directeur Général d'AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS

- Directeur Général d'INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS
- Directeur Général d'AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS
- Co-gérant d'Ideactive Events SARL
- Co-gérant de la société HYSYS Consulting Maroc SARL
- Co-prokurist de la société AKKA Deutschland GmbH,
- Vice-Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC
- Administrateur d'AKKA BENELUX SA
- Administrateur d'AKKA MIDDLE EAST FZCO
- Administrateur d'AKKA SPAIN TECHNOLOGIES SL

Monsieur Alain TISSERAND, Administrateur

- Co-gérant de la société AMF Investisseurs SARL
- Gérant de la société MATIS SARL
- Administrateur BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR
- Représentant de MATIS SARL, gérant de la SCI LES OLIVIERS

Madame Cécile RICCI, Administrateur

- Gérante de la société IDEACTIVE FORMATION SARL,
- Administrateur de la société AKKA SWITZERLAND SA

Note 7.2 - Rémunération des dirigeants

Note 7.2.1 - Description des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations des dirigeants ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés

Dirigeants	Rémunération fixe	Rémunération variable (2)	Jetons de présence	Avantages en nature (3)	Honoraires	Régimes complémentaires de retraite	Année 2011	Année 2010
Maurice RICCI	350	50	Néant	-	-	Néant	400	500
Jean-Franck RICCI	110	-	Néant	-	-	Néant	110	270
Cécile RICCI	80	-	Néant	4	-	Néant	84	84
Alain TISSERAND (1)	150	-	Néant	-	150	Néant	300	350

(1) Alain TISSERAND est rémunéré pour partie au travers d'un contrat de prestations de service conclu entre la société AMF Investisseurs et la société AKKA Technologies pour un montant annuel d'honoraires de 150 K€. Ce contrat entre dans le champ des conventions réglementées.
(2) Les rémunérations variables sont déterminées en fonction de l'atteinte d'objectifs commerciaux et de respect des budgets.
(3) Les avantages en nature correspondent à des véhicules.

Note 7.2.2 - Indication des engagements post-rémunérations pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2009, dans sa seizième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre, au bénéfice des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la société AKKA Technologies ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Ont ainsi été attribuées, par le Conseil d'Administration en séance du 5 juillet 2010, les actions suivantes :

- à Madame Cécile RICCI, Administrateur, 5 000 actions de la société AKKA Technologies,
- à Monsieur Jean Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général délégué, 5 000 actions de la société AKKA Technologies.

L'attribution de ces actions sera définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans à compter du 5 juillet 2010.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2011, dans sa 22ème résolution, a :

1. décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 668 744,99 euros pour le porter à 18 356 193,36 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « Prime d'émission »,

2. décidé que cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 1 090 683 actions nouvelles de 1,53 euros de nominal chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes.

En conséquence, le nombre des titres mentionnés ci-dessus et ci-dessous a fait l'objet d'un réajustement pour permettre à la Société de prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des titulaires des options de souscription d'actions, et des bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2003, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit (38) mois, à consentir en une ou plusieurs fois, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, existantes ou à émettre, au bénéfice des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société AKKA Technologies ou des sociétés visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce.
- Le Conseil d'Administration dans sa séance du 14 mars 2006 a attribué à Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur :
 - 8 166 options de Tranche A,
 - au maximum 8 500 options de Tranche B,
 - au maximum 8 500 options de Tranche C.

Note 7.3 - Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, est joint au présent rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Note 7.4 - Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Note 7.5 - Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce

Dans un rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, votre Conseil d'Administration vous donnera toutes informations prévues par les dispositions légales, au regard des actions gratuites dont les plans ont été mis en place au cours de l'exercice 2011.

Note 7.6 - Actionnariat de la société

Note 7.6.1- Évolution du capital

Capital social et prime d'émission

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social
31-déc.-10	10 882 906	1,53	16 650 846,18
Attribution de 2000 actions gratuites	2 000	1,53	3 060,00
Exercice de 2899 BSAAR	3 591	1,53	5 494,23
Levée de 9 166 options de souscription d'actions (CA du 31 mars 2011)	18 332	1,53	28 047,96
Exercice de 28953 BSAAR (CA du 14 juin 2011)	35 844	1,53	54 841,32
Exercice de 19272 BSAAR	23 858	1,53	36 502,74
Constatation de l'Augmentation de Capital (attribution gratuite d'actions) décidée par l'AG du 14 juin 2011 (CA du 7 juillet 2011)	1 096 653	1,53	1 677 879,09
Exercice de 66846 BSAAR	85 612	1,53	130 986,36
Régularisation de l'opération d'attribution gratuite d'actions	5 424	1,53	8 298,72
Création d'actions complémentaires en application du plan d'attribution d'actions gratuites du 31 mars 2009 (CA du 5 septembre 2011)	220	1,53	336,60
Attribution de 9317 actions gratuites (plan du 25 novembre 2009)	9 317	1,53	14 255,01
Exercice de 544 BSAAR (CA du 25 novembre 2011)	742	1,53	1 135,26
31-déc.-11	12 164 499	1,53	18 611 683,47

Note 7.6.2 - Franchissement de seuils au cours de l'exercice

La Société a été informée de deux franchissements de seuil :

- La société CM-CIC Investissement, contrôlée par la société CM-CIC, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 avril 2011, le seuil de 5% du capital de la Société.
- Le société CM-CIC Investissement, contrôlée par la société CM-CIC, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 septembre 2011, le seuil de 5% des droits de vote de la Société.

Ces franchissements de seuil ont fait l'objet d'une déclaration à l'AMF.

Note 7.6.3 - Répartition du capital et des droits de vote au 28 mars 2012

	Actions vote simple	Actions vote double	Actions sans droit de vote	Total actions	Voix	% total actions
FAMILLE RICCI	161 475	6 233 395	-	6 394 870	12 628 265	51,8%
SOCIETE IDEACTIVE EVENTS	-	682 393	-	682 393	1 364 786	5,5%
AUTO-DETENTION	-	-	81 549	81 549	-	0,7%
DIRIGEANTS	256 154	330 808	-	586 962	917 770	4,8%
SALARIES	113 591	58 797	-	172 388	231 185	1,4%
Public	4 374 060	45 419	-	4 419 479	4 464 898	35,8%
TOTAL	4 905 280	7 350 812	81 549	12 337 641	19 606 904	100,0%

Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote des actionnaires détenant plus de 5% du capital

Titulaire	Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010			Situation au 31/12/2009		
	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote
MR RICCI Maurice	5 071 578	41,7%	52,1%	4 708 001	43,3%	50,4%	4 708 001	43,4%	50,3%
MME RICCI Cécile	611 798	5,0%	5,2%	556 181	5,1%	5,6%	556 181	5,1%	5,6%
SOCIETE IDEACTIVE EVENTS	682 393	5,6%	7,0%	620 358	5,7%	7,3%	626 181	5,8%	7,3%
SOCIETE BANQUE DE VIZILLE	-	0,0%	0,0%	545 000	5,0%	6,4%	853 253	7,9%	8,9%
MR RICCI Jean-Franck	703 358	5,8%	6,1%	639 417	5,9%	6,3%	639 417	5,9%	6,3%

Information relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (article L 225-211 du Code de Commerce)

AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	
Nombre d'actions propres rachetées	375 526
Nombre d'actions propres vendues	(369 450)
Cours moyen des actions achetées	18,41
Cours moyen des actions vendues	18,46
Montant global des frais de négociation	-
ACTIONS PROPRES INSCRITES AU NOM DE LA SOCIETE	
Montant en €	1 457 531,46
Fraction du capital qu'elles représentent	0,74%
Valeur globale évaluée au cours d'achat	363 459,05
Valeur nominale	1,53 par action
Motifs des acquisitions effectuées	Animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action

Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 90 138

Note 7.7 - Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Le nombre de déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier s'élève à quarante-six (hors programme de rachat d'actions) et concerne :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe / Personne liée à	Nature de l'opération	Prix unitaire	Nature des titres	Montant en euros
05-janv-11	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	15,0	actions	102 232
06-janv-11	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	15,0	actions	48 000
24-janv-11	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	16,8	actions	672 000
24-janv-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	16,7	actions	96 377
25-janv-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	16,8	actions	420 000
11-févr-11	Stéphane DESCOS	Président Pôle International	Cession	19,5	actions	9 696
11-févr-11	Stéphane DESCOS	Président Pôle International	Cession	19,0	actions	9 456
11-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	19,0	actions	57 229
14-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	19,0	actions	55 068
15-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	19,0	actions	35 916
16-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	18,9	actions	100 781
16-févr-11	Stéphane DESCOS	Président Pôle International	Cession	19,0	actions	11 016
16-févr-11	Stéphane DESCOS	Président Pôle International	Cession	22,0	actions	10 949
22-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	18,0	actions	201 645
22-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	18,0	actions	201 645
23-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	18,0	actions	5 760
23-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	18,0	actions	5 760
25-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	18,3	actions	419 842
25-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	18,3	actions	419 842
28-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	18,6	actions	168 851
28-févr-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	18,6	actions	168 851
02-mars-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	18,3	actions	15 738
03-mars-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	18,2	actions	202 422
06-avr-11	Stéphane DESCOS	Président Pôle International	Cession	22,0	actions	10 949
06-avr-11	Stéphane DESCOS	Président Pôle International	Cession	21,5	actions	10 701
24-avr-11	Stéphane DESCOS	Président Pôle International	Cession	22,5	actions	10 503
13-mai-11	Stéphane DESCOS	Président Pôle International	Cession	23,1	actions	11 678
27-mai-11	Stéphane DESCOS	Président Pôle International	Cession	23,5	actions	11 696
27-mai-11	Alain TISSERAND	Directeur Général	Cession	23,0	actions	1 150 000
27-mai-11	Alain TISSERAND	Directeur Général	Cession	23,8	actions	178 200
30-mai-11	Alain TISSERAND	Directeur Général	Cession	23,8	actions	102 935
31-mai-11	Alain TISSERAND	Directeur Général	Cession	24,0	actions	88 090
01-juin-11	Alain TISSERAND	Directeur Général	Cession	23,9	actions	224 476
03-juin-11	Alain TISSERAND	Directeur Général	Cession	23,8	actions	13 494
08-juin-11	Alain TISSERAND	Directeur Général	Cession	23,6	actions	45 590
10-juin-11	Alain TISSERAND	Directeur Général	Cession	23,5	actions	47 345
27-juin-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	11,5	BSAAR	577 355
27-juin-11	IDEACTIVE EVENTS	Président Directeur Général	Cession	11,5	BSAAR	571 087
08-juil-11	Alain TISSERAND	Directeur Général	Cession	23,0	actions	340 769
11-juil-11	Alain TISSERAND	Directeur Général	Cession	23,0	actions	7 475
12-juil-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	13,1	BSAAR	1 921
12-juil-11	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	13,1	BSAAR	1 921
17-nov-11	IDEACTIVE EVENTS	Président Directeur Général	Acquisition	13,2	actions	128 265
18-nov-11	IDEACTIVE EVENTS	Président Directeur Général	Acquisition	14,4	actions	36 216
21-nov-11	IDEACTIVE EVENTS	Président Directeur Général	Acquisition	13,1	actions	100 707
22-nov-11	DUBAIA9	Président Directeur Général	Acquisition	13,0	actions	11 305

Ces déclarations ont été régulièrement publiées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Note 7.8 - Travaux du Conseil et procédures de contrôle interne

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Note 7.9 - Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Le Conseil d'Administration a la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, des bons de souscription d'actions, conformément aux dispositions de l'article L.233-33 du Code de Commerce.

L'article 15 des statuts comprend une clause d'exclusivité de mandat, qui correspond à l'impossibilité de devenir mandataire de la société dès lors qu'un mandat est occupé dans une société concurrente ou que l'administrateur pressenti en est un actionnaire de référence.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

9.2 Résultat opérationnel

9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

En complément de l'information donnée par le Rapport de Gestion dans le paragraphe 9.1.1 (note 2.2) du présent document de référence, il convient de noter que le taux d'activité du Groupe (nombre de jours facturés divisé par le nombre de jours facturables hors congés payés et RTT) est passé de 90,6% en 2010 à 91,6% en 2011.

9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net

Se référer au rapport de gestion aux notes 1.2.2.1 et 1.2.2.2 du paragraphe 9.1.

9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Non applicable.

9.3 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Ce paragraphe vient, dans le cadre de la recommandation AFEP/MEDEF, en complément du tableau sur les rémunérations des dirigeants présenté dans la note 7.2.1 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 ci-dessus.

9.3.1 Tableau des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration Montants en K€	Année 2010	Année 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	500	400
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	500	400

Alain Tisserand - Administrateur Montants en K€	Année 2010	Année 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	350	300
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	350	300

Jean-Franck RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2010	Année 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	270	110
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	63	-
TOTAL	333	110

Cécile RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2010	Année 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	84	84
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	63	-
TOTAL	147	84

9.3.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration Montants en K€	Année 2010		Année 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	350	350	350	350
- rémunération variable	150	150	50	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	500	500	400	350

Alain TISSERAND - Administrateur Montants en K€	Année 2010		Année 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe *	350	350	300	317
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	350	350	300	317

Jean-Franck RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2010		Année 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe *	220	220	110	128
- rémunération variable	50	50	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	270	270	110	128

Cécile RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2010		Année 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	80	80	80	80
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	4	4	4	4
TOTAL	84	84	84	84

* Les montants versés sont supérieurs aux montants dus en raison du décalage de paie

Les rémunérations reçues par Jean-Franck RICCI et par Alain TISSERAND rémunèrent leur mandat de Directeur Général Délégué.

La rémunération reçue par Cécile RICCI correspond à son contrat de travail au titre de sa fonction de directrice du contrôle de gestion du Groupe.

9.3.3 Jetons de présence

Non applicable.

9.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.6 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Non applicable.

9.3.7 Actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

9.3.7.1 Actions de performances attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.7.2 Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en K€)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean-Franck Ricci	5-juil.-10	5 000	63	4-juil.-12	4-juil.-14
Cécile Ricci	5-juil.-10	5 000	63	4-juil.-12	4-juil.-14

Les actions gratuites sont obtenues par les bénéficiaires à l'unique condition qu'ils soient toujours présents dans la société à l'issue de la période d'acquisition.

9.3.8 Actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

9.3.8.1 Actions de performances devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.8.2 Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux	N° du plan	Date du plan	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions devenues disponibles (*)
Jean-Franck Ricci	5	5-mars-07	10 000	24 200
Jean-Franck Ricci	6	11-oct.-07	20 000	22 000
Cécile Ricci	5	5-mars-07	10 000	24 200
Cécile Ricci	6	11-oct.-07	20 000	22 000

(*) Après prise en compte de la décision de l'Assemblée Générale de juin 2007 de diviser le nominal des actions par 2, et les attributions successives d'une action gratuite pour 10 détenues.

9.3.9 Autres informations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Nom	Fonction	Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Maurice Ricci	Président Directeur Général	12-févr.-99	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2013	Non	Non	Non	Non
Alain Tisserand (*)	Directeur Général Délégué	28-juin-04	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2012	Non	Non	Non	Non
Jean-Franck Ricci	Directeur Général Délégué	7-mars-01	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2012	Non	Non	Non	Non

(*) fin de son mandat de Directeur Général Délégué le 30/09/2011

10 Trésorerie et capitaux

10.1 Informations sur les capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté au paragraphe 20.3.5 du présent document de référence. Ces derniers augmentent de 21 114 K€ sur l'exercice 2011 du fait des éléments suivants :

- la variation de capital de l'entreprise consolidante en 2011 pour +1 799 K€
- le résultat net de l'exercice 2011 pour + 26 885 K€
- la variation du périmètre de consolidation avec l'impact du rachat des intérêts hors groupe de AKKA GmbH pour (235) K€ ;
- la variation des autres éléments du résultat global pour +3 K€
- les dividendes versés aux actionnaires en 2011, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour (7 618) K€,
- l'impact des normes IFRS 2 relatives aux actions gratuites et options de souscriptions d'actions pour un montant de + 283 K€.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie

Variation de trésorerie en milliers d'euros	31-déc-11	31-déc-10
Trésorerie nette d'ouverture	81 364	63 777
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	36 096	36 797
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(18 150)	(10 483)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(20 237)	(9 025)
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	31	297
Trésorerie nette de clôture	79 104	81 364

Flux net de trésorerie généré par l'activité :

La capacité d'autofinancement nette d'impôts s'établit à 36 656 K€ sur l'exercice. Elle a permis de financer un impôt sur les sociétés versé de (2 481 K€). Les ressources en fonds de roulement augmentent de 1 921 K€ sur l'exercice. La capacité d'autofinancement génère de ce fait un impact positif sur la trésorerie de l'année de 36 096 K€.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements :

Le principal flux d'investissement est le coût des entrées de périmètre. Il s'élève à (11 962 K€) et est essentiellement lié à l'acquisition d'Aeroconseil.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement :

En 2011, le montant des souscriptions de nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts existant diminuent la trésorerie du Groupe de (12 755 K€). AKKA Technologies a par ailleurs versé (7 618 K€) au titre des dividendes à ses actionnaires en juillet 2011.

10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe

10.3.1 Politique de financement

Actifs immobilisés : opérations de croissance externe

La consolidation de la structure financière du Groupe au fil du temps offre à ce dernier une flexibilité dans ses choix de financement. A l'origine financées par recours à l'endettement, les acquisitions de petites tailles sont aujourd'hui financées sur fonds propres pour l'intégralité de leur valeur tandis que les acquisitions plus significatives font l'objet d'un financement partagé entre financement sur fonds propres et financement bancaire sur le moyen terme.

En avril 2008, le Groupe a émis un emprunt obligataire sous forme d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) de 20 000 K€ afin de financer son développement. Suite à cette opération, jusqu'à l'acquisition de la société MBtech, compte tenu de la structure financière du Groupe, de ses cash-flows et de son bon niveau de trésorerie aucun emprunt n'a été spécifiquement souscrit pour financer les acquisitions depuis 2008.

Le 12 avril 2012, AKKA Technologies et MBtech Group GmbH & Co. KGaA ont souscrit un contrat de prêt d'une durée de 5 ans auprès d'un pool de banques pour un montant de 90 M€. Il vise à financer :

- L'acquisition des 65% de titres MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de MBtech Verwaltungs-GmbH ;
- Le refinancement de la dette du sous-groupe MBtech envers DAIMLER ;
- Le financement du BFR et des investissements du sous-groupe MBtech ;
- Un crédit-revolving complémentaire pour le financement du BFR MBtech.

Lors de la souscription des emprunts un engagement a été pris à respecter les ratios financiers suivants concernant la structure de bilan et la capacité de l'activité à couvrir les échéances :

- Leverage Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé
 - Au 30 juin 2012 : 3,0x
 - Au 31 décembre 2012 : 2,75x
 - A partir 30 juin 2013 : 2,5x
- Gearing Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / Capitaux propres
 - Au 30 juin 2012 : 1,25x
 - Au 31 décembre 2012 : 1,15x
 - Au 30 juin 2013 : 1,00x
 - A partir 31 décembre 2013 : 0,90x
- Debt Cover Ratio : Free Cash-Flow Consolidés / Service de la dette
 - Au moins égal à 1,2x à partir du 30 juin 2012
- Limitation des investissements
 - 30 M€ en 2012 pour le groupe
 - 110% des investissements prévus dans Business Plan

Actifs immobilisés : financement des locaux

Les locaux situés à Colomiers font l'objet de contrats de crédit-bail retraités dans les comptes consolidés, ce qui fait apparaître un emprunt résiduel de 343 K€ au 31 décembre 2011.

Les locaux situés à Saint Victoret ont été financés par un emprunt souscrit par la société AKKA Ingénierie Documentaire et entièrement remboursé.

Actifs Immobilisés : financement des autres immobilisations

Il s'agit principalement de matériels informatiques, de licences et de logiciels. Ce poste représente un faible poids dans les actifs immobilisés du Groupe.

Des investissements de cette nature, financés par la trésorerie propre du Groupe, ont été réalisés en 2007 en crédit-bail. Ce dernier est arrivé à échéance au 31 décembre 2010.

Le matériel informatique est financé par crédit-bail sur la société Aeroconseil. Au 31 Décembre 2011 un emprunt résiduel de 961 K€ apparaît dans les comptes.

Financement du Besoin en Fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est financé par des contrats d'affacturage ou par des cessions de créances professionnelles (bordereaux Dailly).

10.3.2 Synthèse des emprunts

Un détail des conditions d'emprunt (incluant des covenants) et de la structure de financement au 31 décembre 2011 est donné dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. chapitre 20.3 ci-après).

Les principaux mouvements intervenus sur le premier semestre 2012 sont les suivants :

- ⇒ Remboursement d'un tiers des obligations pour 6 667 K€,
- ⇒ Souscription d'un emprunt pour financer l'acquisition de MBtech pour 90 M€.

10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe

Non applicable.

10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus

En dehors des opérations éventuelles de croissance externe qui feront l'objet d'une analyse au cas par cas des modes de financement, aucun investissement significatif n'est programmé en 2012.

11 Recherche et développement, brevets et licences

Le Groupe AKKA Technologies a déposé 14 brevets dans le domaine du véhicule électrique, et n'exploite aucune licence de marque significative.

Le Groupe estime, par ailleurs, ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de brevets ou de licences qui seraient détenus par des tiers.

Les frais de recherche engagés en 2011 s'élèvent en pro forma à 43 970 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice. Ces frais s'élevaient à 32 705 K€ sur l'exercice 2010 et à 56 220 K€ en 2009.

12 Informations sur les tendances

12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour comprendre les tendances attendues sur les premiers mois de l'exercice 2012 :

- Un taux d'activité de l'ordre de 91% atteint de manière constante sur la fin de l'année 2011,
- Une nette hausse de l'effectif générant un impact « embarqué » supérieur à 7 000 personnes,
- Une bonne dynamique de l'international,
- Une acquisition importante en Allemagne permettant de changer de dimension et de devenir le leader européen dans l'automobile et l'aéronautique,
- La mise en place de nouveaux outils de recrutement,
- Une dynamique et une culture d'entreprise intactes (enthousiasme, solidarité, passion des technologies),
- Des opportunités de croissance externe à l'international.

L'environnement général est donc optimiste, même si le marché reste concurrentiel.

12.2 Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe

Non applicable.

12.3 Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice

Communiqué de presse

Lyon, le 9 février 2012

AKKA en ligne avec ses objectifs stratégiques : le Groupe change de dimension

En 2011 :

- Une forte croissance organique à + de 12%.
- Un C.A. pro forma supérieur à 545 M€.

En 2012 :

- Changement de dimension et de configuration avec 10.000 ingénieurs.
- 50% des activités réalisées hors de France.
- Le cap des 900 M€ de C.A. sera dépassé.

C.A. consolidé en M€ - non audité (1er janvier - 31 décembre)	31.12.2011	31.12.2010	Croissance
Chiffre d'affaires	474,0	400,3	+18,4%
<i>France</i>	<i>401,3</i>	<i>350,4</i>	+ 14,5%
<i>International</i>	<i>72,7</i>	<i>49,9</i>	+ 45,7%

Aeroconseil consolidé à compter du 1^{er} octobre 2011.

1. Croissance solide du chiffre d'affaires consolidé 2011 : + 18,4%

- Sur l'ensemble de l'exercice la croissance organique est de 12% dont 8,9% en France dans de bonnes conditions d'exploitation en dépit d'une forte concurrence.

Tous les secteurs clés enregistrent des croissances à deux chiffres : aéronautique +33,1%, automobile +57,2%, ferroviaire +18,8%. Le taux d'activité est normatif sur l'ensemble de l'exercice.

- L'international progresse de 45,7% à 72,7 M€ avec des hausses fortes en Allemagne +60,2%, Belgique +22,9%, Italie +60,7%, Suisse +83,9%, Roumanie +37,9%. A fin 2011, et hors MBtech, le Groupe comptait 7 111 collaborateurs dont 1 223 hors de France. La croissance des effectifs hors de France constitue un enjeu stratégique de diversification et d'indépendance vis à vis des cycles pays.

Le chiffre d'affaires pro forma 2011, intégrant Aeroconseil sur 12 mois, est en croissance de 37,8% à 545 M€.

2. Bonne activité du 4^{ème} trimestre : AKKA accentue sa présence aéronautique

- Le 4^{ème} trimestre 2011 à 145,0 M€ est en hausse de 33,1% par rapport au 4^{ème} trimestre 2010 et de +39,5% en séquentiel. La croissance organique à 7,3% reste dynamique, la base de comparaison du T4 2010 étant déjà élevée.

Aeroconseil, consolidée sur 3 mois, contribue pour 28,6 M€ à cette croissance.

Positionné sur des expertises de niches dans le secteur de l'aéronautique fortement complémentaires à celles d'AKKA (Aircraft modification et Flight physics), Aeroconseil vient ainsi enrichir l'offre du Groupe, grâce à ses 1 200 collaborateurs.

L'acquisition d'Aeroconseil étant immédiatement relative, AKKA Technologies confirme une augmentation de sa rentabilité opérationnelle pour 2011.

3. Evènement majeur : AKKA devient un acteur clé du marché allemand

- Fin 2011, AKKA a tenu ses engagements et accélère le déploiement de sa stratégie internationale avec l'acquisition de la société allemande MBtech.

Créée par DAIMLER en 1993, MBtech est une société de services en hautes technologies spécialisée dans le secteur automobile. Elle dispose d'expertises pointues qui couvrent la totalité de la chaîne de valeur : vehicle engineering, powertrain solutions, electronics solutions et consulting.

DAIMLER conserve une participation de 35% et garantit la pérennité de l'activité sur 5 ans.

MBtech compte 3 500 collaborateurs et devrait réaliser un chiffre d'affaires d'environ 350 M€ en 2011.

- Très bien accueilli par les clients des 2 groupes, l'accord passé entre AKKA Technologies et DAIMLER renforce leur engagement originel en matière d'innovation et de solutions à forte valeur ajoutée. AKKA diversifie sa clientèle dans le secteur automobile tout en développant de nouvelles expertises pointues.
- Le closing interviendra après l'obtention de l'approbation des Autorités de la Concurrence prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2012.

Les rencontres régulières entre les 2 groupes depuis 2005 et l'implication des managements vont permettre une intégration facilitée de MBtech, avec en Allemagne, des leviers de croissance et de diversification forts dans l'aéronautique, l'automobiles et les autres secteurs du transport.

4. Une présence européenne : AKKA s'ouvre de nouvelles opportunités en toute sérénité

AKKA Technologies devient un leader européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies avec un chiffre d'affaires pro forma de 900 M€ dont la moitié réalisée à l'international.

Cette dimension européenne permet à AKKA Technologies de se concentrer sur sa croissance organique et de tirer pleinement profit de sa stratégie d'équilibres avec :

- Des expertises à haute valeur ajoutée au service de l'ensemble des secteurs renforcées par l'intégration d'Aeroconseil et de MBtech.
- Un ancrage équilibré et solide sur les deux marchés les plus porteurs d'Europe (France et Allemagne).
- Une présence internationale assurée par plus de 10 000 collaborateurs avec une forte attractivité liée à une présence sectorielle et internationale élargie.

Les complémentarités aéronautique et automobile, selon les pays, seront autant de vecteurs de développement de dynamiques croisées.

Un communiqué diffusé en date du 8 décembre 2011, détaillant l'acquisition de MBtech, est disponible sur le site www.akka.eu rubrique finances/communiqués

Communiqué de presse

Lyon, le 2 avril, 2012 – 18h00

1 Milliard de chiffre d'affaires bientôt atteint

- AKKA change de dimension avec 10 000 collaborateurs
- Leader européen dans l'automobile et l'aéronautique
- L'international, l'axe fort du Groupe

2011, bonnes performances, en ligne avec les attentes

- 18,4% de croissance
- 9,1% de rentabilité opérationnelle

1. Acquisition de la société allemande MBtech

Le closing de cette opération interviendra après l'autorisation des autorités de la concurrence de chacun des pays concernés - les données sont indicatives.

Données 2011 non auditées	AKKA et MBtech combinés
Chiffre d'affaires	environ 900 M€
Marge opérationnelle	environ 6%
Gearing	< 25%
Collaborateurs	+ de 10 000

- 3 000 ingénieurs viennent compléter les expertises AKKA Technologies.
- Spécialiste de l'ingénierie automobile sur tout le cycle de vie du produit, MBtech couvre la totalité de la chaîne de valeur : design, véhicule engineering, powertrain solutions, electronics solutions et manufacturing engineering.

- AKKA / MBtech, une intégration en toute sérénité :
 - DAIMLER a choisi AKKA comme partenaire pour accélérer la diversification et accentuer l'innovation chez MBtech.
 - Le management de MBtech, est totalement partie prenante du projet du fait des relations de confiance nouées depuis plus de 5 ans avec AKKA.
 - MBtech est en ordre de marche pour accélérer son développement par diversification sectorielle (aéronautique et ferroviaire).
 - La société a toujours été profitable et affiche un taux de croissance de son C.A. de 58% entre 2005 et 2010.
 - MBtech et AKKA partagent la même passion des technologies et ont la même vision de l'industrie.
 - Cette intégration est sécurisée par l'engagement de DAIMLER et garantit la pérennité du chiffre d'affaires de MBtech sur 5 ans.
- En s'implantant sur le marché allemand AKKA Technologies accélère sa croissance et devient un Groupe international qui réalise environ 460 M€ de C.A. en France, 340 M€ en Allemagne et 100 M€ dans le reste du monde.
 - Cette acquisition renforce les équilibres sectoriels et clients dans l'aéronautique et l'automobile et assoit la présence internationale du Groupe avec 2 ancrages forts sur les deux marchés les plus dynamiques d'Europe, la France et l'Allemagne.
 - Après l'acquisition, la dette d'AKKA demeure à un niveau faible avec un gearing inférieur à 25%.

2. Performances financières 2011

Le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies réuni le 29 mars 2012 a arrêté les comptes de l'exercice 2011. Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées et le rapport de certification est en cours d'émission.

<i>Compte de résultat consolidé - en M€</i>	2011	2010	Croissance
Chiffre d'affaires	474,1	400,3	+ 18,4%
<i>France</i>	401,4	350,4	+ 14,5%
<i>International</i>	72,7	49,9	+ 45,7%
Résultat opérationnel d'activité	43,0	32,1	+33,9%
Marge opérationnelle d'activité	9,1%	8,0%	
Résultat avant impôt	38,3	29,0	+ 32,1%
Résultat net part du groupe	26,9	25,2	+ 6,7%

2011 : Aeroconseil consolidé sur 3 mois (1^{er} octobre / 31 décembre)

AKKA Technologies a mené de front une croissance organique forte et son développement international.

- La croissance organique est de 12%.
- L'international en progression de 45,7% représente désormais 15,3% du chiffre d'affaires du Groupe.

- Le chiffre d'affaires pro forma (Aeroconseil sur 12 mois) atteint 548 M€.
- AKKA Technologies génère une croissance rentable. Le résultat opérationnel d'activité en hausse de +33,9% est de bon niveau à 9,1%.
Une bonne maîtrise des ratios de gestion, l'intégration d'Aeroconseil et une contribution en augmentation des filiales internationales (marge opérationnelle de 14,8%) expliquent cette performance.
- Le résultat net part du groupe s'élève à 26,9 M€, soit une rentabilité nette de 5,7% (faible progression du fait d'une charge d'impôt de 11,4 M€ contre 3,8 M€ l'an dernier).
- La solidité financière du Groupe est intacte avec des capitaux propres de 121,1 M€, une trésorerie nette d'endettement de 19,2 M€ et un gearing de -16%.

3. Ambitions fortes pour 2012

- Devenu un Groupe international, AKKA a désormais des leviers de croissance importants auprès des constructeurs automobiles et de l'aéronautique en Allemagne. AKKA Technologies est dorénavant un expert international en ingénierie et conseil du secteur mobility (automobile, aéronautique, aérospatial, ferroviaire).
- Grâce à son statut de leader européen et à son positionnement à forte valeur ajoutée sur les métiers de l'ingénieur, AKKA offre de nouvelles opportunités de carrière avec une couverture géographique, sectorielle et métier élargie.

AKKA Technologies se concentre sur la construction d'un groupe de plus d'un milliard d'euros avec sérénité.

Communiqué de presse

Paris, le 12 avril, 2012 – 18h00

AKKA Technologies devient international et leader européen de la mobility grâce à l'acquisition de MBtech

Les autorités de la concurrence ont autorisé le rachat de 65% des parts de la société MBtech par AKKA Technologies.

Cette acquisition donne naissance au leader européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies dans le domaine de la mobility (automobile, aéronautique, aérospatial, ferroviaire). Elle renforce les équilibres sectoriels et clients dans l'aéronautique et l'automobile et assoit la présence internationale du Groupe avec des ancrages forts sur les deux marchés les plus dynamiques d'Europe, la France et l'Allemagne.

A l'image d'AKKA Technologies, MBtech va accélérer son développement par diversification sectorielle (aéronautique, ferroviaire et autres constructeurs automobile). Daimler et AKKA Technologies ont pour objectif de développer conjointement la société pour renforcer sa compétitivité.

Groupe désormais international, AKKA Technologies accélère sa croissance avec un chiffre d'affaires 2011 combiné d'environ 900 M€ dont 460 M€ de C.A. en France, 340 M€ en Allemagne et 100 M€ dans le reste du monde.

Ce statut international et un positionnement à forte valeur ajoutée sur les métiers de l'ingénieur, renforcent l'attractivité du nouvel ensemble AKKA - MBtech en offrant à ses collaborateurs de nouvelles opportunités de carrière.

Créée par Daimler en 1993, MBtech est une société de services en hautes technologies spécialisée dans le secteur automobile. Elle dispose d'expertises pointues qui couvrent la totalité de la chaîne de valeur – style, vehicle engineering, powertrain solutions, electronics solutions & consulting, engineering process - et lui confèrent le statut d'acteur majeur des technologies en Allemagne.

MBtech a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 350 M€ en 2011 - dont 91% avec l'industrie automobile allemande - et emploie environ 3000 ingénieurs.

Le closing du rachat de MBtech par AKKA Technologies a eu lieu le 12 avril 2012 et le groupe sera consolidé au 1^{er} avril 2012. Daimler reste partenaire à hauteur de 35%, rendant MBtech autonome de son principal client et maintenant actionnaire minoritaire. Les accords avec Daimler pérennisent le C.A. de MBtech pour les 5 ans à venir.

« Nous sommes très fiers d'accueillir MBtech, commente Maurice Ricci. Le fait que Daimler nous ait choisis pour accélérer le développement de sa filiale constitue une reconnaissance de nos expertises et de notre positionnement. L'ancienneté de nos relations avec MBtech va faciliter la mise en place de synergies créatrices de valeur et génératrices de croissance organique forte. AKKA Technologies se concentre désormais sur la construction d'un groupe de plus d'un milliard d'euros en toute sérénité».

Prochain communiqué : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre, le 9 mai 2012 après Bourse.

13 Prévisions ou estimations du bénéfice

Non applicable.

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1 Organes d'administration et de direction

Cf. Rapport de gestion au paragraphe 9.1 du présent document de référence et la présentation résumée des membres du Comité de Direction à la note 7.1.4.

Alain TISSERAND – Vice-Président – 18/08/1954 – 57 ans

Fort d'une expérience de 30 ans dans le domaine du Conseil et de l'Ingénierie, et ancien dirigeant d'un des principaux bureaux d'études français, Alain TISSERAND accompagne le Groupe AKKA Technologies depuis 2002. Il contribue depuis son arrivée à la forte évolution du Groupe, notamment dans le secteur aéronautique.

Cécile RICCI – Administrateur - Responsable du Contrôle de Gestion - 50 ans

Après un début de carrière chez Rhône Poulenc en contrôle de gestion, Cécile RICCI a rejoint AKKA Technologies en 1995. Elle a d'abord assuré la fonction de Directeur Administratif et Financier d'une filiale, avant de prendre en charge le contrôle de gestion du Groupe en 2004.

14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'existe pas à la connaissance du Groupe de conflit d'intérêt entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la société.

A la connaissance de la société AKKA Technologies et au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation de nature frauduleuse, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

15 Rémunération et avantages

15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information est donnée dans le rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1.2 (note 7.2.1) du présent document de référence.

15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, de retraites ou d'autres avantages

Retraites

Le montant provisionné au titre des pensions de retraite pour les membres des organes d'administration et de direction du Groupe dans les comptes au 31 décembre 2011 s'élève à 3K€.

Options de souscriptions et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Cf. note 7.2.2 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

Informations sur les conventions réglementées conclues entre la société et un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant plus de 10% du capital, la société la contrôlant

Une convention d'acquisition de 100% des parts de la société IDEACTIVE FORMATION a été signée le 30 novembre 2011 entre la société AKKA Technologies et la société IDEACTIVE EVENTS.

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 30 avril 2002 entre la société AKKA Technologies et la société AM INVESTISSEUR. Le contrat a, par la suite, été transféré au profit de la société AMF INVESTISSEURS et se poursuit depuis cette date.

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 25 novembre 2009 entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS.

Ces conventions sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.5.5 du présent document de référence.

Intérêt des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

Comme détaillé dans le paragraphe 18.1, le groupe familial RICCI et les autres dirigeants du Groupe détiennent directement 6 748 818 actions de la société AKKA Technologies au 28 mars 2012. Par ailleurs, Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI, tous deux administrateurs, possèdent 100% des titres de la société IDEACTIVE EVENTS actionnaire d'AKKA Technologies à hauteur de 682 393 actions.

Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

Néant.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Néant.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Direction Générale de la société (article 20 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration (cf. décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2002).

16.1 Date d'expiration des mandats actuels

Cf. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 (note 1.1), ci-après.

16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société AM Investisseur (ce contrat a ensuite été transféré à la société AMF Investisseurs), le 30 avril 2002, cette dernière, dont le gérant est Monsieur Alain TISSERAND, apporte son savoir-faire et son expertise notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, mais aussi en matière de définitions et d'actions pour améliorer les performances du Groupe.

Depuis le 1er janvier 2008, les prestations sont effectuées moyennant une rémunération globale et forfaitaire s'élevant à 150 000 € HT annuels. Monsieur Alain TISSERAND percevait en outre jusqu'à fin septembre 2011 au titre de son mandat de Directeur Général délégué, une rémunération annuelle de la société AKKA Technologies de 200 000 €.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 5 Septembre 2011 a autorisé la signature d'un nouvel avenant avec la société AMF Investisseurs prévoyant, à compter de 2011 la fourniture de prestations complémentaires d'assistance, bureautique et commerciale pour un montant annuel de 39 600 euros HT pour 12,5 jours de prestations par mois.

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS le 25 novembre 2009, cette dernière, dont le président est Monsieur Maurice RICCI apporte son savoir-faire et son expertise, notamment dans la direction des Pôles ou Filiales et dans la direction des fonctions support. Le montant des prestations facturées en 2011 est de 50 000 € HT.

Par ailleurs les membres des organes d'administration de la société ne sont liés par aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages avec des filiales d'AKKA Technologies.

16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après (note 1.4).

16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après.

16.5 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la société.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 29 mars 2012, conformément aux dispositions de l'article. 225-37 du Code du Commerce.

AKKA Technologies se réfère (Délibération du Conseil d'Administration du 29 janvier 2010) au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par MiddleNext (le « Code de gouvernement MiddleNext ») dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance. Ce code est disponible sur le site MiddleNext (www.middlenext.com).

Le Code de gouvernement MiddleNext contient 15 recommandations ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de gouvernement MiddleNext.

Dans la suite du rapport, je vous informe sur la mise en œuvre des 15 recommandations du Code de gouvernement MiddleNext au sein d'AKKA Technologies.

Note 1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Note 1.1 Composition du Conseil (recommandations R8 R9 et R10 du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middlenext, relatives à la composition du Conseil, au choix des administrateurs et à la durée des mandats des membres du Conseil)

La société AKKA Technologies est dirigée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres :

- Maurice RICCI, Président Directeur Général
- Jean-Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général Délégué
- Alain TISSERAND, Administrateur
- Cécile RICCI, Administrateur

Administrateurs	Fonction	Date de nomination/ Renouvellement	Durée
Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acte constitutif du 12 février 1999 / AG du 28 février 2005/ AG du 24 juin 2008 AG du 14 juin 2011	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.
Alain TISSERAND	Administrateur	AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012.
Jean-Franck RICCI	Administrateur et Directeur Général Délégué	AG du 7 mars 2001 / AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012
Cécile RICCI	Administrateur	AG du 7 mars 2001 / AG du 28 février 2005/ AG du 24 juin 2008 AG du 14 juin 2011	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013

AG : Assemblée Générale

Selon la recommandation **R8 du Code de gouvernement MiddleNext sur la présence de membres indépendants**, le Conseil devrait comporter un administrateur supplémentaire indépendant depuis le non renouvellement du mandat de M. Pierrot lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2010. La société est actuellement contrôlée par un groupe d'actionnaires majoritaires, lesquels ont entrepris une recherche de la personnalité la plus pertinente, compte tenu du caractère familial de l'actionariat majoritaire, de la spécificité et de la stratégie du Groupe, pour occuper ce poste. Cette démarche n'a pas encore abouti à ce jour.

Conformément à la recommandation **R9 du Code de gouvernement MiddleNext sur le choix des administrateurs**, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale, et lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque administrateur. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

La recommandation **R10 du Code de gouvernement MiddleNext sur la durée des mandats des membres du Conseil** ne fixe pas de durée pour les mandats des membres du Conseil d'Administration mais recommande que le Conseil d'Administration veille à ce que la durée des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi. Le mandat de membre du Conseil d'Administration de la société est fixé à 3 ans et ce conformément à la loi. Au regard de l'activité de la société cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie.

Note 1.2 Déontologie des membres du Conseil

Conformément à la recommandation **R7 du Code de gouvernement MiddleNext sur la déontologie des membres du Conseil**, au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent.

Il est encouragé à :

- observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats,
- informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat,
- faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'Assemblée Générale,
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision,
- et respecter le secret professionnel.

Note 1.3 Mission du Conseil

Le Conseil d'Administration remplit les principales missions suivantes :

- définition de la stratégie de l'entreprise,
- choix du mode d'organisation de la société,
- contrôle de la gestion,
- assurance de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Par ailleurs, d'autres opérations particulières sont soumises à l'approbation préalable du Conseil, notamment les opérations de croissance externe. Ainsi, au cours de l'exercice 2011, le Conseil a autorisé le rachat de 100% des parts de la société AEROCONSEIL ainsi que la prise de participation majoritaire dans la société MBtech en Allemagne.

Note 1.4 Comités spécialisés

En application de la recommandation **R12 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place de comités et conformément à l'article L. 823-20 4° du Code de commerce**, il a été décidé que le Conseil d'Administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et ce, compte tenu de la responsabilité des membres du Conseil.

A ce titre, le Conseil d'Administration remplit les fonctions suivantes :

- examen des comptes,
- suivi de l'audit interne,
- sélection des commissaires aux comptes.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué exerçant des fonctions de direction s'abstiennent d'assister aux réunions du Conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est alors confiée à un autre administrateur. Cependant, le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué peuvent être invités à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'ils peuvent utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Le Conseil d'Administration exerce également les fonctions de Comité des nominations et de Comité des rémunérations :

- désignation des mandataires sociaux,
- définition de la politique de rémunération, et attribution d'actions gratuites et de stocks options.

Compte tenu de la taille du Groupe et de la structure de l'actionnariat de la société, il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place d'autre comité spécialisé.

Note 1.5 Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration estime exercer ses fonctions dans de bonnes conditions sans nécessiter le formalisme d'un règlement intérieur, tel que précisé par le **Code de gouvernement MiddleNext dans sa recommandation R6**.

Note 1.6 Fréquence des réunions

La recommandation **R13 du Code de gouvernement MiddleNext sur les réunions du Conseil et des comités** recommande un minimum de 4 réunions annuelles et que chacune fasse l'objet d'un procès-verbal.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni 10 fois sous la présidence de Monsieur Maurice RICCI (à l'exception des conseils réunis sous forme de comité d'audit).

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs. Par ailleurs tous les registres sociaux sont conservés chez un tiers dépositaire, le Cabinet LAMY LEXEL.

Note 1.7 Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 des statuts, les administrateurs ont été convoqués à l'avance par différents moyens et notamment par lettre simple, courrier électronique ou même verbalement. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

Note 1.8 Information des administrateurs

Conformément à la recommandation **R11 du Code de gouvernement MiddleNext sur l'information des administrateurs**, tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en moyenne 2 jours avant les réunions du Conseil d'Administration. Cependant, les sujets particulièrement sensibles et urgents ont pu être débattus sans communication préalable ou avec communication préalable rapprochée de la date de la séance.

En outre, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la société le justifie.

En application de la recommandation **R11 du Code de gouvernement MiddleNext**, les administrateurs ont été invités à évaluer la pertinence de l'information communiquée lors du Conseil du 25 janvier 2012 : les membres du Conseil ont estimé que l'information communiquée était pertinente et leur permettait de débattre de manière constructive et en toute indépendance.

Note 1.9 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social ou dans les locaux de la société situés à Lyon. Le taux moyen de participation moyen des membres aux sessions du Conseil d'Administration de l'exercice 2011 a été de 68%.

Note 1.10 Evaluation des travaux du Conseil (recommandation R 15 sur la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)

Conformément à la recommandation **R15 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil**, le Président a invité les membres du Conseil à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux lors de la séance du 25 janvier 2012.

Il ressort que les administrateurs considèrent que le fonctionnement actuel du Conseil d'Administration leur permet de remplir leur mission dans de bonnes conditions, avec une amélioration possible en matière de délai de transmission de certains documents préparatoires. Le Président a pris acte de ces remarques et a précisé qu'il invitera les membres du Conseil à s'exprimer de nouveau l'année prochaine sur ce sujet.

Note 2 - Pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général et aux pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués à l'exception des limites statutaires et légales.

Note 3 – Politique de rémunérations des mandataires sociaux

Note 3.1 Cumul contrat de travail / mandat social

En ce qui concerne la recommandation **R1 du Code de gouvernement MiddleNext, relative au cumul contrat de travail et mandat social**, il est précisé que les mandats sociaux de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué ne se cumulent pas avec un contrat de travail.

Note 3.2 Rémunération des mandataires sociaux

En ce qui concerne **les rémunérations des mandataires sociaux, la société se conforme à la recommandation R2 du Code de gouvernement MiddleNext**. Ainsi les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés en vertu des principes et des règles suivantes :

- une rémunération fixe comprenant le cas échéant un avantage en nature correspondant à une voiture de fonction

- une rémunération variable, peut être accordée à certains mandataires sociaux, en fonction d'indicateurs de performance, lesquels sont liés aux résultats de l'entreprise et au budget. La part variable est déterminée à 50% en fonction des résultats économiques et financiers, appréciés au regard du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net, et pour 50% en considération de la performance qualitative.

L'ensemble des rémunérations versées aux dirigeants de la société est récapitulée au sein du rapport de gestion annuel figurant dans le paragraphe 9.1 du document de référence.

Conformément à la **recommandation R5 du Code de gouvernement MiddleNext sur les stock-options et l'attribution d'actions gratuites**, une information est donnée sur les actions gratuites et les stock-options : la société n'en a pas attribué à ses dirigeants en 2011.

Note 3.3 Rémunération différée

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux **recommandations R3 et R4 du Code de gouvernement MiddleNext**.

Note 3.4 Jetons de présence

Conformément à la **recommandation R14 du Code de gouvernement MiddleNext sur la rémunération des administrateurs**, une information est donnée sur les jetons de présence : les mandataires sociaux ne perçoivent de jetons de présence ni au titre de leur mandat social au sein de la société AKKA Technologies, ni au titre de mandats sociaux détenus dans les sociétés du Groupe.

Note 4. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le cadre de référence utilisé pour la partie contrôle interne et gestion des risques du présent rapport est le Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites mis à jour et publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Ce rapport a été établi suite à des discussions et des entretiens avec les responsables des services financiers et juridiques du Groupe et avec les dirigeants des principales filiales, et à plusieurs réunions du Conseil d'Administration de la société AKKA Technologies.

Note 4.1 Définition et objectifs du dispositif

Le contrôle interne d'AKKA Technologies est un dispositif qui rassemble l'ensemble des règles définies par les directions fonctionnelles du Groupe et a pour objectif de donner une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- La conformité aux lois et aux réglementations,
- La bonne application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- La fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le dispositif est appliqué à l'ensemble du Groupe AKKA Technologies : maison mère et ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les risques auxquels le Groupe doit faire face sont listés dans le document de référence, sous la rubrique « 4. Facteurs de risques ».

L'ensemble du dispositif de contrôle interne exposé ci-après vise à répondre par des procédures adéquates à ces différents facteurs de risques.

Note 4.2 Description du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

- Référentiel de Contrôle Interne Groupe

Fort de sa connaissance des risques financiers et des risques métiers, la Direction Générale du Groupe a formalisé un document synthétique et descriptif des règles de contrôle interne Groupe qui répondent à ces risques (**Référentiel de Contrôle Interne Groupe**). Ce référentiel a été diffusé à tous les patrons de périmètre, qui ont la responsabilité de la communication et de la mise en application de ces règles au sein de leur périmètre.

Les grands principes de contrôle interne sont les suivants :

- Forte implication de la Direction Générale dans le suivi des reportings mensuels et du processus budgétaire,
- Réconciliations mensuelles des données du contrôle de gestion avec les données de la comptabilité (au niveau des filiales et au niveau du Groupe).
- Système de gestion unique, uniforme et centralisé, administré par le contrôle de gestion Groupe,
- Logiciels de paie, d'administration des ventes et de comptabilité indépendants mais fortement interfacés,
- Rattachement des assistantes de gestion aux contrôleurs de gestion (et non aux ingénieurs d'affaires ou aux directeurs d'agence),
- Service comptable réparti en trois pôles indépendants : révision des comptes, dépenses (fournisseurs et notes de frais), trésorerie,
- Verrouillage des signataires sur les comptes bancaires.

- Base des Procédures Groupe

Le Groupe dispose également d'une Base des Procédures Groupe, dont la vocation est de centraliser et de rendre disponible « en ligne » :

- les règles de contrôle interne Groupe,
- les procédures de reporting,
- les autres notes et procédures Groupe.

Cette base est alimentée à chaque fois qu'une procédure Groupe est émise. Une revue des procédures figurant dans la base est également effectuée périodiquement afin de s'assurer de la pertinence de l'information qui y figure.

- Système de Management de la Qualité

Le Système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles et est largement accessible à tous les acteurs de la vie de l'entreprise. Le système qualité de la société est certifié selon les normes ISO 9001 (norme générique) et EN 9001 (aéronautique, spatial, défense).

- Evaluation du dispositif

L'audit interne intervient sur l'ensemble des sociétés du Groupe, évalue l'application des règles de contrôle interne, et fait part des dysfonctionnements observés au Conseil d'Administration. Les dysfonctionnements font l'objet de recommandations dont les plans d'action sont partagés avec les audités pour mise en œuvre d'actions correctives. Des rapports d'audit interne sont formalisés à cet effet.

Le système qualité fait l'objet d'audits réguliers par les équipes qualité. A l'issue des audits un compte-rendu d'audit est diffusé aux audités pour mise en œuvre d'actions correctives.

Note 4.3 Les acteurs du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Toutes les directions groupe participent activement à la définition des règles à appliquer par les sociétés du Groupe :

- Opérations

Dans le but de limiter les risques commerciaux et juridiques, la société a confié depuis 2007 à la Direction Générale des Grands Comptes la centralisation des demandes de contractualisation client, et ce afin d'apporter une réponse globale et transnationale à nos clients. Les droits d'engagement sur les contrats client sont encadrés par des règles de délégation signées chaque année par les dirigeants opérationnels.

Chaque périmètre de gestion adapte les règles Groupe en procédures locales pour encadrer strictement les actes de gestion liés aux affaires : avant-vente, suivi des affaires, modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires, et facturation.

- Recrutement & Ressources Humaines

Les actes d'embauche et de débauche relèvent de la Direction des Ressources Humaines. Dès son embauche le salarié est créé dans les systèmes informatiques du Groupe. La paie est centralisée pour toutes les sociétés françaises.

Plus généralement, la Direction des Ressources Humaines est en charge de la gestion des paies, de la gestion des ressources humaines, du suivi et de l'application du droit du travail, ainsi que des relations avec les partenaires sociaux. La Direction des Ressources Humaines exerce ses diligences en lien avec les responsables opérationnels ainsi que le réseau de Responsables RH en région destiné à améliorer la gestion des collaborateurs et l'appui au management de proximité.

Les décisions liées à la rémunération et l'évolution de la masse salariale font l'objet systématique d'une validation du niveau N+2.

- Finance

Toute ouverture de compte client est validée par la Trésorerie Groupe via un workflow afin de s'assurer de sa solvabilité. Les niveaux de garantie accordés sont contrôlés régulièrement. Le recouvrement des factures est centralisé, avec un circuit de relance systématique dès l'identification des retards de paiement.

Les moyens de paiement sont centralisés avec une utilisation presque exclusive des paiements par virement.

- Contrôle de Gestion

L'organisation du contrôle de gestion mise en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de faible rentabilité sur les affaires et, plus globalement, le risque de dérive des données réelles par rapport au budget. Le Groupe est doté d'un contrôle de gestion centralisé qui analyse les performances mensuelles de chaque filiale et consolide les résultats mensuels.

Chaque filiale dispose par ailleurs d'un ou plusieurs contrôleurs de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges sur affaires et de la facturation.

Un budget est établi chaque année par les sociétés du Groupe sur une base mensuelle. Ce budget fait ensuite l'objet d'une approbation par la direction d'AKKA Technologies et d'une consolidation pour le Groupe. Chaque mois, le contrôle de gestion central identifie les écarts par rapport aux objectifs budgétaires afin de permettre à la Direction de prendre rapidement des mesures correctives.

- Achats

La politique des achats consiste à généraliser le référencement de fournisseurs par le service achats permettant de bénéficier de conditions tarifaires négociées au niveau Groupe et des

conditions générales d'achats renforcées. Le règlement des factures fournisseurs est géré par le service comptabilité. Chaque facture est validée par un circuit de validation impliquant le demandeur et le contrôleur de gestion.

- **Juridique**

Sur chaque zone géographique, la Direction Générale, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur. La Direction Juridique Groupe peut avoir recours à des conseils externes, notamment en matière contentieuse et d'opérations spécifiques.

Dans le cadre de la couverture des principaux risques de responsabilité, de propriété, d'assurance, liés aux contrats, la Direction Juridique se voit confier la centralisation des principaux actes afin de faciliter leur autorisation et leur contrôle par la Direction.

Un reporting mensuel des filiales vers la holding a été mis en place afin de centraliser les litiges avérés ou les risques potentiels, et d'éviter le risque de non prise en compte au niveau Groupe. Une estimation chiffrée des différents risques identifiés figure dans le reporting.

- **Système d'information**

La Direction des Systèmes d'Information œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques de l'entreprise et assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'information, ceci afin de limiter le risque de défaillance des systèmes d'information.

- **Système de management de la Qualité**

Depuis 2010, le système de management de la qualité a été uniformisé en France et rassemble les pratiques autour de 4 axes :

- favoriser le développement des synergies entre les métiers,
- favoriser le partage des valeurs et des pratiques ainsi que la capitalisation du savoir,
- fédérer les collaborateurs autour d'une démarche commune,
- contribuer à une meilleure visibilité du Groupe auprès de nos clients et partenaires.

De plus, la certification de ce système qualité selon les normes ISO 9001 (norme générique) et EN 9001 (aéronautique, spatial, défense) constitue un facteur de positionnement concurrentiel et de reconnaissance auprès de nos clients.

- **Sécurité, radioprotection et environnement**

AKKA Technologies fait de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs une priorité. Notre politique de prévention vise à tendre vers le zéro accident.

En 2011, l'accent a été porté sur la prévention des risques routiers en proposant aux collaborateurs:

- des journées "Prévention Routière" sous forme d'ateliers théoriques et pratiques
- des "quizz Prévention Routière" organisés lors des réunions d'agence.

Au niveau de chaque site AKKA, un chef d'établissement est désigné et formé. Il s'assure, en lien avec l'équipe Prévention des Risques Environnement de la conformité réglementaire de son site (document unique d'évaluation des risques professionnels, contrôle des installations, exercice d'évacuation, etc).

Dans les secteurs d'activités à risques, la Direction Qualité Prévention des Risques Environnement déploie et fait certifier des dispositions spécifiques tel le MASE (sidérurgie, chimie, pharma) ou le CEFRI-E (nucléaire) pour préserver la santé et la sécurité des collaborateurs tout au long d'une prestation.

Enfin, la Direction Qualité Prévention des Risques Environnement encourage la protection de l'environnement par des gestes simples permettant de minimiser notre impact, de préserver l'énergie et les ressources naturelles. Des démarches environnementales ISO 14001 ont été initiées sur des sites pilotes.

Note 4.4 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les personnes chargées de l'élaboration et du contrôle de cette information sont :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Financière, en charge de la production et de la gestion mensuelle de l'information financière, de la trésorerie Groupe, et de la consolidation statutaire du Groupe.
- Le Contrôle de gestion,
- Le service comptable du Groupe AKKA Technologies.

Par ailleurs, les filiales significatives sont dotées d'au moins un commissaire aux comptes qui procède à la certification des comptes annuels au 31 décembre et à la revue limitée des comptes au 30 juin pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants de chaque filiale.

Sauf législation spécifique applicable dans certains pays qui donnerait lieu à des retraitements pour l'établissement des comptes consolidés, les méthodes comptables et le plan comptable sont homogènes pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les retraitements propres aux normes IFRS font l'objet d'un traitement centralisé par l'équipe de consolidation, en particulier les tests de dépréciation des actifs non amortissables préconisés par la norme IAS 36.

Le suivi des engagements hors bilan est centralisé auprès du Trésorier Groupe. L'état de synthèse des engagements hors bilan est actualisé au minimum deux fois par an pour les clôtures annuelles et semestrielles. Les engagements hors bilan sont détaillés dans les comptes consolidés.

Afin de limiter le risque d'erreur en termes de communication financière, le Groupe a mis en place un processus interne de relecture et de validation de tous les projets de communication financière.

Note 4.5 Plan d'action

Le contrôle interne n'a pas fait l'objet d'évaluation en 2011, la société n'ayant pas connu de modifications significatives de son modèle de développement.

Les principaux axes de travail identifiés par la société et ses filiales pour l'année 2012 sont les suivants :

- Intégration de MBtech,
- Poursuite de l'homogénéisation des processus de contrôle interne des filiales,
- Poursuite de l'amélioration et adaptation des outils informatiques de reporting et de gestion afin de renforcer la cohérence des informations financières et budgétaires,
- Actualisation permanente des procédures de contrôle interne.
- Amélioration continue de la gouvernance du Groupe en cohérence avec les principes du Code de gouvernement MiddleNext.

16.6 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AKKA TECHNOLOGIES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

17 Salariés

17.1 Nombre de salariés

17.1.1 Evolution des effectifs

	31-déc.-11	31-déc.-10	31-déc.-09
Cadres	4 359	3 898	3 559
Non cadres	1 753	1 705	1 551
TOTAL	6 112	5 603	5 110

	31-déc.-11	31-déc.-10	31-déc.-09
Effectifs non facturables	647	566	550
Effectifs facturables	5 465	5 037	4 560
TOTAL	6 112	5 603	5 110

L'effectif moyen de l'année 2011 est de 6 112 collaborateurs, en hausse de 9,1% par rapport à l'effectif moyen de 2010. Signe de la reprise de l'activité, le turn-over repart à la hausse pour atteindre 15,9% en 2011 alors qu'il n'était que de 14,4% en 2010.

Les effectifs consolidés du Groupe au 31 décembre 2011 sont de 7 111 salariés en hausse de 24,5% par rapport à l'effectif à fin 2010. Après l'intégration de MBtech, en avril 2012, le Groupe franchit la barre des 10 000 personnes.

17.1.2 Culture d'entreprise et sentiment d'appartenance

Depuis sa création, le Groupe s'appuie sur des valeurs fortes pour assurer son développement : respect, ambition, courage. Ces trois dénominations sont l'ADN du Groupe.

Cet ADN repose d'abord sur des valeurs qui doivent avant tout être partagées. Elles prônent l'écoute, le respect de la différence, le courage des convictions. Elles doivent guider une saine ambition.

Ces valeurs permettent d'appréhender et de dépasser les différences culturelles pour se comprendre. Elles sont indispensables au projet d'entreprise que le Groupe souhaite mener à bien, notamment au niveau de sa volonté de développement à l'international.

La culture du Groupe se traduit en termes de proximité, d'évolution (garantie par la formation et la promotion interne), d'implication (participation des collaborateurs au challenge AKKA, soirée recrutement, cooptation,...) et de partage.

Le talent des salariés représente la principale richesse du Groupe. Les Hommes et les Femmes qui le constituent sont les principaux moteurs de ses valeurs. Les Ressources Humaines sont donc au cœur de la stratégie. La particularité du Groupe repose aussi sur sa culture technique, héritage du PDG fondateur et actuel PDG du Groupe.

Les collaborateurs du Groupe sont tous guidés par la même passion, celle des technologies. Notre centre de recherche interne, le CRDTA, implique ainsi nos consultants en « inter-projet », au cœur même des projets de R&D, et leur permet de maintenir leur motivation et leur performance au plus haut niveau.

Afin que ses valeurs prennent corps dans la vie du Groupe, AKKA Technologies s'attache à développer un sentiment d'appartenance fort en vue de fidéliser ses équipes et d'attirer de futurs collaborateurs aux talents prometteurs.

17.1.3 Politique de recrutement

Avant l'intégration de MBtech, le Groupe AKKA Technologies comptait plus de 7 000 personnes et avait recruté, en 2011, 1 800 Collaborateurs. Après l'arrivée de MBtech, en avril 2012, le groupe franchit la barre des 10 000 personnes.

Le rythme de croissance soutenu du Groupe s'accompagne d'une progression régulière et importante des effectifs.

Avec une vision innovante du recrutement adapté à chaque type de profil, le Groupe ne cesse d'intensifier les actions et les campagnes de recrutement, notamment via une présence accrue à des événements majeurs (salons et forums), au sein des grandes écoles européennes (partenariats, simulations d'entretien et conférences...) ou par l'organisation d'événements comme :

- BAR AKKA organisé à Lyon, Paris, Toulouse pour proposer des stages aux étudiants des grandes écoles d'ingénieurs,
- Challenge AKKA (3 jours au ski pour une rencontre agréablement professionnelle) pour permettre aux jeunes diplômés d'accéder à leur premier emploi,
- After work recrutement à Paris, Bruxelles et Toulouse pour recruter tous types d'ingénieurs
- Journées thématiques métiers et/ou secteurs pour recruter des experts,
- Organisation de journées de simulation d'entretiens dans les écoles...,
- Challenge interne de cooptation, soit plus de 350 collaborateurs recrutés par ce biais.

17.1.4 Actions de communication

La politique de communication du Groupe répond à un enjeu majeur de développement d'image auprès de ses principales cibles : clients, collaborateurs, journalistes, candidats et investisseurs.

Le Groupe AKKA Technologies s'applique à valoriser ses initiatives en matière de communication. La multiplication des actions de communication témoigne de son dynamisme et de son rayonnement.

En 2011 un nouveau projet phare a été lancé en interne : La plateforme collaborative, « ANAKIN », véritable outil d'échange et de partage sur l'innovation.

La forte présence du Groupe AKKA sur les réseaux sociaux et le Web 2.0 démontre sa volonté et sa capacité à s'adapter aux nouveaux modes de communication.

En 2012, le Groupe change de dimension, il est important d'intensifier une certaine proximité avec les hommes et les femmes qui le composent. Le Groupe met le cap sur la communication interne pour valoriser et fidéliser les collaborateurs qui font sa Richesse. Au programme : les AKKA AWARDS, trophée où les salariés pourront présenter leurs projets pour tenter de remporter des prix. Un Tchat vidéo sera également organisé dans lequel le PDG, M.RICCI répondra à l'ensemble des questions de ses collaborateurs.

17.1.5 Politique de formation

La formation est au cœur de notre stratégie, elle est vecteur d'excellence, et accompagne le Groupe dans ses objectifs de développement. Notre première richesse tient en effet aux hommes et aux femmes qui composent notre Groupe, ces talents que nous attirons, et pour lesquels nous mettons tout en œuvre afin de les accompagner et les faire grandir.

Fort de ce constat, nous prêtons une attention toute particulière à la formation de nos collaborateurs, et ceci dans le but de favoriser l'amélioration continue de leurs compétences.

La formation a notamment pour objectifs de :

- **favoriser l'intégration** par l'organisation de points réguliers avec les principaux interlocuteurs AKKA, et, par l'acquisition en e-learning des bases sur la connaissance du Groupe, les règles d'hygiène et de sécurité, et l'ensemble des étapes clefs liées aux missions et responsabilités de nos consultants ;
- **adapter les compétences technologiques et métiers** de nos collaborateurs, en leur permettant de développer leur savoir-faire sur des outils et méthodologies technologiques pointus ;
- **développer les compétences de nos collaborateurs**, et révéler leurs talents, dans le cadre de nouveaux projets, d'une mobilité, ou d'une progression de carrière en France et à l'international ;
- **partager le savoir** et les bonnes pratiques, au travers des formations internes, de la plateforme collaborative du Groupe.

Cette volonté se traduit par un effort conséquent du Groupe, avec **plus de 2000 collaborateurs formés en 2011** en France, pour une durée moyenne de formation d'environ 4 jours. Elle s'appuie également sur des équipes régionales dédiées, ainsi que sur AKKA Institute, véritable institut de formation interne au Groupe, permettant la diffusion de ses valeurs, de ses savoir-faire, en capitalisant sur les compétences et les expertises qui ont conduit à son fort développement.

La formation permet d'anticiper et d'accompagner l'évolution de nos métiers, participe à l'accroissement constant du professionnalisme de nos collaborateurs par l'acquisition ou le développement de compétences nouvelles, et facilite la compréhension et l'implication quotidienne de chacun dans notre projet d'entreprise, véritable ADN du Groupe et socle de ses valeurs.

Plus encore, la formation est pour nous un outil de reconnaissance des compétences et des performances individuelles, qui permet à chacun de se réaliser et d'être acteur de son parcours de progression professionnel.

AKKA Crée au quotidien, une réelle dynamique autour de la formation, faisant de celle-ci un atout différenciateur indéniable, et un vecteur essentiel de fidélisation de nos talents

17.2 Participations et stock-options des organes d'administration et de direction

Cf. note 7.2.2 du rapport de gestion présenté dans le paragraphe 9.1 du présent document de référence.

17.3 Accords prévoyant une participation des salariés au capital du Groupe

17.3.1 Actions gratuites

Plusieurs plans d'actions gratuites ont été mis en place sur les années 2005 à 2011 à destination de certains salariés du Groupe. Ces plans sont décrits dans la note 4.10 des comptes consolidés présentés au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

L'ensemble de ces plans s'inscrit dans le régime de faveur prévu par la Loi de Finance de l'année 2004. Une période d'acquisition de deux à quatre ans s'ouvre à compter de la date d'attribution. A l'issue de cette période, les actions sont définitivement acquises par le salarié, mais il doit les conserver pendant encore au moins deux ans avant de pouvoir les céder.

Il est précisé toutefois que le Conseil d'Administration du 5 mars 2007, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, telles qu'issues de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, a décidé que 20% des actions gratuites qui seraient attribuées, au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général ou aux Directeurs Généraux Délégués, doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, par chaque attributaire.

17.3.2 FCPE et PEE

Le Groupe AKKA Technologies a mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois. Un abondement de 200% du versement volontaire en 2009 a été attribué aux salariés dans la limite de 150 €. En 2010 et en 2011, l'abondement est de 300% pour les versements réalisés sur le FCPE AKKA Actionnariat (dans la limite de 300€)

L'abondement effectué sur les versements volontaires représentait 120 K€ en 2009, 344 K€ en 2010 et 394 K€ en 2011. Ces montants ont été enregistrés directement en charges.

18 Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital

Actionnariat de la société en date du 28 mars 2012

	Quantité de titres	%	Droits de vote	%
FAMILLE RICCI	6 394 870	51,8%	12 628 265	64,4%
SOCIETE IDEACTIVE EVENTS	682 393	5,5%	1 364 786	7,0%
AUTO-DETENTION	81 549	0,7%	-	0,0%
DIRIGEANTS	586 962	4,8%	917 770	4,7%
SALARIES	172 388	1,4%	231 185	1,2%
Public	4 419 479	35,8%	4 464 898	22,8%
TOTAL	12 337 641	100%	19 606 904	100%

Le rapport de gestion présenté au paragraphe 9.1 du présent document de référence détaille la variation de l'actionnariat du Groupe sur les 3 dernières années.

Au 28 mars 2012, le groupe familial RICCI détient directement 6 394 870 actions et indirectement (par l'intermédiaire de la société IDEACTIVE EVENTS dont Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI possèdent 100% des titres) 682 393 actions, soit un total de 7 077 263 actions de la société AKKA Technologies (57,3% des actions du capital social et 71,4% des droits de vote).

Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatif à la société AKKA Technologies.

18.2 Existence de droits de vote différents

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La mise en place d'un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée, a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2003. L'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2005 a porté de trois à quatre ans le délai minimum d'inscription au nominatif permettant d'acquies ce droit de vote double.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

18.3 Détention ou contrôle du Groupe, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

La société AKKA Technologies est contrôlée par le groupe familial RICCI. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la société AKKA Technologies, il n'a été conclu aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner le changement de contrôle de la société.

19 Opération avec des apparentés

Le détail des opérations avec des apparentés est présenté dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes figurant dans le paragraphe 20.5.5 et dans les comptes consolidés dans le paragraphe 20.3.6 (note 8.1 et 8.2).

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- Les comptes consolidés et annuels 2010 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2010 déposé le 22 avril 2011 sous le numéro D11-0356.
- Les comptes consolidés et annuels 2009 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2009 enregistré le 4 mai 2010 sous le numéro R10-0405.

20.2 Informations financières pro forma

Les comptes consolidés de l'exercice 2011 (§20.3.6 ci-après) présentent dans leur note 1.6.7 certaines données pro forma relatives à l'intégration de la société Aeroconseil acquise en septembre 2011.

En avril 2012, AKKA Technologies a acquis à Daimler 65% des titres du Groupe Allemand MBtech. Compte tenu des délais très réduits entre l'acquisition et la réalisation du présent document de référence, il n'a pas été matériellement possible de produire de données financières pro forma consolidées en norme IFRS intégrant MBtech et ses filiales.

Le Groupe MBtech est constitué de 17 sociétés dont l'activité est pour environ 80% en Allemagne, le reste se décomposant entre les Etats-Unis, la Chine, la République Tchèque, la Turquie, la Pologne et la Hongrie.

Les données présentées ci-dessous et relatives au 31 décembre 2011 doivent être utilisées avec la plus grande prudence, ces dernières étant établies sur la base d'informations consolidées mises à disposition par MBtech et réalisées en German GAAP. Ces données proviennent de comptes établis dans le cadre de l'acquisition. Elles ont fait l'objet d'une revue suivant la norme internationale ISRE 2400 par un cabinet d'audit en Allemagne. Les données ci-dessous n'ont pas fait l'objet d'un audit dans le cadre de l'arrêté des comptes du Groupe AKKA Technologies au 31 décembre 2011.

Les comptes établis dans le cadre de l'acquisition ne correspondant pas au périmètre des sociétés acquises par AKKA, une des sociétés dont MBtech n'a pas le contrôle a été retirée pour produire les données ci-dessous :

en K€	31 décembre 2011
Chiffre d'affaires	371 032
EBIT	9 316
Résultat net	7 114

Le sous-groupe étant détenu par le Groupe AKKA Technologies à hauteur de 65%, il convient de constater des intérêts minoritaires à hauteur de 35%.

Ces données ne correspondent pas à celles qui auraient été présentées dans les comptes consolidés d'AKKA en 2011 et ne doivent donc pas être extrapolées pour déterminer des tendances à venir.

20.3 Etats financiers consolidés 2011

20.3.1 Compte de résultat consolidé de l'exercice 2011

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Chiffre d'affaires	3-1	474 115	400 273
Production stockée		(101)	(1 239)
Charges externes (1)	3-2	(105 054)	(74 057)
Impôts & taxes (1)		(6 364)	(5 743)
Charges de personnel	3-3	(319 477)	(284 902)
Amortissements & Provisions nets	3-4	(599)	(2 035)
Autres charges courantes		(2 369)	(1 796)
Autres produits courants		2 831	1 636
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE		42 982	32 137
Actions gratuites et stock options		(283)	(203)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		42 699	31 934
Autres produits et charges non courants		0	0
RESULTAT OPERATIONNEL		42 699	31 934
Produit de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		908	633
Coût de l'endettement financier brut		(4 846)	(3 031)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	3-6	(3 937)	(2 398)
Autres produits et charges financiers		(475)	(563)
RESULTAT AVANT IMPOT		38 287	28 973
Charge d'impôt	3-7	(11 402)	(3 793)
RESULTAT NET CONSOLIDE		26 885	25 179
Part des minoritaires		(0)	(8)
Résultat net part du groupe		26 885	25 188
Résultat par action	4-10	2,34 €	2,34 €
Résultat dilué par action	4-10	2,30 €	2,30 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	4-10	11 484 199	10 779 121
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré des actions potentielles dilutives	4-10	11 684 462	10 968 481

(1) La refacturation de taxe foncière par le propriétaire et les achats de formation sont classées à compter de 2011 en charges externes. Par souci de comparabilité, ce retraitement a également été opéré sur les comptes de décembre 2010 pour un montant de 1 771 K€.

20.3.2 Etat du résultat global consolidé de l'exercice 2011

ETAT DU RESULTAT GLOBAL en millier d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
RESULTAT NET CONSOLIDE	26 885	25 179
<u>Autres éléments du résultat global</u>		
Instruments de couverture (variation de juste valeur)	(19)	(27)
Variation des écarts de conversion	23	294
Résultat global	26 890	25 446
Part des minoritaires	(0)	(8)
Part du Groupe	26 890	25 455

20.3.3 Bilan consolidé de l'exercice 2011

ACTIF en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Goodwill	4-1	94 119	93 178
Immobilisations incorporelles		1 417	1 264
Immobilisations corporelles		11 636	7 829
Actifs financiers non courants	4-3	14 650	11 115
Autres actifs non courants	4-4	22 794	9 591
Actifs d'impôts différés		12 822	10 220
Actifs non courants		157 438	133 198
Stocks et en-cours		1 672	949
Clients & comptes rattachés	4-5	101 821	68 852
Autres créances	4-6	53 585	44 216
Actifs destinés à être cédés	4-8	0	629
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4-9	79 104	81 364
Actif courants		236 182	196 010
TOTAL ACTIF		393 620	329 208
PASSIF en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capital	4-10	18 612	16 651
Primes	4-10	7 850	8 012
Réserves consolidées		67 708	50 093
Résultat consolidé de l'exercice		26 885	25 188
Capitaux propres part du groupe		121 055	99 944
Intérêts des minoritaires		-4	-5
Capitaux propres		121 052	99 938
Provisions non courantes	4-11	4 578	6 203
Passifs financiers non courants	4-12	7 920	14 435
Dette de sauvegarde non courante	4-13	38 338	42 781
Impôts différés passifs		371	328
Passifs non courants		51 207	63 747
Provisions courantes	4-11	9 698	4 723
Passifs financiers courants	4-12	7 830	8 324
Dette de sauvegarde courante	4-13	5 823	4 658
Fournisseurs		36 109	21 990
Dettes d'impôts sur les sociétés		1 013	412
Dettes fiscales et sociales	4-14	134 275	107 778
Autres dettes	4-15	26 613	17 482
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés	4-8	0	155
Passifs courants		221 361	165 522
TOTAL PASSIF		393 620	329 208

20.3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2011

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat net consolidé		26 885	25 179
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) liés aux amortissements et des pertes de valeur (hors BFR)		664	2 064
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) d'impôt		5 749	(1 447)
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) calculés liées aux normes IFRS (1)		264	203
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) de cessions nettes		198	234
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) ne générant pas d'impact sur la trésorerie (2)		(774)	0
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) liés à l'endettement financier net		3 671	2 398
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		36 656	28 632
Impôt versé		(2 481)	(1 496)
Variation du besoin en fonds de roulement	5-2	1 921	9 661
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		36 096	36 797
Acquisitions d'immobilisations		(4 369)	(4 602)
Cessions d'immobilisations		801	41
Variation des immobilisations financières		(3 094)	(1 023)
Produits des activités cédées		474	1 302
Incidence des variations de périmètre	5-3	(11 962)	(6 201)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(18 150)	(10 483)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	5-4	(7 618)	(3 655)
Augmentations de capital en numéraire		1 799	328
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		131	161
Remboursement d'emprunts		(12 886)	(5 325)
Intérêts financiers nets reçus		487	498
Intérêts financiers nets payés		(2 150)	(1 033)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(20 237)	(9 025)
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères		31	297
VARIATION DE TRESORERIE		(2 260)	17 587
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture	5-1	81 364	63 777
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	5-1	79 104	81 364
VARIATION DE TRESORERIE		(2 260)	17 587

(1) Les charges calculées liées aux normes IFRS sont constituées de la valorisation des stocks-options et des actions gratuites (IFRS 2).

(2) Les produits et charges ne générant pas d'impact sur la trésorerie correspondent à l'annulation du solde de l'option 1 du plan de sauvegarde.

20.3.5 Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice 2011

Montants en milliers d'€	Nombre d'actions			Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves liées aux instruments de couverture	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
	Composant le capital	Actions auto-détenues	En circulation									
Capitaux propres au 1er janvier 2010	10 844 844	104 392	10 740 452	16 593	7 742	40 847	-	12 198	211	77 590	91	77 681
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	25 188	-	25 188	(8)	25 180
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	(27)	-	293	266	-	266
Résultat global	-	-	-	-	-	-	(27)	25 188	293	25 454	(8)	25 446
Variation de capital de l'entreprise consolidante	38 062	-	38 062	58	270	-	-	-	-	328	-	328
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	(89)	(89)
Dividendes	-	-	-	-	-	8 543	-	(12 198)	-	(3 655)	-	(3 655)
Impact des actions gratuites et des stocks options	-	-	-	-	-	203	-	-	-	203	-	203
Autres variations	-	(28 501)	28 501	-	-	21	-	-	-	21	-	21
Capitaux propres au 31 décembre 2010	10 882 906	75 891	10 807 015	16 651	8 012	49 614	(27)	25 188	504	99 941	(6)	99 936
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	26 883	-	26 883	-	26 883
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	(19)	-	22	3	-	3
Résultat global	-	-	-	-	-	-	(19)	26 883	22	26 887	-	26 887
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 281 593	-	1 281 593	1 961	(162)	-	-	-	-	1 799	-	1 799
Variation du périmètre de consolidation (1)	-	-	-	-	-	(238)	-	-	-	(238)	3	(235)
Dividendes (2)	-	-	-	-	-	17 570	-	(25 188)	-	(7 618)	-	(7 618)
Impact des actions gratuites et des stocks options (3)	-	-	-	-	-	283	-	-	-	283	-	283
Autres variations	-	14 247	(14 247)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2011	12 164 499	90 138	12 074 361	18 612	7 850	67 229	(46)	26 883	526	121 054	(3)	121 051

(1) Acquisition des intérêts hors groupe de AKKA GmbH (voir la note 1.6.2)

(2) Le montant des dividendes de l'exercice 2011 à verser en 2012 est présenté dans la note 5.4

(3) Le montant des actions gratuites et stocks options attribué depuis l'origine des plans en cours est de 544 K€

20.3.6 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2011

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan consolidé dont le total s'établit à 393 620 K€ et au compte de résultat consolidé qui se solde par un résultat global part du Groupe de 26 885 K€.

Ces éléments d'informations ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative.

Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies réuni le 29 mars 2012.

Activité de la société :

AKKA Technologies, spécialiste de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies, accompagne les acteurs industriels sur les différentes étapes de leurs projets, de la R&D et l'étude, à l'industrialisation.

Solidement implanté en Europe (France, Belgique, Allemagne, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Espagne), AKKA Technologies, par la maîtrise de métiers complémentaires, apporte une réelle valeur ajoutée aux industriels de tous secteurs : aéronautique, automobile, spatial/défense, électronique grand public, télécommunications, chimie, pharmacie, sidérurgie, énergie, ferroviaire..., et est reconnu par les grands donneurs d'ordre sur chacun de ces secteurs.

Grâce à la mobilité de ses équipes et à un positionnement international, AKKA Technologies intervient dans le monde entier, sur des projets à la pointe de la technologie.

Le siège de la société est situé au 9-11 rue Montalivet, 75008 Paris.

AKKA Technologies est cotée sur l'Eurolist by EuronextTM Paris – Compartiment B – Code ISIN : FR0004180537.

Faits marquants :

L'année 2011 a été marquée par les faits suivants :

- ⇒ L'acquisition du Groupe Aeroconseil à la fin du mois de septembre 2011. Ce Groupe est consolidé à compter du mois d'octobre 2011 (note 1.6.1).
- ⇒ La signature du protocole d'acquisition de la société allemande MBtech en décembre 2011 (non consolidée en 2011). A la date du Conseil d'Administration (29 mars 2012), les autorités de la concurrence de certains pays n'ont pas encore donné leur accord (prévu en avril 2012).

Note 1 - Périmètre et méthodes de consolidation

Note 1.1 - Référentiel

Les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Notes 1.1.1- Normes, amendements et interprétations nouveaux applicables à compter du 1er janvier 2011

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2011 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies au 31 décembre 2011. Ils concernent principalement :

- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
- les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiées en mai 2010.

Notes 1.1.2 - Normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2011

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes, amendements et interprétations évoqués ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2011.

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « Consolidation » ;
- IFRS 11 « Accords conjoints » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 1 amendée « Présentation des éléments du résultat global » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- IAS 19 amendée « Avantages au personnel ».

AKKA Technologies mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements et interprétations.

Note 1.2 – Estimations de la direction

La préparation des comptes consolidés en normes IFRS nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses ayant un impact sur les états financiers. Ces dernières sont prises en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les résultats réels peuvent de ce fait s'avérer différents des estimations initialement formulées.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les créances clients et les passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Le recours à des estimations affecte en particulier les données suivantes:

- ⇒ les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des actifs (note 2.10 et 4.2),
- ⇒ l'évaluation du résultat à l'avancement des affaires (note 2.1 et 3.1),
- ⇒ l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (note 2.16 et 4.11),
- ⇒ l'estimation des projets éligibles au titre des crédits d'impôt recherche (note 2.22 et 3.5).

Note 1.3 - Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement, indirectement, ou du fait de son influence dominante, un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, notamment en raison de la détention d'une participation représentant au moins 20% des droits de votes, sont mises en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Sur les exercices 2010 et 2011, aucune filiale du Groupe n'est mise en équivalence ou intégrée de façon proportionnelle.

Note 1.4 - Date d'arrêtés des comptes

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2011.

Note 1.5 - Périmètre de consolidation

Sociétés	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation de la société
AKKA TECHNOLOGIES SA	-	-	SC	France
AEROCONSEIL SAS	100%	100%	IG	France
AEROCONSEIL DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AEROCONSEIL IBERICA SL	100%	100%	IG	Espagne
AEROCONSEIL PACIFIC SAS	100%	100%	IG	Polynésie Française
AEROCONSEIL CANADA SA	99,94%	100%	IG	Canada
AEROCONSEIL UK LTD	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA BENELUX SA	100%	100%	IG	Belgique
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT SARL	100%	100%	IG	Luxembourg
AKKA DEVELOPMENT UK Ltd	80%	80%	IG	Grande Bretagne
AKKA GESTION SAS	100%	100%	IG	France
AKKA GMBH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA I&S SAS (Ex-COFRAMI)	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	100%	100%	IG	France
AKKA OCTOGON GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA ROMSERV SRL	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA SERVICES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA SPAIN TECHNOLOGIES SL	100%	100%	IG	Espagne
AKKA SWITZERLAND SA	100%	100%	IG	Suisse
CASCIOPE SAS (ex-AKKA CONSULTING)	100%	100%	IG	France
CRDTA SAS (ex-AKKA INNOVATIONS)	100%	100%	IG	France
EKIS FRANCE SAS	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	100%	100%	IG	France
ERDIMAT SAS	99,97%	99,97%	IG	France
GEPILOG SAS	100%	100%	IG	France
REAL FUSIO SAS	100%	100%	IG	France
SCI Les Favières	100%	100%	IG	France

(1) SC = société consolidante; IG = intégration globale.

Note 1.6 - Comparabilité des comptes

Note 1.6.1 - Entrées de périmètre de l'exercice 2011

Groupe Aeroconseil

Le 22 septembre 2011, AKKA Technologies a acquis 100% des titres de la société Aeroconseil SAS située à Toulouse. Cette société détient 8 filiales :

- AEROCONSEIL Canada ;
- AEROCONSEIL Deutschland ;
- AEROCONSEIL Iberica ;
- AEROCONSEIL Netherland ;
- AEROCONSEIL Pacific ;
- AEROCONSEIL Tunisie ;
- AEROCONSEIL UK ;
- WEBSOURD.

Six sociétés sont intégrées au périmètre de consolidation à compter du 1^{er} octobre 2011, à savoir, AEROCONSEIL SAS, AEROCONSEIL Canada, AEROCONSEIL Deutschland, AEROCONSEIL Iberica, AEROCONSEIL Pacific et AEROCONSEIL UK. Les autres filiales sont soit non significatives soit en dessous du seuil de 20% de détention.

Les actifs et les dettes, valorisés à la juste valeur, repris lors de l'intégration de ces sociétés s'élèvent à 37 484 K€.

	TOTAL sociétés du Groupe AEROCONSEIL	Elimination des titres	Impôts différés	Actualisation de dette et créances	Evaluation à la juste valeur des actifs	Situation nette consolidée
Actifs	86 415	(1 742)	4 035	-	(2 612)	86 096
Dettes	46 804	-	-	-	1 808	48 612
Situation nette consolidée sociale	39 612	(1 742)	4 035	-	(4 420)	37 485
Intérêts minoritaires	(1)	-	-	-	0	(1)
Situation nette part du Groupe	39 611	(1 742)	4 035	-	(4 420)	37 484

Compte tenu de la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, seuls 3 mois d'activité ont été retenus dans les comptes du Groupe AKKA Technologies au 31 décembre 2011. Les coûts d'acquisition comptabilisés en charge au titre des acquisitions de la période ne sont pas significatifs.

Aeroconseil SAS a été rattachée à l'UGT Française. Les 5 autres sociétés constituent autant de nouvelles UGT.

Note 1.6.2 - Entrées de périmètre de l'exercice 2010

Société AKKA GmbH

La société de droit Allemand, AKKA GmbH, a été créée le 23 juillet 2008. Elle était détenue à 74,8% par le Groupe AKKA Technologies à fin décembre 2010. Pour la première fois depuis sa création, AKKA GmbH est devenue significative en 2010 dans la mesure où la société contribuait au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 3 256 K€ sur l'exercice et au résultat net consolidé à hauteur de 175 K€.

Elle a donc été intégrée au sein du périmètre de consolidation en 2010 et les résultats accumulés depuis sa création (208) K€ ont été constatés en résultat consolidé sur l'exercice 2010. Globalement, le résultat de cette société affectait donc le résultat du Groupe pour (33) K€ en 2010.

Note 1.6.3 - Prix d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre en 2010 et en 2011

Les prix d'acquisition décaissés en 2011 s'élèvent à 30 402 K€ contre 7 192 K€ en 2010. 9 274 K€ restent à décaisser sur les acquisitions postérieurement à 2011. Le détail du Goodwill et des earn-out est donné dans le paragraphe 4.1.

Note 1.6.4 - Variation de pourcentage de détention

La société AKKA Development a acquis sur le premier semestre 2011, 25,2% des titres de la société AKKA GmbH, dont elle détenait déjà 74,8%. Cette société était déjà consolidée en intégration globale sur l'exercice 2010.

L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres acquis a été constaté directement en réserves consolidées pour un montant de (238) K€, conformément à la norme IAS 27 révisée.

Il n'y a eu aucune autre variation de pourcentage de détention sur l'exercice 2011.

Note 1.6.5 - Cessions d'actifs

Les fonds de commerce TEUCHOS et ACE, détenus par AKKA Ingénierie Process ont été cédés au cours de l'exercice 2011 pour un montant de 650 K€. Ces fonds de commerce étaient

présentés sur la ligne « actifs destinés à être cédés » dans le bilan consolidé au 31 décembre 2010. Leur cession n'a pas eu d'impact sur le résultat net consolidé 2011.

Note 1.6.6 - Autres événements affectant le périmètre de consolidation

En 2011, plusieurs opérations de fusion et de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) ont été réalisées au sein du Groupe. Ces opérations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Société Absorbée	Société Absorbante	Année de l'opération	Type d'opération
ACE	AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	2011	TUP
PIERRE'S PROJECT	AKKA TECHNOLOGIES SA	2011	TUP

ACE étant consolidé en intégration globale à 100% antérieurement à la TUP, cette opération n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies sur l'exercice 2011. La société Pierre's Project était détenue à 37% en 2010. Les 63% résiduels ont été acquis sur l'exercice 2011. La société a par la suite fait l'objet d'une transmission universelle du Patrimoine.

Note 1.6.7 - Données financières pro forma

En application du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, des données financières pro forma doivent être publiées dans la mesure où l'impact d'un regroupement d'entreprises est significatif, c'est-à-dire si le changement de périmètre a un impact sur les comptes supérieur à 25%.

Cet impact est mesuré par le Groupe AKKA Technologies à partir de trois indicateurs :

- ⇒ Total bilan
- ⇒ Chiffre d'affaires
- ⇒ Résultat net

Si l'impact de la variation de périmètre sur les comptes du Groupe atteint le seuil de 25% sur l'un de ces indicateurs, il est nécessaire de publier des données financières pro forma.

Pour l'exercice 2011, l'acquisition de la société Aeroconseil ne requière pas l'établissement de données pro forma, cependant il a été décidé de donner ci-dessous certaines informations pro forma destinées à présenter l'effet de l'acquisition de la société Aeroconseil et de ses principales filiales sur les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies en prenant par convention une date d'acquisition des titres fixée au 1er janvier 2011, sur la base des conditions stipulées par la convention de cession des actions signée fin juillet 2011.

L'information présentée a une valeur purement illustrative et traite d'une situation hypothétique qui, par nature, ne représente pas la situation financière ou les résultats effectifs du Groupe.

Compte tenu des modifications majeures intervenues dans la gestion du sous-groupe Aeroconseil à la suite de la prise de contrôle par le Groupe AKKA, l'information donnée ci-dessous ne doit pas être utilisée pour bâtir les projections futures car elle ne donne pas une information sur l'activité récurrente du Groupe.

Si la société Aeroconseil avait réellement été acquise par AKKA Technologies le 1^{er} janvier 2011, le compte de résultat du Groupe aurait pu être très différent des données pro forma présentées ci-dessous.

Périmètre

Les sociétés retenues dans le périmètre des pro forma sont les mêmes que celles retenues dans les comptes consolidés de 2011 : AEROCONSEIL SAS, AEROCONSEIL Canada, AEROCONSEIL Deutschland, AEROCONSEIL Iberica, AEROCONSEIL Pacific et AEROCONSEIL UK. Les six sociétés sont consolidées en intégration globale.

Procédure d'établissement des données pro forma

Compte tenu de la date de prise de contrôle, les comptes consolidés publiés par le Groupe AKKA Technologies intègrent l'activité d'Aeroconseil et de ses filiales sur 3 mois, soit à compter du 1^{er} octobre 2011. Les données pro forma intègrent quant à elle 12 mois d'activité.

La réalisation des données pro forma a été faite en trois temps :

- ⇒ Consolidation du groupe constitué par les sociétés Aeroconseil sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, en annulant les transactions réalisées entre les six sociétés et en tenant compte des retraitements IFRS,
- ⇒ Intégration du compte de résultat consolidé du sous-groupe Aeroconseil au 31 décembre 2011 sur 12 mois,
- ⇒ Enregistrement d'ajustements pro forma.

Ces trois phases ont été réalisées en utilisant les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées lors de la consolidation des comptes du Groupe AKKA Technologies, conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Conventions appliquées pour établir les données pro forma

Les ajustements pro forma ont pour objectif d'éliminer les charges et produits comptabilisés en 2011 mais pouvant être considérés comme non récurrents et venant donc fausser la comparabilité du compte de résultat.

Si l'acquisition d'Aeroconseil avait été faite le 1^{er} janvier 2011, le prix d'acquisition aurait pu être différent du prix payé fin septembre 2011. Ne disposant pas de données plus précises pour produire les données financières pro forma, il a été considéré, par convention, que le prix d'achat de la société Aeroconseil payé en septembre 2011 aurait été le même au 1^{er} janvier 2011.

La trésorerie mobilisée pour financer l'opération a été prise en compte comme si elle avait été mobilisée en début d'année, en constatant une diminution des produits financiers relative à la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011. L'impact de cette charge est constaté net d'impôt.

La charge d'impôt appliquée au sous-groupe Aeroconseil est calculée en appliquant le taux d'impôt des comptes consolidés (charge d'impôt consolidée rapportée au résultat avant impôt consolidé) au résultat avant impôt du sous-groupe.

Données pro forma

31/12/2011 Montants en K€	Données Proforma AKKA + Aeroconseil
Chiffre d'affaires	548 385
Résultat opérationnel	47 072
Résultat financier	(4 703)
Résultat avant impôt	42 369
Charge d'impôt	(12 997)
Résultat net	29 372

Note 1.7 - Conversion des états financiers des filiales

La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'€uro.

Les états financiers des filiales ont été convertis en euros en utilisant le taux de clôture pour les postes de bilan autres que les capitaux propres, le taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le taux historique pour les composantes de capitaux propres autre que le résultat.

Les différences résultant de la conversion des états financiers des filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des variations des capitaux propres, "écarts de conversion"; les mouvements de l'exercice sont présentés sur une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Note 1.8 - Opérations intra-Groupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions, résultats de cession interne,...) sont éliminées globalement pour les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Note 2.1 - Méthode de comptabilisation des résultats sur contrats

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement technique individuel de chacune des affaires. Les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Lorsque la production réalisée est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en « facture à établir » à l'actif du bilan sous la rubrique « clients et comptes rattachés ». A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en « produits constatés d'avance » au passif du bilan sous la rubrique « autres dettes ».

Pour les affaires au forfait, lorsque la production réalisée augmentée du reste à faire pour achever le contrat est supérieure au montant total du chiffre d'affaires du contrat, l'excédent est enregistré en « provision pour perte à terminaison » au passif du bilan dans la rubrique « provisions courantes ».

Sur certaines affaires au forfait, lorsque le client demande de réaliser des travaux non inclus dans la commande initiale, si la société est certaine de percevoir un produit, des factures à établir sont enregistrées sur la base de la production réalisée, à condition que le client reconnaisse que des travaux ont été faits en dehors des prestations objets du contrat. L'estimation de ce produit étant incertaine, l'enregistrement du chiffre d'affaires est effectué sur la base du prix de revient.

Conformément à la norme IAS 18, la refacturation de frais au prix de revient est comptabilisée en moins des charges correspondantes.

Note 2.2 - Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement ne doivent être comptabilisés à l'actif selon la norme IAS 38 que si et seulement si, les projets remplissent les conditions suivantes:

- ⇒ le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- ⇒ la faisabilité technique du projet est démontrée,

- ⇒ le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- ⇒ la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- ⇒ il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Sur la base de ces critères, aucun frais de développement n'a été immobilisé dans les comptes des années 2010 et 2011 à l'exception des frais liés à une application documentaire utilisée par une des sociétés du Groupe pour une valeur nette comptable de 109 K€.

Note 2.3 - Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des paiements fondés sur des actions. Les plans d'attribution de bons de souscription d'actions et d'actions gratuites sont considérés comme des avantages attribués par le Groupe aux bénéficiaires. A ce titre, l'avantage est évalué sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués. Il donne lieu à la constatation d'une charge étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, en tenant compte des probabilités de départ.

Conformément à l'option prise dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le retraitement s'applique uniquement, et dans leur totalité, aux contrats de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1er janvier 2005.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisé est maintenu en capitaux propres pour la partie des droits effectivement acquis, que les options soient effectivement exercées ou non.

La juste valeur des plans d'attribution de bons de souscription d'actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation Black & Scholes.

Les actions gratuites attribuées sont soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert et à des conditions de présence du salarié dans le Groupe à l'issue de la période d'acquisition. La juste valeur de l'avantage attribué tient compte de différents paramètres tels que le turn-over du Groupe et l'incessibilité des actions pendant la période d'acquisition.

Note 2.4 - Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs, tels que les charges de restructuration et les litiges répondant à cette définition.

Note 2.5 – Charge d'impôt

Note 2.5.1 – Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible représente les montants payés ou restant à payer aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et taux en vigueur dans les différents pays.

Des impôts différés sont constatés sur les différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales conformément à la norme IAS 12, à l'exception des

différences liées aux goodwill et aux participations dans les filiales. Ils résultent donc essentiellement des éléments suivants :

- décalage dans le temps entre la comptabilisation et la déductibilité fiscale de certaines charges,
- retraitement des provisions à caractère fiscal,
- ajustements passés entre les comptes établis en principes locaux et les comptes établis en normes IFRS (ex: retraitement des biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier ou mobilier),

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les modifications des taux et des bases d'impôts différés sont constatées en résultat lorsqu'elles affectent un élément comptabilisé en résultat ou en capitaux propres si l'élément à la source de l'impôt a été enregistré en capitaux propres.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, le Groupe prend en compte les éléments suivants :

- les prévisions de résultats futurs telles que déterminées dans les plans d'affaires disponibles pour les tests de dépréciation des goodwill. Les prévisions sont prises en compte sur une durée de 5 ans, qui correspond à la durée des prévisions disponibles ;
- la probabilité d'utilisation des déficits fiscaux nés antérieurement et postérieurement aux intégrations fiscales ;
- les particularités des traitements des déficits dans les fiscalités locales.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 2.5.2 – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux, qui, selon l'analyse du Groupe, présente des caractéristiques répondant à la définition d'un impôt sur le résultat tel qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »), est comptabilisée sur la ligne « charge d'impôt » du compte de résultat pour un montant de 5 653 K€ en 2011 contre 4 635 K€ en 2010. Ainsi, le Groupe suit un traitement comptable équivalent à celui retenu par un grand nombre de sociétés du secteur de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

Note 2.6 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat par action de base est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en déduisant les actions d'autocontrôle.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe », corrigé du coût financier des instruments dilutifs, par le nombre moyen d'actions en circulation après conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation donnant droit à un accès différé au capital de la société AKKA Technologies.

Le résultat par action de base et le résultat par action dilué sont évalués sur la base du nombre d'actions moyen pondéré.

Note 2.7 - Goodwill

Les goodwill antérieurs au passage des comptes du Groupe en normes internationales ont été figés au 1^{er} janvier 2004 dans le cadre de la transition aux normes IFRS. Les amortissements cumulés avaient été imputés sur leur valeur brute à cette date.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise a été appliquée de manière prospective, pour les regroupements d'entreprise intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. Ces actifs et passifs suivent les règles propres aux postes du bilan auxquels ils sont affectés.

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels est porté à l'actif sous la rubrique « goodwill ». L'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est finalisée qu'à l'issue d'une période de 12 mois après la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie et des ajustements de prix valorisés à la juste valeur, hors frais d'acquisition de titres. Les frais d'acquisition sont constatés en charge de l'exercice.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle, soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

L'impact des rachats d'intérêts minoritaires postérieurement à une prise de contrôle est constaté directement en réserves consolidées. Le traitement est identique en cas de cession sans perte de contrôle.

Compléments de prix :

Pour les acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010, conformément à la norme IFRS 3 révisée, les variations de compléments de prix sont constatées en résultat après la date d'acquisition.

Lorsque l'impact est significatif, les compléments de prix (earn-out) sont actualisés. L'impact de la désactualisation est constaté en résultat.

Pour les acquisitions réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, les variations de compléments de prix sont imputées sur le goodwill.

Le goodwill négatif (badwill) est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les goodwill sont rattachés, à la date d'acquisition, à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues par le Groupe. En pratique, les UGT correspondent aux zones géographiques.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies en note 2.10, dès qu'il existe un indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an.

Note 2.8 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs immobilisés hors opérations de regroupement d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, les bâtiments ont fait l'objet d'une approche par composants.

Dans les immobilisations corporelles, seuls les terrains sont des immobilisations à durée de vie indéfinie.

Les bâtiments ont été affectés en quatre composants homogènes sur la base des estimations et des devis de l'époque :

- ⇒ gros-œuvre,
- ⇒ façade et étanchéité,
- ⇒ installations générales et techniques,
- ⇒ agencements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années
Logiciels	de 1 à 3 ans
Gros-œuvre	50 ans
Façades et étanchéité	30 ans
Installations générales et techniques	de 4 à 20 ans
Agencements	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	7 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 "intérêts d'emprunts" n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles significatifs.

Note 2.9 - Contrats de location

Note 2.9.1 - Contrats de location-financement

Sont considérés comme étant des contrats de location financement :

- les contrats qui transfèrent la propriété du bien au terme du contrat,
- les contrats comportant une option de rachat à un prix préférentiel,
- les baux couvrant la majeure partie de la durée d'utilisation du bien,
- les contrats dont la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est égale à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué,
- les contrats relatifs à des actifs très spécifiques.

Par ailleurs, les situations suivantes peuvent individuellement ou conjointement conduire à classer un contrat en tant que contrat de location financement :

- si le preneur peut résilier le contrat de location, les pertes subies par le bailleur relatives à la résiliation sont à la charge du preneur ;
- les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- le preneur a la faculté de poursuivre la location pour une deuxième période moyennant un loyer sensiblement inférieur au prix du marché.

Les contrats de location-financement sont comptabilisés en actifs immobilisés et en dettes financières. La charge de loyer est ventilée en charges d'intérêts et en amortissements. Le Groupe intervient en tant que preneur.

Note 2.9.2 - Contrats de location simple

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Note 2.10 - Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

De manière périodique, une fois par an, et, à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié, il est pratiqué un test de dépréciation (impairment test) visant à s'assurer que la valeur recouvrable des actifs immobilisés non financiers est au moins égale à la valeur comptable. Le cas échéant une perte de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable.

Comme le préconise la norme IAS 36, la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette (juste valeur diminuée des coûts de cession) de l'actif et sa valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs estimés des plus petits groupes identifiables d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie appelés « unités génératrices de trésorerie » (UGT).

Les tests de dépréciations sont effectués UGT par UGT ou par regroupement d'UGT sur la base d'une projection sur 5 ans des flux nets de trésorerie liés à l'activité (cash-flows d'exploitation, flux liés au BFR et aux investissements) augmentés le cas échéant du crédit d'impôt recherche correspondant. Cette projection est déterminée à l'aide des données budgétaires de l'UGT et en tenant compte de l'expérience passée et des perspectives futures. Au-delà de cet horizon, le Groupe calcule une valeur terminale de l'UGT correspondant à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini en retenant une croissance de 1,5%. En 2010, le taux retenu était également de 1,5%.

Le taux d'actualisation est déterminé, conformément aux normes IFRS, sans tenir compte du niveau d'endettement. Le taux retenu est un taux après impôts et est appliqué à des flux après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme le requiert la norme IAS 36. Le taux d'actualisation est calculé en prenant en compte un taux sans risque, une prime de risques liée au marché actions et un bêta sectoriel. Compte tenu de l'implantation des UGT présentant un goodwill et du faible montant des goodwill correspondants, aucune prime de risque spécifique n'a été prise en compte.

Les flux de trésorerie prévisionnels ne prennent pas en compte les flux liés aux investissements de croissance et les flux liés aux restructurations non engagées.

Les pertes de valeur constatées sur une UGT ou un regroupement d'UGT sont imputées en priorité sur le goodwill. Les dépréciations constatées sur le goodwill sont irréversibles.

Note 2.11 - Clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont des actifs courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées à la juste valeur en constatant le cas échéant des pertes de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non- recouvrement.

Une perte de valeur est comptabilisée en présence d'indications objectives que le Groupe ne sera pas en mesure d'encaisser toutes les sommes dues selon les conditions de la transaction originale. Les faillites, les processus légaux de protection contre les créanciers, les cas d'insolvabilité notoire ou de disparition du débiteur, les retards de paiement importants sont autant d'indicateurs qu'une créance commerciale doit faire l'objet d'une dépréciation.

Note 2.12 - Affacturage et autres outils de financement

Le financement du besoin en fonds de roulement du Groupe est réalisé principalement par des cessions de créances (affacturage, Dailly,...). Ces moyens de financement s'analysent sur la base de l'arbre de décision fourni par la norme IAS 39.

Les conditions dont bénéficie le Groupe nous conduisent à enregistrer les disponibilités acquises grâce à ces cessions sur la ligne « trésorerie et équivalents de trésorerie », les retenues de garanties sur la ligne « actifs financiers » et les créances cédées sont décomptabilisées à l'actif du bilan.

Ce mode d'enregistrement provient en particulier des critères suivants :

- lors de la cession, les droits sur les flux de trésorerie de l'actif n'ont pas expiré,
- les droits à recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont transférés au cessionnaire,
- les risques et avantages sont substantiellement transférés au cessionnaire,
- le contrôle de l'actif n'est pas conservé par le Groupe.

Le risque de crédit sur les clients et le risque de retard de paiement sont jugés marginaux.

Note 2.13 Actifs non courants destinés à être cédés

Les actifs non courants sont reclassés dans la rubrique des actifs destinés à être cédés lorsque les critères définis par la norme sont respectés (actifs effectivement disponibles à la vente, mandat de cession donné par la direction,...).

Ils sont évalués, comme préconisé par la norme IFRS 5, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur estimée nette des frais de cession. Ils sont présentés en actifs courants, car la cession est estimée comme devant intervenir à moins d'un an.

Ils cessent d'être amortis à compter de leur classement dans cette rubrique, et les intérêts et autres charges qui leur sont attribuables continuent à être comptabilisés.

Note 2.14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires (soldes débiteurs et créditeurs), les montants mis à notre disposition par le factor mais non utilisés ainsi que des équivalents de trésorerie.

Les placements à court terme (équivalents de trésorerie) sont évalués et comptabilisés à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Note 2.15 - Opérations en monnaies étrangères

Les charges et les produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les dettes et les créances figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice. Etant donné la faible exposition du Groupe à des opérations en monnaies étrangères, il n'existe pas de couverture de taux de change au 31 décembre 2011.

Note 2.16 - Avantages du personnel

Note 2.16.1 - Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont constitués d'engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite et font l'objet d'une provision en passifs non courants.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis, charges comprises, par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière (IAS 19),
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over constaté dans le Groupe,
- un taux d'inflation de 2% en 2011 (identique à 2010),
- la table de mortalité,
- un taux de croissance des salaires de 3% (identique à 2010).

Ce calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 4,60% en 2011, contre 4,68% en 2010.

Il n'y a pas de coût des services passés différé.

Le Groupe a choisi de constater immédiatement en résultat les écarts actuariels.

Note 2.16.2 - Droit Individuel de Formation (DIF)

Depuis la loi L2004-391 du 4 mai 2004, les salariés des sociétés françaises peuvent bénéficier de droits individuels de formation (DIF). Ces droits sont de 20 heures par personne et par an, lorsque le salarié a atteint un an d'ancienneté. Les formations peuvent être prises, ou non, sur le temps de travail.

Au 31 décembre 2011, les demandes de DIF exercées par les salariés sont en forte augmentation. Elles représentent 6 953 heures soit 2,2 % des droits acquis par les salariés en 2011 (contre 3 439 heures soit 1,1% en 2010). Le nombre d'heures acquises et non utilisées s'élève à 321 260 en 2011 (contre 317 613 en 2010).

Note 2.17 - Provisions

Les obligations à l'égard des tiers résultant de faits générateurs passés, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors que le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, et qu'il est probable qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur réalisation est probable et que le montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur montant est significatif.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions font l'objet d'une actualisation.

Note 2.18 - Comptabilisation des OBSAAR

L'OBSAAR est analysée comme un instrument financier composé qui doit être traité conformément à IAS 32 en distinguant une composante dette (obligation) et une composante capitaux propres (BSAAR). La composante dette a été déterminée à sa juste valeur à la date d'émission.

Les BSAAR ont donc été inscrits en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission d'OBSAAR et la juste valeur de la dette obligataire, actualisée au taux de marché à la date d'émission.

Les frais d'émission qui ne peuvent être directement affectés à la composante dette ou capitaux propres sont répartis entre la part dette et la part capitaux propres au prorata de la répartition du produit de l'émission.

Le Groupe n'a pas comptabilisé de charge IFRS 2 en l'absence d'avantages accordés aux salariés ayant souscrit les BSAAR dans la mesure où ces derniers les ont payés à la valeur de marché, laquelle valeur a été déterminée par un expert qui a appréhendé une décote d'incessibilité de 27%.

Note 2.19 - Passifs financiers autres que les dettes liées à l'exploitation et les OBSAAR

Les passifs financiers comprennent les emprunts auprès des établissements de crédit (banques et organismes de location-financement). Les passifs financiers sont enregistrés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est classée dans le poste « passifs financiers courants », la part à plus d'un an est classée dans le poste « passifs financiers non courants ».

Note 2.20 – Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts. Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de mise en place et sont ensuite réévalués. Conformément à la norme IAS 39, l'enregistrement des variations de juste valeur dépend de la désignation comptable du dérivé en tant qu'instrument de couverture dans une opération de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur (fair value hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou passif ou à un engagement d'acquérir ou de vendre un actif à un prix déterminé, qui est attribuable à un risque particulier et qui affectera le résultat présenté. Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affectera le résultat. Les variations de juste valeur à la clôture de l'exercice sont décomposées entre la partie efficace enregistrée en "autres éléments du résultat global" et la partie non efficace imputée dans le compte de résultat de la période.

La partie efficace est constatée en résultat de la période aux échéances de l'instrument de couverture. Si l'instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé, le profit ou la perte initialement comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être maintenu séparément en autres éléments du résultat global tant que la transaction prévue ne s'est pas produite. Si l'on ne s'attend plus à ce que l'engagement ou la transaction se produise, tout l'impact comptabilisé précédemment en autres éléments du résultat global est transféré au compte de résultat.

Note 2.21 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S (ex-COFRAMI), acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, possède une dette de sauvegarde dont le remboursement est échelonné sur 10 ans sans intérêt.

Compte tenu des importants montants en jeu, la dette de sauvegarde est identifiée sur deux lignes spécifiques du bilan (court terme et long terme), et son montant est actualisé, conformément aux normes IFRS, en tenant compte de l'échéancier de remboursement.

Note 2.22 – Subventions

Dans l'attente d'une position de l'ANC, les crédits d'impôt recherche sont considérés comme des subventions au sens de la norme IAS 20, et présentés en déduction de la charge à laquelle ils sont relatifs.

Note 2.23 - Autres informations relatives aux actifs et aux passifs financiers

Les titres d'autocontrôle et les impacts liés (résultat de cession, dépréciation, le cas échéant) sont présentés en diminution des réserves consolidées.

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- ⇒ Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le Groupe sur les exercices présentés,
- ⇒ Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture,
- ⇒ Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, "au coût" ou "au coût amorti",
 - Les actifs et passifs comptabilisés "au coût" concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non

courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation,

- Les actifs et passifs comptabilisés "au coût amorti" concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation,
- ⇒ Actifs destinés à la vente : ils ne concernent que les titres non consolidés, évalués au coût, avec réalisation de tests de dépréciations.
- ⇒ Instruments dérivés : voir la note 2.20.

Le Groupe n'a pas opté pour le reclassement d'actifs financiers, comme l'amendement d'IAS 39 en a laissé la possibilité.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories en note 4.16, selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- ⇒ Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif
- ⇒ Niveau 2 : données autres que les prix ou cours cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments financiers, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix)
- ⇒ Niveau 3 : données relatives aux instruments financiers non basées sur des données observables de marché.

Note 3 - Notes relatives au compte de résultat

Note 3.1 - Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 depuis le 1^{er} janvier 2009. Les informations données dans la ventilation sectorielle sont fondées sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Le Groupe a identifié deux secteurs au sens de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, représentatifs de zones géographiques, la France et l'international. Il exerce son activité dans 3 pays majeurs qui sont la France, la Belgique et l'Allemagne, auxquels s'ajoutent l'Italie, la Roumanie, la Suisse, l'Espagne, l'Angleterre et le Canada.

Cependant, aucun de ces pays, à l'exception de la France, n'atteint le seuil de 10 % (en termes de chiffre d'affaires, de résultat et d'actifs) décrits dans la norme IFRS 8. La gestion des filiales hors de France étant réalisée de façon similaire par un directeur commun, elles ont toutes été regroupées dans un secteur hors de France.

Décembre 2011 - En K€	France	Hors de France	Autres	TOTAL
COMPTE DE RESULTAT				
Chiffre d'affaires externe	401 275	72 747	93	474 115
% du Chiffre d'affaires	84,6%	15,3%	0,0%	100,0%
Ventes intersecteurs	4 773	2 085	16 916	23 774
Chiffre d'affaires	406 048	74 832	17 009	497 889
Produits et charges opérationnels	(369 392)	(61 995)	(29)	(431 416)
Résultat Opérationnel	31 883	10 752	64	42 699
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	(3 937)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	(475)
Charges d'impôts	-	-	-	(11 402)
Résultat net	-	-	-	26 885
BILAN				
Actifs sectoriels (1)	92 151	14 357	23 458	129 966
Passifs financiers sectoriels (2)	47 173	844	11 894	59 911

(1) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, autres actifs non courants

(2) Passifs financiers incluant la dette de sauvegarde

Décembre 2010 - En K€	France	Hors de France	Autres	TOTAL
COMPTE DE RESULTAT				
Chiffre d'affaires externe	350 348	49 830	95	400 273
% du Chiffre d'affaires	87,5%	12,4%	0,0%	100,0%
Ventes intersecteurs	3 934	848	13 193	17 975
Chiffre d'affaires	354 282	50 678	13 288	418 248
Produits et charges opérationnels	(334 049)	(43 720)	9 430	(368 339)
Résultat Opérationnel	16 299	6 110	9 525	31 934
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	(2 398)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	(563)
Charges d'impôts	-	-	-	(3 793)
Résultat net	-	-	-	25 179
BILAN				
Actifs sectoriels (1)	87 595	14 145	10 122	111 862
Passifs financiers sectoriels (2)	50 726	759	18 713	70 198

Le principal client de chaque secteur opérationnel représente respectivement 21,6 % du CA sur la France et 21,4% sur l'International. Les cinq principaux clients de chaque secteur opérationnel représentent respectivement 50,3% du CA sur la France et 41,8% du CA sur l'International.

Note 3.2 – Charges externes

Montants en milliers d'euros	31-déc.-11	31-déc.-10
Sous-traitance	(46 101)	(27 118)
Autres charges externes	(58 953)	(45 168)
Charges externes	(105 054)	(72 286)

Note 3.3 - Personnel

Note 3.3.1 - Effectif moyen des sociétés consolidées

	31-déc.-11	31-déc.-10
Cadres	4 359	3 898
Non cadres	1 753	1 705
Effectif total	6 112	5 603

L'effectif fin de période au 31 décembre 2011 est de 7 111 collaborateurs (5710 au 31 décembre 2010).

Note 3.3.2 - Charges de personnel

Montants en milliers d'euros	31-déc.-11	31-déc.-10
Salaires & traitements	220 414	197 630
Charges sociales	97 636	85 970
Participation et intéressement	1 427	1 302
Charges de personnel	319 477	284 902

Note 3.4 – Amortissements et provisions

En 2011, les amortissements et provisions sont principalement composés de reprises de provisions nettes (voir note 4.11) et de (3 807) K€ d'amortissements d'immobilisations.

En 2010, le poste était principalement composé de reprises de provisions nettes (voir note 4.11) et de (3 423 K€) d'amortissements d'immobilisations.

Note 3.5 – Subventions

Montants en milliers d'euros	31 déc 2011	31 déc 2010
Sous-traitance	365	2 178
Charges de personnel	11 785	14 533
Amortissements & Provisions nets	92	93
Subventions	12 242	16 804

Les subventions sont enregistrées en déduction des charges correspondantes.

Note 3.6 - Coût de l'endettement financier net

Montants en milliers d'euros	31-déc-11	31-déc-10
Produits des équivalents de trésorerie	277	149
Autres produits de trésorerie	631	484
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	908	633
Intérêts sur découverts bancaires et cessions de créances	(1 418)	(852)
Désactualisation dette de sauvegarde	(2 274)	(1 863)
Instruments de couverture	0	0
Autres coûts financiers	(1 154)	(316)
Coût de l'endettement financier brut	(4 846)	(3 031)
COUT DE L' ENDETTEMENT FINANCIER NET	(3 937)	(2 398)

Note 3.7 - Impôt sur les bénéfices

Note 3.7.1 - Ventilation de la charge d'impôt

Montant en milliers d'euros	31-déc-11	31-déc-10
Impôt exigible	(4 288)	(1 703)
CVAE	(5 653)	(4 635)
Impôt différé	(1 460)	2 545
Total IS	(11 402)	(3 793)

Note 3.7.2 - Preuve d'impôt

Montants en K€	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat net consolidé	26 885	25 179
Charge d'impôt hors CVAE	5 749	(842)
Résultat consolidé du groupe (avant IS)	32 634	24 337
Taux d'impôts applicable à l'entreprise consolidante	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	(10 878)	(8 112)
Incidence des différences permanentes (1)	3 622	5 669
Actifs d'impôts différés nés dans l'exercice mais non comptabilisés (2)	(113)	(598)
Actifs d'impôts différés relatifs à des exercices antérieurs	608	4 010
Impôt dû au titre d'exercices précédents	250	(115)
CVAE	(5 653)	(4 635)
Impact différentiel de taux des sociétés étrangères	283	242
Autres différences	479	(253)
Charge d'impôt	(11 402)	(3 793)
(1) Les différences permanentes sont principalement dues à des subventions non imposables		
(2) Actif d'impôt sur déficit Groupe non reconnu		

Note 3.7.3 - Nature des impôts différés

Montants en milliers d'euros	31 déc 2011	Variation d'impôt différé	Variations périmètre	31 déc 2010	Variation d'impôt différé	Variations périmètre	1er janvier 2010
Retraitements des crédits-bails	(132)	(10)	-	(122)	(26)	-	(96)
Impôts différés sur les provisions de comptes courant	(25)	(93)	-	68	773	-	(705)
Impôts différés liés à la fiscalité locale	6 047	2 945	-	3 102	(3)	-	3 106
Impôts différés sur les déficits fiscaux	8 962	(1 776)	-	10 738	1 104	-	9 633
Retraitements IFRS	(2 333)	1 236	-	(3 569)	604	-	(4 173)
Autres retraitements	(70)	4 320	(4 066)	(325)	443	(389)	(379)
Impôts différés nets	12 449	6 622	(4 066)	9 892	2 895	(389)	7 386
Dont impôt différé actif	12 821	6 666	(4 066)	10 221	2 979	(389)	7 631
Dont impôt différé passif	(372)	(43)	-	(329)	(84)	-	(245)
Impôts différés nets	12 449	6 622	(4 066)	9 892	2 895	(389)	7 386

Comme indiqué dans la note 2.5, lorsque la probabilité de les imputer sur les bénéfices fiscaux futurs est faible, les impôts différés actifs des filiales françaises et internationales ne sont pas

constatés. Aux vues de cette règle, 509 K€ d'impôts différés actifs n'ont pas été constatés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011 (591 K€ au 31 décembre 2010).

Note 4 - Notes relatives au bilan

Note 4.1 - Goodwill

Découpage des UGT

Les métiers de l'Ingénierie et de l'Informatique et Systèmes sont aujourd'hui regroupés en France et constituent un pôle homogène suivi globalement par la Direction Générale du Groupe.

Ces sociétés ont les mêmes dirigeants et possèdent de nombreux services en commun c'est pourquoi elles ont été traitées comme un regroupement d'UGT intitulé "AKKA France" en 2011.

GOODWILL	Unités génératrices de trésorerie	31-déc-11	Variation de périmètre	Autres variations	31-déc-10	Variation de périmètre	Autres variations	01-janv-10
AKKA DEVELOPMENT	AKKA Development	-	-	-	-	6	-	6
AEROCONSEIL	AKKA France	678	678	-	-	-	-	-
AKKA INGENIERIE PROCESS	AKKA France	1 986	-	-	1 986	203	-	2 189
AKKA INFORMATIQUE & SYSTEMES	AKKA France	16 163	-	-	16 163	-	-	16 163
AKKA INGENIERIE PRODUIT	AKKA France	19 741	235	-	19 506	-	-	19 506
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE	AKKA France	5 346	-	-	5 346	-	-	5 346
ACE	AKKA France	-	-	-	-	430	-	430
AKKA SWITZERLAND	AKKA Suisse	2 208	-	29	2 179	-	167	2 012
AKKA BENELUX	AKKA Benelux	8 148	-	-	8 148	200	-	8 348
AKKA I&S	AKKA France	27 129	-	-	27 129	-	-	27 129
OCTOGON	AKKA Allemagne	2 168	-	-	2 168	146	-	2 022
EKIS	AKKA France	8 438	-	-	8 438	39	-	8 477
REAL FUSIO	AKKA France	1 426	-	-	1 426	546	-	880
AKKA ITALIA	AKKA Italie	580	-	-	580	580	-	-
ROMSERV	AKKA Roumanie	110	-	1	111	-	1	112
Montant du goodwill		94 119	913	28	93 178	394	166	92 627

Les années 2010 et 2011 ont été marquées par les acquisitions suivantes :

- ⇒ AKKA Italia (goodwill de 580 K€ : fonds de commerce acquis en 2010),
- ⇒ Groupe Aeroconseil (goodwill de 678 K€)
- ⇒ Pierre's Project (goodwill de 235 K€)

Conformément aux normes IFRS, le Groupe AKKA Technologies dispose d'un délai d'un an pour évaluer les actifs et passifs acquis à leur juste valeur ainsi que le goodwill, déterminé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs et passifs.

Le montant du goodwill relatif à des compléments de prix s'élève à 9 254 K€ avec en contrepartie une dette envers les vendeurs enregistrée sur la ligne "Autres dettes" du bilan pour le même montant. La partie des compléments de prix liée à des prises de contrôle postérieures au 1^{er} janvier 2010, est comptabilisée selon les règles IFRS 3 révisée.

En dehors des fonds de commerce considérés comme des actifs destinés à être cédés figurant dans les comptes au 31 décembre 2010, aucune sortie de périmètre n'a eu lieu en 2011.

Note 4.2 - Dépréciation des actifs

Des tests de dépréciation ont été pratiqués au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011, le crédit impôt recherche étant, intégré aux flux de trésorerie des trois prochains exercices. Ces tests sont faits sur la base des flux de trésorerie prévisionnels après impôts actualisés, en utilisant un coût moyen pondéré du capital pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie de 10,68% en 2011 (contre 11,94% en 2010). La valeur terminale de l'UGT ou du regroupement d'UGT correspond à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini en retenant un taux de croissance de 1,5% (valeur d'utilité). En 2010, le taux retenu était également de 1,5%.

Le Groupe AKKA Technologies a été divisé en 13 UGT au 31 décembre 2010 et 18 UGT au 31 décembre 2011. La hausse du nombre d'UGT provient de la création d'une UGT par société internationale consolidée du Groupe Aeroconseil.

Seules 6 UGT ou regroupement d'UGT en 2010 et en 2011 possèdent des actifs non amortissables. Les tests de dépréciation n'ont mis en évidence aucune dépréciation à enregistrer dans les comptes au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011.

Les tests de sensibilité sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini dans une fourchette de +/- 1 point n'ont pas permis d'identifier de risques de dépréciation. Le Groupe n'a pas identifié de scénarii probables qui conduiraient à constater des dépréciations.

Les opérations d'acquisition sont assorties de clauses de garanties d'actifs et de passifs couvertes par des cautions. Les engagements reçus par le Groupe à ce titre s'élèvent à 35 950 K€ en 2011 contre 0 K€ en 2010.

Note 4.3 - Actifs financiers non courants

Montants bruts :

Montants en milliers d'euros	Actifs disponibles à la vente	Autres actifs financiers	TOTAL actifs financiers
01-janv-10	582	11 437	12 019
Variations de périmètre	(21)	11	(10)
Hausse	40	30 433	30 473
Baisse	(63)	(29 368)	(29 431)
31-déc-10	538	12 513	13 051
Variations de périmètre	820	716	1 536
Hausse	578	51 852	52 430
Baisse	(689)	(49 168)	(49 857)
31-déc-11	1 248	15 913	17 161

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de retenues de garanties effectuées par le factor (7 828 K€ en 2011 contre 6 636 K€ en 2010).

Les actifs financiers non courants sont provisionnés à hauteur de 1 936 K€ au 31 décembre 2010 et de 2 509 K€ au 31 décembre 2011.

Note 4.4 – Autres actifs non courants

Ce poste comprend des créances sur crédit d'impôt recherche pour un montant de 23 549 K€ en 2011, contre 9 812 K€ en 2010, ainsi que leur actualisation pour (755) K€ en 2011, contre (221) K€ en 2010.

Note 4.5 – Créances clients et comptes rattachés

Montants en millier d'€	31-déc-11	31-déc-10
En-cours clients	68 384	41 949
Factures à établir	37 194	29 173
Créances clients brutes	105 578	71 122
Provisions	(3 756)	(2 270)
Créances clients nettes	101 821	68 852

Les créances non échues transférées au factor et décomptabilisées s'élèvent à 96 005 K€ au 31 décembre 2011 contre 76 278 K€ en 2010. Elles représentent le montant total des créances cédées au factor et non encore réglées par le client et sont enregistrées au crédit du compte client.

Les échéances des créances clients telles que demandées par la norme IFRS 7 sont développées dans le paragraphe 4.16 relatif aux instruments financiers.

Note 4.6 – Autres créances

Les autres créances nettes s'élèvent à 53 585 K€ au 31 décembre 2011. Ce poste concerne principalement des créances sur le Trésor pour 45 247 K€.

En 2010, les autres créances nettes s'élevaient à 44 216 K€. Elles concernaient principalement des créances sur le Trésor pour 38 979 K€.

En 2011 comme en 2010, suite à l'analyse de l'échéancier des autres créances, la part supérieure à un an a été reclassée en "autres actifs non courants" et a fait l'objet d'une actualisation (cf. note 4.4).

Note 4.7 - Provisions sur actifs courants

Montants en milliers d'euros	Stocks	Créances clients	Autres créances	TOTAL
31-déc.-09	1 951	2 358	6 076	10 385
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations incluses dans les charges et produits courants	-	1 682	31	1 713
Reprises incluses dans les charges et produits courants	(318)	(1 771)	-	(2 089)
31-déc.-10	1 633	2 269	6 107	10 009
Variations de périmètre	-	538	373	911
Dotations incluses dans les charges et produits courants	-	2 723	275	2 998
Reprises incluses dans les charges et produits courants	(261)	(1 775)	(1 511)	(3 547)
31-déc.-11	1 372	3 756	5 244	10 372

Note 4.8 - Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés figurant dans les comptes consolidés de 2010 étaient relatifs à la cession d'une activité non stratégique dans le secteur de l'énergie. La cession a été réalisée en février 2011 pour 630 K€. Les passifs correspondants ont été repris pour un montant de 155 K€.

Note 4.9 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste se décompose en disponibilités à hauteur de 65 776 K€ en 2011 contre 54 078 K€ en 2010 et en équivalents de trésorerie pour un montant net de 13 328 K€ en 2011 contre 27 286 K€ en 2010.

Les disponibilités comprennent 55 376 K€ au 31 décembre 2011 et 46 896 K€ au 31 décembre 2010 de fonds mis à disposition par le factor mais non utilisés.

Le prix d'achat des équivalents de trésorerie figurant dans les comptes au 31 décembre 2011 s'élève 13 302 K€ contre 27 162 K€ au 31 décembre 2010. Ces derniers sont constitués de SICAV de trésorerie dont la juste valeur (cours de clôture) est de 10 831 K€ à fin 2011 et de comptes à terme pour 2 479 K€.

Les variations de la juste valeur des équivalents de trésorerie sont enregistrées en résultat pour un montant de 174 K€ sur l'exercice 2011.

Note 4.10 - Capital social et prime d'émission

Au 31 décembre 2011, le capital social d'AKKA Technologies est composé de 12 164 499 actions de 1,53 € soit 18 612 K€ et la prime d'émission s'élève à 7 851 K€. Ces éléments ont varié de la manière suivante sur les exercices 2010 et 2011 :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social	Prime d'émission	Commentaire
1-janv.-10	10 844 844	1,53	16 593	7 742	
Augmentation de capital (CA du 22 juin 2010)	2 070	1,53	3	(3)	Attribution d'actions gratuites
Augmentation de capital (CA du 22 juin 2010)	129	1,53	0	1	Exercice de 105 BSAAR transformés en actions
Augmentation de capital (CA du 23 novembre 2010)	29 363	1,53	45	282	Exercice de 23 721 BSAAR transformés en actions
Augmentation de capital (CA du 23 novembre 2010)	6 500	1,53	10	(9)	Attribution d'actions gratuites
31-déc.-10	10 882 906	1,53	16 651	8 012	
Augmentation de capital (CA du 31 mars 2011)	3 591	1,53	5	35	Exercice de 2 899 BSAAR transformés en actions
Augmentation de capital (CA du 31 mars 2011)	18 332	1,53	28	136	Levée de 9 166 options transformées en actions
Augmentation de capital (CA du 31 mars 2011)	2 000	1,53	3	(3)	Attribution d'actions gratuites
Augmentation de capital (CA du 14 juin 2011)	35 844	1,53	55	345	Exercice de 28 953 BSAAR transformés en actions
Augmentation de capital (AG du 14 juin 2011)	1 096 653	1,53	1 678	(1 678)	Attribution d'une action gratuite pour 10 existantes
Augmentation de capital (CA du 7 juillet 2011)	23 858	1,53	37	229	Exercice de 19 272 BSAAR transformés en actions
Augmentation de capital (CA du 5 septembre 2011)	85 612	1,53	131	792	Exercice de 66 846 BSAAR transformés en actions
Augmentation de capital (CA du 5 septembre 2011)	5 644	1,53	9	(9)	Attribution d'actions gratuites
Augmentation de capital (CA du 25 novembre 2011)	742	1,53	1	6	Exercice de 544 BSAAR transformés en actions
Augmentation de capital (CA du 25 novembre 2011)	9 317	1,53	14	(14)	Attribution d'actions gratuites
31-déc.-11	12 164 499	1,53	18 612	7 851	

Résultat par action :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat net part du groupe (en K€)	26 885	25 188
Effets dilutifs (en K€)	-	-
Résultat dilué (en K€)	26 885	25 188
Nombre d'actions en circulation au 1er janvier	10 882 906	10 844 844
Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission d'actions gratuites	18 046	1 766
Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission des 1 pour 10	600 906	-
Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'exercice des BSAAR	72 479	8 402
Impact des actions autodétenues	(90 138)	(75 891)
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre	11 484 199	10 779 121
Impact des options de souscription d'actions dilutives au 31 décembre	12 093	16 052
Impact des actions gratuites dilutives au 31 décembre	49 373	51 250
Impact des BSAAR au 31 décembre	138 797	122 058
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre après dilution	11 684 462	10 968 481
Résultat par action (en €)	2,34	2,34
Résultat dilué par action (en €)	2,30	2,30

Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2011, tous les instruments potentiellement dilutifs ont eu un effet dilutif sur le résultat dilué par action.

Droits de vote :

	31-déc.-11	31-déc.-10
Actions à droit de vote simple	4 701 898	4 562 658
Actions à droit de vote double	7 372 463	6 244 357
Actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions (1)	19 015	11 233
Actions auto-détenues (1)	71 123	64 658
Nombre total d'actions	12 164 499	10 882 906
<i>(1) Actions sans droits de vote</i>		

Instruments potentiellement dilutifs :

Les instruments émis par la société AKKA Technologies, ayant un effet potentiellement dilutif, encours au 31/12/2011 sont les suivants :

Instruments dilutifs	Nombre d'actions
Options de souscriptions d'actions émises le 28 mai 2004	2 000
Options de souscriptions d'actions émises le 14 mars 2006	32 664
BSAAR émis le 4 avril 2008	371 713
Actions gratuites attribuées le 24 juin 2010	9 570
Actions gratuites attribuées le 05 juillet 2010	31 603
Actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011	8 200
Total instruments dilutifs	455 750

En dehors du plan du 6 septembre 2011, les actions gratuites seront définitivement acquises deux ans après leur attribution à condition que le bénéficiaire soit toujours en fonction dans le Groupe. Les durées d'acquisition des actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011 sont les suivantes :

- ⇒ 5 500 actions ont une durée d'acquisition de 2 ans,
- ⇒ 1 350 actions ont une durée d'acquisition de 3 ans,
- ⇒ 1 350 actions ont une durée d'acquisition de 4 ans.

Ces instruments financiers représentent 3,7% du nombre total d'actions en circulation à fin 2011 contre 5,5% à fin 2010.

Les trois plans d'options de souscription d'actions ont les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution par le conseil	Options de souscription		BSAAR
	28 mai 2004	14 mars 2006	4 avril 2008
Nombre d'options résiduelles	1 000	16 332	272 917
Nombre potentiel d'actions correspondant	2 000	32 664	371 713
Date de première levée possible	28 mai 2007	14 mars 2007	3 avril 2010
Date de dernière levée possible	28 mai 2012	14 mars 2014	3 avril 2013
Date de première cession possible	28 mai 2008	14 mars 2010	3 avril 2010
Prix d'exercice en euros (par option)	4,00 €	17,76 €	18,80 €

Les BSAAR sont cotés sur Eurolist sous la référence FR0010575563 depuis le 3 avril 2010 (cf. description de l'opération au §4.12).

Au 31 décembre 2010, le nombre de BSAAR résiduels était de 391 431. 118 514 BSAAR ont été exercés sur l'exercice 2011, soit une émission de 149 647 actions.

Les plans d'actions gratuites en cours d'acquisition sont retracés dans le tableau suivant :

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre un financement par endettement et par augmentation de capital est réalisé en fonction des opérations réalisées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Emetteur	AKKA Technologies	AKKA Technologies	AKKA Technologies
Année	2010	2010	2011
Type de plan	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions
Décision du Conseil d'Administration	24/06/2010	05/07/2010	06/09/2011
Nombre d'actions attribuées (*)	9 570	31 603	8 200
Modalités de règlement	titres AKKA	titres AKKA	titres AKKA
Période d'acquisition des droits	2 ans	2 ans	2 ans, 3 ans ou 4 ans
Conditions de performance	aucune	aucune	pour certains attributaires
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte
Cours du titre lors de l'attribution (EUR)	13,17	12,59	16,85
Actions perdues au 31.12.11	-	-	-
Actions restantes au 31.12.11	9 570	31 603	8 200
Date de cession	2 ans après l'attribution définitive	2 ans après l'attribution définitive	2 ans après l'attribution définitive
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	87,4%	87,4%	87,4%
(*) Après prise en compte le cas échéant des attributions d'une action gratuite pour 10 détenues.			

Note 4.11 – Provisions courantes et non courantes

Montants en milliers d'euros	Courant		Non courant	
	31-déc.-11	31-déc.-10	31-déc.-11	31-déc.-10
Provision pour litiges et risques	7 464	3 190	648	1 464
Provisions pour pensions	-	-	2 513	2 059
Provisions pour impôts	2 234	1 533	866	2 613
Provisions pour autres charges	-	-	551	67
Total provisions passif	9 698	4 723	4 578	6 203

Variation des Provisions

Montants en milliers d'euros	Litiges et Risques	Pensions	Impôts	Autres provisions	TOTAL
1-janv.-10	6 244	1 886	3 831	-	11 961
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Dotations	1 662	486	1 824	67	4 039
Reprises de provisions utilisées	(2 260)	(313)	(1 509)	-	(4 082)
Reprises de provisions non utilisées	(1 000)	-	-	-	(1 000)
Reclassements et autres	8	-	-	-	8
31-déc.-10	4 654	2 059	4 146	67	10 926
Variation de périmètre	5 157	1 017	691	484	7 349
Dotations	2 490	113	51	-	2 654
Reprises de provisions utilisées	(3 335)	(115)	(1 788)	-	(5 238)
Reprises de provisions non utilisées	(855)	(561)	-	-	(1 416)
Reclassements et autres	1	-	-	-	1
31-déc.-11	8 112	2 513	3 100	551	14 276

Note 4.12– Passifs financiers courants et non courants

Les passifs financiers courants et non courants ci-dessous sont hors dette de sauvegarde présentée en § 4.13 et hors dettes liées à des opérations de croissance externes présentées en § 4.15.

	Emprunts et dettes financières diverses		Retraitement contrats de crédit-bail		Total Passifs financiers	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Échéance						
Courant (Moins d'un an)	7 305	8 199	525	125	7 830	8 324
1 à 5 ans	6 797	13 647	779	343	7 576	13 990
Plus de 5 ans	344	445	-	-	344	445
Total	14 446	22 291	1 304	468	15 750	22 759

La variation des passifs financiers s'analyse de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros 2011	31-déc-11	Variations de périmètre	Augmen-tations	Diminutions et reclassements	01-janv-11
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 018	4	118	(1 425)	2 321
Retraitements des contrats de crédits-bail	1 304	1 062	-	(226)	468
Emprunts obligataires	13 068	-	63	(6 666)	19 671
Dettes financières diverses	360	144	-	(83)	299
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
Passifs financiers	15 750	1 210	181	(8 400)	22 759
Equivalents de trésorerie	(13 328)	-	-	13 959	(27 287)
Trésorerie	(65 776)	(18 522)	-	6 823	(54 077)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(79 104)	(18 522)	-	20 782	(81 364)
Endettement net (-trésorerie nette) hors dette de sauvegarde	(63 354)	(17 312)	181	12 382	(58 605)
Montants en milliers d'euros 2010	31-déc-10	Variations de périmètre	Augmen-tations	Diminutions et reclassements	01-janv-10
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 321	-	87	(1 874)	4 108
Retraitements des contrats de crédits-bail	468	-	-	(219)	687
Emprunts obligataires	19 671	-	71	-	19 600
Dettes financières diverses	299	-	5	-	294
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
Passifs financiers	22 759		163	(2 093)	24 689
Equivalents de trésorerie	(27 287)	-	(4 167)	-	(23 120)
Trésorerie	(54 077)	(90)	(14 942)	1 612	(40 657)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(81 364)	(90)	(19 109)	1 612	(63 777)
Endettement net (-trésorerie nette) hors dette de sauvegarde	(58 605)	(90)	(18 946)	(481)	(39 088)

OBSAAR :

Le 25 février 2008, AKKA Technologies a lancé une émission de 20 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros pour un montant total de 20 millions d'euros.

Caractéristique des BSAAR : Les 420 000 BSAAR souscrits dans le cadre de cette émission étaient incessibles durant les 2 premières années et ont été admis aux négociations sur le marché Euronext Paris à compter du 3 avril 2010. Faisant suite à plusieurs modifications du capital (3 attributions en 2008, en 2009 et en 2011 d'une action gratuite pour 10 actions détenues et distribution d'une partie des réserves d'AKKA Technologies), la parité a été modifiée. A fin 2011, cette dernière est d'1 BSAAR pour 1,362 action. Un porteur de BSAAR paie donc aujourd'hui 13,80 € pour obtenir 1,362 actions.

La date limite de cession ou d'exercice des BSAAR est le 3 Avril 2013.

Caractéristiques des obligations : Les 20 000 obligations ont été souscrites par des banques. Elles sont amorties en trois tranches égales. Une première partie a déjà été amortie le 3 Avril 2011. Les deux autres seront amorties les 3 Avril 2012 et 3 Avril 2013.

L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations du 19 juillet 2010 a modifié le calcul du ratio Leverage. Les ratios sont désormais les suivants :

- ⇒ Ratio Gearing, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / Situation nette consolidée, inférieur ou égal à 1,
- ⇒ Ratio Leverage, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / EBITDA consolidé, inférieur ou égal à 3 au 31 décembre 2011, et inférieur ou égal à 2,5 au 31 décembre 2012.

Les ratios prévus dans la note d'opération sont dégressifs d'une année sur l'autre. Ils doivent également être respectés au 30 juin de chaque exercice.

Au 31 décembre 2011, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

Autres passifs financiers :

Les emprunts auprès des établissements de crédit figurant dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 ont été contractés à l'origine sur des durées de 4 ou 5 ans pour financer des opérations de croissance externe. Leur montant résiduel est de 715 K€ au 31 décembre 2011 avec une échéance à mai 2012.

Les nantissements s'élèvent en 2011 à 715 K€ contre 2 145 K€ en 2010. Ils ont été donnés lors de la souscription d'emprunts finançant les principales opérations de croissance externe. L'actif nanti au 31 décembre 2011 lors de la souscription des emprunts est le fonds de commerce d'AKKA Ingénierie Produit.

Lors de la souscription des emprunts auprès des établissements de crédit, la société AKKA Technologies s'est engagée contractuellement à respecter deux ratios financiers concernant la structure de bilan et la capacité de l'activité à couvrir les échéances :

- ⇒ Le ratio dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés ne doit pas dépasser 1,
- ⇒ Le ratio dettes financières nettes consolidées / EBE consolidé ne doit pas dépasser 3,3.

Au 31 décembre 2011, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

Note 4.12.1 - Risque de taux

Le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008 afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois (sur lequel est indexé l'emprunt obligataire). L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2011 est un contrat de SWAP dont les caractéristiques sont les suivantes : SWAP à taux fixe de 1,545 %, soit 2,205 % après application de la marge de 0,66 %, jusqu'en avril 2013 sur l'encours amorti de l'OBSAAR 2008.

Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Sa juste valeur a été enregistrée pour (19) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2011.

L'endettement consolidé hors dette de sauvegarde au 31 décembre 2011 représente 15 750 K€ dont 7 830 K€ à moins d'un an, incluant 6 401K€ de dette obligataire. Les dettes financières sont souscrites à taux variable, à l'exception de certains contrats de crédit-bail qui représentent 1 304 K€ à fin décembre 2011 et dont les taux sont fixes.

Caractéristique des emprunts contractés (montants en milliers d'euros)	Société portant l'emprunt	Montant initial (emprunts > 400 K€)	Devise	Montant global des emprunts au 31 déc. 2011	Échéances
Emprunt obligataires - avril 2008	Akka Technologies	20 000	Euros	13 068	Avril 2013
Emprunt BNP de mai 2007	Akka Ing. Produit	3 575	Euros	358	Mai 2012
Emprunt Natixis de mai 2007	Akka Ing. Produit	3 575	Euros	358	Mai 2012
Crédit-bail locaux de Colomiers	Akka Documentaire	1 105	Euros	343	Mai 2014
Crédit-bail Matériel Aeroconseil	Aeroconseil	1 627	Euros	961	Juin 2015
Autres emprunts non significatifs	-	-	Euros	663	-
TOTAL DETTES FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2011				15 750	

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base du solde au 31 décembre 2011 des passifs financiers portants intérêts et contractés à taux variable compte tenu des instruments de couverture mis en place sur l'emprunt obligataire. Les tests ont été réalisés en tenant compte d'une variation de la courbe des taux d'intérêts de plus ou moins 1% par rapport au taux en vigueur à la date de la clôture. Cette variation aurait un impact sur le résultat de 6 K€.

Note 4.12.2 - Risque de liquidité

Le Groupe AKKA Technologies affiche au 31 décembre 2011 une trésorerie brute disponible de 79 104 K€ qui comprend 65 776 K€ de disponibilités et 13 328 K€ d'équivalents de trésorerie.

Compte tenu des échéances prochaines de remboursement des dettes financières et de la dette de sauvegarde, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité.

Ainsi, aucune information n'est indiquée sur l'échéancier des créances et dettes à moins d'un an.

Note 4.12.3 - Risque de change

En dehors de la zone euro, le Groupe possède des activités en Grande-Bretagne, en Suisse, en Roumanie et au Canada. Ces activités représentent environ 2% du chiffre d'affaires du Groupe en 2011 contre 3% en 2010. Les flux d'achats et de ventes en monnaie locale sont proches de l'équilibre. Les investissements souscrits dans une monnaie différente de l'euro représentent 1,5 % des investissements consolidés en 2011 contre 3% en 2010 et les cinq sociétés opérant dans ces pays n'ont pas souscrit d'emprunt.

AKKA Technologies n'est donc pas exposé à un risque de change et n'a pas mis en place de couverture du risque de change.

Note 4.12.4 - Risque sur actions

Les équivalents de trésorerie figurant dans les comptes au 31 décembre 2011 représentent 3,4% du montant total des actifs consolidés (contre 8,3% en 2010) et sont constitués de SICAV monétaires en euros sans risque.

Du fait de l'activité de prestation de service et du contrat d'affacturage, la politique de gestion de la trésorerie du Groupe AKKA Technologies n'inclut pas l'acquisition d'équivalents de trésorerie par les filiales opérationnelles.

AKKA Technologies n'est donc que très faiblement exposée à un risque sur actions à ce jour.

Note 4.13 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S (ex-COFRAMI), acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ouverte en novembre 2006. Dans le cadre de cette procédure, les passifs de la société ont été « gelés », et les créanciers ont été amenés à déclarer leurs créances.

Le plan de sauvegarde a été arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 4 septembre 2007. Le montant total des créances déclarées s'élevait à 80 881 K€, et le passif retenu par l'administrateur judiciaire s'élevait à 71 704 K€.

Les créanciers dont les créances étaient supérieures à 300 € ont été amenés à choisir entre deux options :

Option 2 : Le remboursement de la créance à 100% sur 10 ans sans intérêt. Cette solution a été retenue pour près de 99% des créanciers,

Option 1 : Le remboursement de la créance à 50% au moment de l'adoption du plan de sauvegarde.

Les créances dont le montant était inférieur à 300 € ont été remboursées dans leur intégralité à la fin de l'année 2007.

L'échéancier de remboursement de l'option 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Echéancier de remboursement	5%	5%	6%	8%	10%	12%	12%	14%	14%	14%

Conformément aux principes IFRS, la dette de sauvegarde a fait l'objet d'une actualisation sur la base d'un taux sans risque sur 10 ans, en tenant compte des échéances de remboursements. Le taux d'actualisation a été figé, conformément aux dispositions de la norme.

Le montant actualisé de la dette s'élevait au 31 décembre 2011 à 44 161 K€ dont une part courante égale à 5 823 K€ et une part non courante égale à 38 338 K€.

Une désactualisation de cette dette a été opérée en 2011 pour un montant de 2 274 K€ et constatée en charges financières. Par ailleurs, des remboursements ont été effectués sur l'exercice à hauteur de 4 519 K€, et la créance résiduelle relative à l'option 1 a été soldée pour un montant de 1 033 K€. La dette de sauvegarde s'élève donc au 31 décembre 2011 à 44 161 K€.

Montants en milliers d'euros 2011	31-déc-11	Augmen- tations	Diminutions et reclassements	01-janv-11
Dette de sauvegarde - part courante	5 823	-	1 165	4 658
Dette de sauvegarde - part non courante	38 338	2 274	(6 717)	42 781
Passifs financiers	44 161	2 274	(5 552)	47 439
Montants en milliers d'euros 2010	31-déc-10	Augmen- tations	Diminutions et reclassements	01-janv-10
Dette de sauvegarde - part courante	4 658	-	1 295	3 363
Dette de sauvegarde - part non courante	42 781	1 764	(4 477)	45 494
Passifs financiers	47 439	1 764	(3 182)	48 857

Note 4.14 - Dettes fiscales et sociales

En K€	31 déc 2011	31 déc 2010
Dettes sociales	85 202	67 858
Dettes fiscales	49 073	39 920
Total dettes fiscales et sociales	134 275	107 778

L'ensemble de ces dettes a une échéance de moins d'un an.

Note 4.15 - Autres dettes

Montants en milliers d'euros	31-déc.-11	31-déc.-10
Autres dettes liées à des opérations de croissance externe (1)	9 253	1 258
Produits constatés d'avance	12 905	12 841
Autres éléments	4 455	3 383
Total autres dettes	26 613	17 482

(1) Cf paragraphe 16.3 de la présente annexe

La variation des autres dettes liées à des opérations de croissance externe provient notamment de l'acquisition d'Aeroconseil.

Note 4.16 – Instruments financiers

En millions d'€	Au 31/12/11		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Dérivés	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Titres disponibles à la vente	942	942		942		
Autres actifs financiers non courants	13 708	13 708				13 708
Clients et comptes rattachés	101 821	101 821				101 821
Autres actifs courants et non courants liés aux activités opérationnelles	76 379	76 379				76 379
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	13 328	13 328	13 328			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65 776	65 776	65 776			
ACTIF	271 954	271 954	79 104	942	-	191 908
Emprunts et dérivés non courants	7 141	7 141				7 141
Dettes sur contrats de location financement non courantes	779	779				779
Dettes de sauvegarde non courante	38 338	38 338				38 338
Emprunts et dérivés courants	7 305	7 305			46	7 259
Dettes sur contrats de location financement courantes	525	525				525
Dettes de sauvegarde courante	5 823	5 823				5 823
Fournisseurs et comptes rattachés	36 109	36 109				36 109
Autres passifs courants	161 901	161 901				161 901
PASSIF	257 921	257 921	-	-	46	257 875

En millions d'€	Au 31/12/10		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Dérivés	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Titres disponibles à la vente	385	385		385		
Autres actifs financiers non courants	10 730	10 730				10 730
Clients et comptes rattachés	68 852	68 852				68 852
Autres actifs courants et non courants liés aux activités opérationnelles	53 807	53 807				53 807
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	27 287	27 287	27 287			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 078	54 078	54 078			
ACTIF	215 139	215 139	81 365	385	-	133 389
Emprunts et dérivés non courants	14 092	14 092				14 092
Dettes sur contrats de location financement non courantes	343	343				343
Dettes de sauvegarde non courante	42 781	42 781				42 781
Emprunts et dérivés courants	8 199	8 199			27	8 172
Dettes sur contrats de location financement courantes	125	125				125
Dettes de sauvegarde courante	4 658	4 658				4 658
Fournisseurs et comptes rattachés	21 990	21 990				21 990
Autres passifs courants	125 827	125 827				125 827
PASSIF	218 015	218 015	-	-	27	217 988

L'emprunt obligataire figurant pour partie sur la ligne emprunt courant (6 401) K€ et pour partie sur la ligne emprunt non courant (6 667) K€, fait l'objet d'un instrument de couverture depuis 2010.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur:

- ⇒ Niveau 1 - prix cotés sur un marché actif et assimilés : équivalents de trésorerie (SICAV principalement)
- ⇒ Niveau 2 - données autres que les prix ou cours cotés visés au niveau 1 observables soit directement (prix), soit indirectement (données dérivées de prix) : instruments de couverture de taux
- ⇒ Niveau 3 - données relatives aux instruments financiers non basées sur des données observables de marché : Néant

La ventilation des créances clients nettes telle que demandée par la norme IFRS 7 se présente ainsi :

Montants en milliers d'euros	Total	Non échu et échu depuis - de 6 mois	Echu 6 à 12 mois	Echu Plus d'un an
Exercice 2011	101 821	99 981	1 081	759
Exercice 2010	68 852	64 782	273	3 797

Note 5 - Notes relatives au tableau des flux de trésorerie consolidés

Note 5.1 - Eléments constituant la trésorerie nette de clôture

Montants en milliers d'euros	31-déc-11	31-déc-10
Disponibilités	65 776	54 078
Equivalents de trésorerie	13 328	27 286
Trésorerie nette de clôture	79 104	81 364

Note 5.2 - Variation du besoin en fonds de roulement

Montants en milliers d'euros	31-déc-11	31-déc-10
Stocks	1 038	937
Clients et comptes rattachés	(8 797)	4 632
Autres créances	13 467	2 567
Autres actifs non courants	(13 203)	(9 591)
Fournisseurs	5 630	3 120
Dettes fiscales et sociales	7 569	9 664
Dettes diverses (hors dettes sur acquisitions d'immobilisations)	(3 783)	(1 668)
Variation du besoin en fonds de roulement	1 921	9 661

Note 5.3 - Incidence des variations de périmètre

Les incidences des variations de périmètre correspondent aux compléments de prix et aux prix d'acquisition versés en 2011 nets de la trésorerie apportée par les sociétés acquises.

En dehors des fonds de commerce considérés comme des actifs destinés à être cédés figurant dans les comptes au 31 décembre 2010, aucune sortie de périmètre n'a eu lieu en 2011.

Note 5.4 - Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	en 2011	en 2010
Montant du dividende versé (en milliers d'euros)	7 618	3 655
Dividende par action (en euro)	0,700	0,340
Dividende par action corrigé (en euro) (*)	0,636	0,309

*Après prise en compte de l'attribution d'une action gratuite pour 10 après distribution des dividendes en 2011

La politique de dividende de 2012 n'est pas arrêtée.

Note 6 - Honoraires des commissaires aux comptes

	ORFIS Baker Tilly				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit légal								
Emetteur (AKKA Technologies)	38	38	19,3%	19,6%	38	38	12,7%	19,3%
Filiales intégrées globalement	159	154	80,7%	80,4%	161	157	53,8%	80,7%
Total audit légal	197	192	100,0%	100,0%	199	195	66,5%	100,0%
Autres missions								
Audits d'acquisition	-	-	0,0%	0,0%	100	-	33,5%	0,0%
Autres missions	-	-	0,0%	0,0%	0	-	0,0%	0,0%
Total autres missions	-	-	0,0%	0,0%	100	-	33,5%	0,0%
TOTAL HONORAIRES	197	192	100%	100%	299	195	100%	100%

Note 7 - Evènements postérieurs à la clôture

Non applicable.

Note 8 - Informations relatives aux parties liées

Note 8.1 - Achats et ventes de biens et services

Trois sociétés répondent à la définition des parties liées au sens d'IAS 24 :

- Idéactive Events (organisation d'événements) ;
- Saône Valley (location immobilière) ;
- Dubaia9 (prestation de service).

Les transactions avec ces trois sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

Note 8.2 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Montants en milliers d'euros	2011	2010
Rémunération fixe	725	850
Rémunération variable	-	200
Jetons de Présence	Néant	Néant
Avantages en nature	4	4
Honoraires	150	150
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
TOTAL	879	1 204

(1) La rémunération variable a été calculée sur les performances de l'année précédente

En 2011 comme en 2010, la composition de l'organe d'administration est la même que celle de l'organe de direction.

En 2010, 10 000 actions gratuites avaient été attribuées aux membres des organes d'administration et de direction, soit une charge valorisée par la norme IFRS 2 à 27 K€. En 2011, ces actions ont générées une charge de 55 K€.

En 2011, aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres des organes d'administration de la société AKKA Technologies.

Note 9 : Autres informations

Dans le cadre de leur activité, certaines sociétés du Groupe font l'objet de vérifications de la part des autorités fiscales et des organismes sociaux dont les conclusions ne sont pas connues à ce jour.

20.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- le contrôle des comptes consolidés de la société AKKA TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.10 et 4.2 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.10 et 4.2 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

20.5 Comptes sociaux AKKA Technologies 2011

20.5.1 Bilan 2011

RUBRIQUES Montants en milliers d'euros	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/12/2011	Net 31/12/2010
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-		-	-
Frais de recherche et développement			-	-
Concession, brevets et droits similaires	556	516	40	100
Fonds commercial	15	4	11	11
Autres immobilisations incorporelles	-		-	-
Avances et acomptes sur immo.incorp.	-		-	-
	571	520	51	112
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-		-	-
Constructions	-		-	-
Installations tech., mat.et outillage ind.	30	29	1	5
Autres immobilisations corporelles	1 075	624	451	424
Immobilisations en cours	-	-	-	1
Avances et acomptes	-		-	-
	1 106	653	452	431
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E	-		-	-
Autres participations	78 710	28	78 681	48 143
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	2 500	-	2 500	2 500
Prêts	51	23	28	19
Autres immobilisations financières	653	-	653	434
	83 591	1 224	82 367	51 639
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de biens	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de services	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-
	-	-	-	-
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur comm.	-		-	-
Créances clients et comptes rattachés	3 147	43	3 104	2 614
Autres créances	77 691	126	77 565	59 980
Capital souscrit et appelé, non versé	-		-	-
	80 838	169	80 669	62 594
DISPONIBILITES, DIVERS ET COMPTES DE REGULARISATION				
Valeurs mobilières de placement dont actions propres	13 127	-	13 127	11 883
Disponibilités	625	-	625	532
Charges constatées d'avance	173	-	173	424
	14 925		14 925	12 839
ACTIF CIRCULANT				
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 088	-	1 088	-
Primes de remboursement des obligations	-		-	-
Ecart de conversion actifs	165	-	165	146
	1 253		1 253	146
TOTAL GENERAL	179 607	1 393	178 213	127 217

RUBRIQUES Montants en milliers d'euros		Net 31/12/2011	Net 31/12/2010
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé	18 612	16 651
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...		7 850	8 012
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale		1 906	1 234
Réserves statutaires et contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		10 951	5 792
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		10 949	13 449
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
		43	110
CAPITAUX PROPRES		50 310	45 248
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		222	264
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
		-	-
		13 334	20 000
		85	77
		107 221	57 462
		120 640	77 539
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
		4 838	2 304
		2 182	1 861
		-	-
		20	0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
DETTES		127 681	81 705
Ecart de conversion passifs			
		-	-
TOTAL GENERAL		178 213	127 217

20.5.2 Compte de résultat 2011

RUBRIQUES Montants en milliers d'euros	France	Export	31/12/2010	31/12/2010
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	13 336	493	13 829	13 231
Chiffre d'affaires net	13 336	493	13 829	13 231
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			2	1
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			811	45
Autres produits			0	0
Total des produits d'exploitation			14 642	13 278
Achats de marchandises			2	1
Variation de stock de marchandises			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-	-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-	-
Autres achats et charges externes			11 227	7 146
Impôts, taxes et versements assimilés			272	327
Salaires et traitements			3 111	3 160
Charges sociales			1 375	1 332
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			205	242
Dotations aux provisions sur immobilisations			23	22
Dotations aux provisions sur actifs circulants			-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges			-	76
Autres charges			68	153
Total des charges d'exploitation			16 281	12 458
		RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 639)	820
Bénéfice attribué ou perte transférée			-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré			-	-
Produits financiers de participations			13 157	9 381
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			219	369
Autres intérêts et produits assimilés			219	257
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	100
Différences positives de change			5	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers			13 599	10 107
Dotations financières aux amortissements et provisions			28	200
Intérêts et charges assimilées			1 308	594
Différences négatives de change			-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières			1 336	794
		RESULTAT FINANCIER	12 264	9 313
		RESULTAT AVANT IMPOTS	10 624	10 133
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			227	344
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges			79	64
Total des produits exceptionnels			306	408
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			146	159
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			10	117
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			12	41
Total des charges exceptionnelles			168	318
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	138	90
Participation des salariés aux résultats			-	-
Impôt sur les bénéfices			(187)	(3 226)
Total des produits			28 547	23 793
Total des charges			17 598	10 344
		BENEFICE OU PERTE	10 949	13 449

20.5.3 Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2011

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au Code de Commerce et au règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999, dans le respect des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

** Faits marquants de l'exercice*

Le 31 Janvier 2011, AKKA Technologies a versé le complément de prix prévu de 180 K€ pour le rachat de 180 actions de la société REAL FUSIO portant la participation à 49%.

Le 4 Avril 2011, AKKA Technologies a remboursé la première échéance de son emprunt obligataire pour 6 666 K€.

Le 22 Septembre 2011, acquisition de 100% des titres de la société AEROCONSEIL.

Le 30 Novembre 2011, acquisition de 100% des parts de la société Idéactive Formation.

Le 8 Décembre 2011, cession de 100% des parts de la société Akka Romserv à Akka Development.

Le 25 Novembre 2011, TUP de la société Pierre's Project à Akka Technologies après rachat des titres résiduels.

En Décembre 2011, signature d'un protocole d'acquisition de 65% du groupe MBtech, filiale de DAIMLER. Le closing de l'opération est prévu en Avril 2012 après obtention de de l'autorisation des autorités de la concurrence. Cette acquisition sera financée par emprunt bancaire

** Frais de recherche*

La société n'a pas engagé de frais de recherche au cours de l'exercice.

** Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles*

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

	Biens acquis neufs			Biens acquis d'occasion		
	Mode	Durée	%	Mode	Durée	%
Petits logiciels de bureautique	Linéaire	1	100	Linéaire	1	100
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. inférieure à 23 K€)	Linéaire	2	50	Linéaire	2	50
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. supérieure à 23 K€)	Linéaire	3	33.33	Linéaire	3	33.33
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Installations générales, agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10	25 à 10	Linéaire	2	50
Matériel de transport	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel de bureau	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel informatique	Dégressif	3	50	Linéaire	2	50
Mobilier	Linéaire	7 à 10	14 à 10	Linéaire	2	50

Lorsque la fiscalité l'autorise, il est constaté des amortissements en mode dégressif. Cependant l'amortissement économique est considéré comme le mode linéaire. La différence entre les deux modes d'amortissement est constatée dans les capitaux propres au passif du bilan en amortissement dérogatoire.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

Selon l'avis du CNC n° 2003-E (annexe 2, § 1.1), une immobilisation doit être scindée par composant dès lors que les éléments la constituant sont significatifs et conservent ce caractère au moment du remplacement et de la décomptabilisation. Il convient dès lors de concentrer l'analyse non seulement sur les éléments à forte valeur unitaire, mais également sur ceux qui ont des durées d'amortissement sensiblement différentes de la durée de l'immobilisation principale.

La société n'ayant que des immobilisations à faible valeur unitaire ou dont les composants ont une durée de vie relativement homogène, aucune immobilisation n'a été scindée par composant sur l'exercice.

Immobilisations Financières

** Participations, autres titres immobilisés*

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute d'inventaire est appréciée selon une double approche :

- valeur de marché basée sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation ; le résultat net, les capitaux propres et l'effectif
- valeur d'utilité basée sur le cash-flow généré de manière récurrente.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation des certains actifs et passifs (en particulier des immobilisations financières), et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture en prenant pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

** Prêt Effort à la construction*

Pour 2011, le montant de la contribution à l'effort à la construction s'élève à 15 394,34 €.

Par ailleurs, une dépréciation de 6 136,21 € a été comptabilisée à la clôture de l'exercice au titre des prêts déposés avec un taux d'actualisation de 3,20%.

** Créances*

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

** Variation des capitaux propres*

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2011 s'analyse de la manière suivante (montants en K€) :

Capitaux propres au 31/12/2010	45 248
Dividendes versés sur l'exercice 2011	(7 618)
Augmentation de capital	1 961
Variation de la prime d'émission	(162)
Variation des amortissements dérogatoires	(67)
Résultat de l'exercice 2011	10 948
Capitaux propres au 31/12/2011	50 310

Le capital social est passé de 16 651 K€ à 18 612 K€. Les variations sont les suivantes :

	Nombre de titres	Valeur nominal	Montant du capital
		en €	en €
1^{er} janvier 2011	10 882 906	1,53	16 650 846,18
Exercice de 63 BSAAR transformés en actions	77	1,53	117,81
Exercice de 2 836 BSAAR transformés en actions	3 514	1,53	5 376,42
Levée de 9166 options (CA du 31 mars 2011)	18 332	1,53	28 047,96
Attribution gratuite d'actions (CA du 31 mars 2011)	2 000	1,53	3 060,00
Exercice de 9812 BSAAR transformés en actions	12 149	1,53	18 587,97
Exercice de 4 046 BSAAR transformés en actions	5 009	1,53	7 663,77
Exercice de 15 095 BSAAR transformés en actions	18 686	1,53	28 589,58
Exercice de 19 272 BSAAR transformés en actions	23 858	1,53	36 502,74
Attribution gratuite d'actions (AG du 14 juin 2011)	1 096 653	1,53	1 677 879,09
Exercice de 56 559 BSAAR transformés en actions	71 600	1,53	109 548,00
Exercice de 10 287 BSAAR transformés en actions	14 012	1,53	21 438,36
Attribution gratuite d'actions (CA du 5 septembre 2011)	5 644	1,53	8 635,32
Exercice de 42 BSAAR transformés en actions	58	1,53	88,74
Exercice de 502 BSAAR transformés en actions	684	1,53	1 046,52
Attribution gratuite d'actions (CA du 25 novembre 2011)	9 317	1,53	14 255,01
31 décembre 2011	12 164 499	1,53	18 611 683,47

** Indemnités de départ en retraite*

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour charges qui s'élève à 22 917 € à la clôture de l'exercice.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière (préconisée par l'IAS 19),
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over de chaque société du Groupe,
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- un taux de charges sociales de 45%,
- un taux d'inflation de 2%.
- un taux de croissance des salaires retenu égal à 3%
- un taux d'actualisation retenu de 4,60% (Taux Iboxx à plus de 10 ans).

** Provisions pour risques et charges*

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

** Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire déterminée par référence au dernier cours de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Le prix d'achat des valeurs mobilières de placement s'élève à 13 123 K€ au 31 décembre 2011 contre 11 883 K€ au 31 décembre 2010. Ces dernières sont constituées pour 2 200 K€ de comptes à terme, 10 823 K€ de SICAV de trésorerie dont le cours de clôture est de 10 829 K€. Les 100 K€ restant sont constitués de 73 845 actions propres AKKA TECHNOLOGIES dont le cours de clôture est de 1 194 K€.

Instruments dilutifs

Les instruments émis par la société AKKA Technologies ayant un effet dilutif sont les suivants :

Instruments dilutifs	Nombre d'actions
Options de souscriptions d'actions émises le 28 mai 2004	2 000
Options de souscriptions d'actions émises le 14 mars 2006	32 664
BSAAR émis le 4 avril 2008	371 713
Actions gratuites attribuées le 24 juin 2010	9 570
Actions gratuites attribuées le 05 juillet 2010	31 603
Actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011	8 200
Total instruments dilutifs	455 750

Sur la base du capital social de la société AKKA Technologies au 31 décembre 2011, le pourcentage de dilution potentiel est de 3,7%.

Les actions gratuites seront définitivement acquises deux ans après leur attribution à condition que le bénéficiaire soit toujours en fonction dans le Groupe.

Les trois plans d'options de souscription d'actions ont les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution par le conseil	Options de souscription		BSAAR
	28 mai 2004	14 mars 2006	4 avril 2008
Nombre d'options résiduelles	1 000	16 332	272 917
Nombre potentiel d'actions correspondant	2 000	32 664	371 713
Date de première levée possible	28 mai 2007	14 mars 2007	3 avril 2010
Date de dernière levée possible	28 mai 2012	14 mars 2014	3 avril 2013
Date de première cession possible	28 mai 2008	14 mars 2010	3 avril 2010
Prix d'exercice en euros (par option)	4,00 €	17,76 €	13,80 €

Les BSAAR sont cotés sur Eurolist sous la référence FR0010575563 depuis le 3 avril 2010. 118 514 BSAAR ont été exercés sur l'exercice 2011 pour émettre 149 647 actions.

* Covenants sur emprunts

Les covenants négociés avec les banques sur l'emprunt obligataire sont les suivants :

- Ratio Gearing, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / Situation nette consolidée, inférieur ou égal à 1,
- Ratio Leverage, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / EBITDA consolidé, inférieur ou égal à 3 au 31 décembre 2011, et inférieur ou égal à 2,5 au 31 décembre 2012.

Les ratios prévus dans la note d'opération sont dégressifs d'une année sur l'autre. Ils doivent également être respectés au 30 juin de chaque exercice.

Au 31 décembre 2011, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

* *Risque de taux*

Le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008 afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois (sur lequel est indexé l'emprunt obligataire).

L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2011 est un contrat de SWAP dont les caractéristiques sont les suivantes :

SWAP à taux fixe de 1,545 %, soit 2,205 % après application de la marge de 0,66 %, jusqu'en avril 2013 sur l'encours amorti de l'OBSAAR 2008

* *Rémunérations des membres des organes d'administration*

Montants en milliers d'euros	2011	2010
Rémunération fixe	587	670
Rémunération variable	50	200
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant
Honoraires	150	150
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
TOTAL	787	1020

* *Informations sur le DIF*

Heures acquises au 31/12/2010	2 183
Heures acquises en 2011	493
Heures prises en 2011	77
Total au 31/12/2011	2 599

* *Information sur les parties liées*

La société a réalisé des transactions avec les parties liées suivantes, au sens d'IAS 24.

- Idéactive Events (organisation d'événements)
- Dubaia9 (prestations de services)

Les transactions avec ces sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

* *Identité de la société consolidante*

La société AKKA Technologies est la tête de Groupe dans la consolidation du Groupe AKKA.

* *Intégration Fiscale*

A compter du 1^{er} janvier 2003, un groupe d'intégration fiscale a été créé. La société AKKA Technologies en est la société tête de Groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales verseront à la société AKKA Technologies le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale. La créance d'impôt née d'éventuels déficits fiscaux de l'exercice est constatée dans les comptes de la société AKKA Technologies.

Le montant net de l'impôt économisé du fait de l'intégration fiscale au titre de l'année 2011 est de 651 K€.

**Honoraires Commissariat aux comptes*

Le montant passé en charge au titre des honoraires de commissariat aux comptes pour 2011 est de 76 500 euros.

**Evénements postérieurs à la clôture*

Néant

Immobilisations

Montant en milliers d'euros	Valeur brute début 2011	Réévaluation courant 2010	Acquisitions courant 2010	Virements courant 2010	Cessions courant 2010	Valeur brute fin 2011
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	562	-	10	-	-	571
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	562	-	10	-	-	571
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30	-	-	-	-	30
Installations générales, agencements, aménagements divers	95	-	16	-	-	111
Matériel de transport	99	-	41	-	-	139
Matériel de bureau et mobilier informatique	663	-	67	-	-	730
Emballages récupérables divers	62	-	33	-	-	95
Immobilisations corporelles en cours	1	-	(1)	-	-	0
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	950	-	156	-	-	1 106
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	48 168	-	30 836	-	294	78 710
Autres titres immobilisés	2 500	-	-	-	-	2 500
Prêts et autres immobilisations financières	470	-	234	-	-	704
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 138	-	31 070	-	294	81 914
TOTAL GENERAL	52 649	-	31 236	-	294	83 591

Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice en milliers d'euros	Montant début 2011	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2011
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	450	70	-	520
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	450	70	-	520
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	25	4	-	29
Installations générales, agencements, aménagements divers	15	11	-	25
Matériel de transport	79	33	-	111
Matériel de bureau et mobilier informatique	400	88	-	488
Emballages récupérables divers	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	519	135	-	653
TOTAL GENERAL	969	205	-	1 173

Immobilisations amortissables en milliers d'euros	DOTATIONS			REPRISES			Montant amort à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5	-	-	68	-	-	(63)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	-	-	68	-	-	(63)
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier informatique	-	4	-	-	11	-	(6)
Emballages récupérables divers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	4	-	-	11	-	(6)
TOTAL GENERAL	5	4	-	68	11	-	(69)
TOTAL GENERAL non ventilé			9			79	(69)

Charges réparties sur plusieurs exercices en milliers d'euros	Montant début 2011	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2011
Frais d'émission d'emprunt à étaler	-	1 088	-	1 088
Primes de remboursement des obligations				

Provisions

Nature des provisions	Montant au début 2011	Augmentations:		Diminutions		Montant à la fin 2011
		dotations de l'exercice	Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provision pour reconstitution des gisements (mines, pétrole)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	110	12	-	-	79	43
Dont majorations exceptionnelles de 30%	-	-	-	-	-	-
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (av.1.1.92)	-	-	-	-	-	-
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (ap.1.1.92)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS REGLEMENTEES	110	12	-	-	79	43
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	34	-	-	-	-	34
Provisions pour garanties données au clients	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	146	19	-	-	-	165
Provisions pour pensions et obligations similaires	22	23	-	-	22	23
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-	-
Prov. Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	62	-	-	-	62	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	264	42	-	-	84	222
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisation de titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisation de titres de participation	25	3	-	-	-	28
Sur autres immobilisations financières	17	6	-	-	-	23
Sur stocks et en cours	-	-	-	-	-	-
Sur comptes clients	43	-	-	-	-	43
Autres dépréciations	126	-	-	-	-	126
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	211	9	-	-	-	220
TOTAL GENERAL	585	63	-	-	162	485
		Dont dotations et reprises d'exploitation	23		84	
		Dont dotations et reprises financières	28			
		Dont dotations et reprises exceptionnelles	12		79	

Fonds commercial

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds acquis ayant fait l'objet d'une protection juridique	-	-	-	-
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique	15	-	-	15
Fonds résultant d'une réévaluation légale	-	-	-	-
Fonds résultant d'une réévaluation libre	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	15	-	-	15

Échéances des créances et dettes			
Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1) (2)	51	-	51
Autres immobilisations financières	653	653	-
Clients douteux ou litigieux	49	49	-
Autres créances clients	3 099	3 099	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	0	0	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12	12	-
Impôts sur les bénéfices	52 390	52 390	-
Taxe sur la valeur ajoutée	672	672	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	50	50	-
Divers	-	-	-
Groupes et associés (2)	24 538	24 538	-
Débiteurs divers	29	29	-
Charges constatées d'avance	173	173	-
TOTAL DES CREANCES	81 716	81 664	51
<hr/>			
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	-	-	-

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	13 334	6 667	6 667	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	85	85	-	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à plus d'un an	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4 838	4 838	-	-
Personnel et comptes rattachés	820	820	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	820	820	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	533	533	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	10	10	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupes et associés (2)	107 221	107 221	-	-
Autres dettes	20	20	-	-
Dettes représentatives de titers empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL DES DETTES	127 681	121 014	6 667	-

(1) Emprunts soucrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 6 666

(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés

Produits à recevoir

Nature des produits (créances en milliers d'euros)	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	588
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	35
Autres créances	29
Valeurs mobilières de placement	4
Disponibilités	-
Autres	-
TOTAL	657

Charges à payer

Nature des charges (en milliers d'euros)	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	75
Emprunts et dettes financières divers	-
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 536
Dettes fiscales et sociales	971
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
Autres	-
TOTAL	2 581

Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31-déc.-11	31-déc.-10
<u>Charges d'exploitation</u>		
Fournitures	35	41
Locations + maintenance	77	173
Ratios publics	7	84
Frais de recrutement	22	19
Divers	24	99
<u>Charges financières</u>		
Intérêts/prêt		
Frais gestion titres	9	9
<u>Charges exceptionnelles</u>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	173	424
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	173	424

Nature des produits en milliers d'euros	31-déc.-11	31-déc.-10
<u>Produits d'exploitation</u>		
<u>Produits financiers</u>		
<u>Produits exceptionnels</u>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	173	424

Charges exceptionnelles

Nature des charges en milliers d'euros	Montant
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Pénalités de marchés	-
Pénalités et amendes fiscales et pénales	2
Dons, libéralités	-
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	-
Subventions accordées	-
Rappels d'impôts	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	156
Charges sur exercices antérieurs	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	10
Immobilisations financières	-
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)	-
Autres charges exceptionnelles	
Malis provenant de clauses d'indexation	-
Lots	-
Malis provenant du rachat de titres propres	-
Charges exceptionnelles diverses	-
TOTAL	168

Produits exceptionnels

Nature des produits en milliers d'euros	Montant
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Débits et pénalités perçus sur achats et ventes	-
Libéralités reçues	-
Rentrées sur créances amorties	-
Subventions d'équilibre	-
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	-
Autres Produits exceptionnels sur opérations de gestion	79
Produits sur exercices antérieurs	
Produits des cessions d'éléments d'actifs	
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	227
Immobilisations financières	-
Autres éléments d'actifs (sauf stocks et valeurs mobilières)	-
Quote-part des subventions d'invest. Virée au résultat	
Autres produits exceptionnels	
Bonis provenant de clauses d'indexation	-
Lots	
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres	
Produits exceptionnels divers	-
TOTAL	306

Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	12 164 499	1 281 593	-	1,53 €
Actions amorties	-	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-	-
Actions préférentielles	-	-	-	-
Parts sociales	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-

Effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à disposition		Total	
	31-déc.-11	31-déc.-10	31-déc.-11	31-déc.-10	31-déc.-11	31-déc.-10
Cadres	38	35	-	-	38	35
Agents de maîtrise	3	4	-	-	3	4
Employés et techniciens	-	-	-	-	-	-
Ouvriers	-	-	-	-	-	-
Total	41	39	-	-	41	39

Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires en milliers d'euros	Décembre 2011			Décembre 2010		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Prestations de services	13 336	493	13 829	11 278	1 953	13 231
TOTAL	13 336	493	13 829	11 278	1 953	13 231

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Décembre 2011					Décembre 2010
	Résultat avant report déficitaire	Réport déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	10 624	-	10 624	418	10 206	9 737
Résultat exceptionnel à court terme	138	-	138	46	92	60
Résultat exceptionnel à long terme	-	-	-	-	-	-
Résultat intégration fiscale	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Créances d'impôts	-	-	-	(651)	651	3 652
TOTAL	10 762	-	10 762	(187)	10 949	13 449

Information sur l'application des dispositions fiscales			
Impact sur le résultat en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
Provisions réglementées			
Provision retraite	23	22	1
ORGANIC	22	21	2
Valeurs mobilières de placement	19	7	12
Frais d'acquisition des titres de participation	2 553	258	2 295
Provision construction	6	6	0
Autres provisions	2 622	313	2 309
Carry Back	-	-	-
Crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt formation	-	-	-
IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	2 622	313	2 309
Impact sur les capitaux propres en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES RESULTANT DES PROVISIONS REGLEMENTEES			

Engagements financiers

Engagements donnés en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals:	-	-	-	-	-	-
Cautions						
Solybail pour la SCI les Favières	-	-	-	-	-	-
LB pour les marchés au Maroc	-	-	-	-	-	-
Fonds de commerce COMAU	715	-	715	-	-	-
Garanties						
Nantissement de titres	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	715	-	715	-	-	-

Engagements reçus en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals:	-	-	-	-	-	-
Cautions						
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
Garanties						
Sur opérations de croissance externe	35 950	-	-	-	-	35 950
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Entreprise liées et participations

Postes en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<u>Immobilisations financières</u>		
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-
Participations	-	-
Créances rattachées à des participations	78 681	-
Prêts	-	-
<u>Créances</u>		
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-
Créances clients et comptes rattachés	3 049	-
Autres créances	24 412	-
Capital souscrit appelé non versé		-
<u>Passif</u>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 111	-
Autres dettes	107 221	-
<u>Elements financiers</u>		
Produits de participation	12 564	-
Autres produits financiers	809	-
Charges financières	677	-
<u>Autres</u>		
TOTAL	228 525	-

9 254 K€ restent à décaisser sur les acquisitions postérieurement à 2011 qui ne sont pas enregistrés en comptabilité.

Liste des filiales et participations

Montant en milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
AKKA DEVELOPMENT SAS	240	2 911	100,00%	229	229	-	-	3 646	771	-
AKKA MANAGER SARL	39	62	100,00%	39	39	-	-	1 838	8	25
CASCIOPE SAS	100	139	100,00%	200	200	-	-	980	15	-
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	976	6 928	100,00%	14 360	14 360	-	-	117 888	9 244	2 500
AKKA SWITZERLAND	82	1 277	99,00%	1 588	1 588	-	-	4 503	159	-
AKKA TECHNOLOGIES MAROC	34	356	80,00%	180	180	-	-	1 539	382	-
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	101	5 267	100,00%	1 499	1 499	-	-	65 753	1 663	1 500
AKKA TECHNOLOGIES INDIA	-	-	99,00%	1	-	-	-	-	-	-
IDEACTIVE FORMATION	8	187	100,00%	500	500	-	-	390	95	-
AKKA SERVICES SAS	1 276	1 782	100,00%	12 778	12 778	-	-	13 771	3 655	4 500
GEPiLOG SAS	40	79	100,00%	3 843	3 843	-	-	-	607	400
REAL FUSIO	40	322	49,00%	580	400	-	-	1 544	(30)	-
AKKA I&S SA	26 000	11 529	100,00%	8 955	8 955	-	-	138 326	6 593	1 500
AEROCONSEIL	6 000	30 348	100,00%	30 096	30 096	-	-	23 416	1 413	-
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	990	3 332	25,00%	3 202	3 202	-	-	82 190	2 265	1 125
AKKA GESTION SAS	76	322	100,00%	8	8	-	-	10 437	597	350
ERDIMAT SAS	459	1 006	100,00%	544	544	-	-	-	11	-
AKKA IMMO	3	(3)	99,00%	3	-	-	-	-	(1)	-
EKIS SAS	1 952	(973)	100,00%	58	58	-	-	6 239	(461)	-
AKKA MIDDLE EAST	21	-	50,00%	11	11	-	-	817	(843)	-
AKKA TRANS AFRICA	20	12	60,00%	12	12	-	-	1 797	177	-
CRDTA	37	(1 212)	100,00%	24	-	-	-	371	(570)	-

20.5.4 Rapport général des commissaires aux comptes – exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AKKA TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note "Règles et méthodes comptables – participations, autres titres immobilisés" de l'annexe expose les méthodes d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

20.5.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec la société IDEACTIVE EVENTS

Personnes concernées : Maurice RICCI, Jean-Franck RICCI et Cécile RICCI

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 a autorisé l'acquisition, en date du 30 novembre 2011, de 500 parts sociales, soit 100% de la société IDEACTIVE FORMATION, auprès de la société IDEACTIVE EVENTS.

Modalités : L'acquisition s'est réalisée pour le prix principal de 500 000 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société AMF Investisseurs

Nature : Convention d'assistance et de prestations de services du 30 avril 2002 conclue avec la société AMF Investisseurs et transférée à la société AMF Investisseurs SARL.

Ladite convention s'est poursuivie selon les termes de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration en date du 23 novembre 2010 et prévoyant une facturation annuelle de 150 600 euros HT pour 8 jours de prestations mensuelles effectuées par Alain TISSERAND, ainsi que la fourniture par d'autres personnes que Alain TISSERAND de prestations complémentaires d'assistance administrative, bureautique et commerciale pour un montant mensuel de 3 300 euros HT (correspondant à 12,5 jours de prestation par mois).

L'avenant n°6 comportant une erreur matérielle sur le montant annuel des prestations complémentaires (33 600 euros au lieu de 39 600 euros HT), le Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 a autorisé la signature d'un avenant (avenant n°7) rectifiant cette erreur et modifiant, par ailleurs, la date d'échéance annuelle du contrat (31 décembre).

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant passé en charge sur l'exercice 2011 au titre de cette convention représente 196 200 euros HT, dont 6 000 euros HT au titre de la régularisation mentionnée ci-dessus (avenant n°7).

Avec la société DUBAIA9 SAS

Nature : Convention de prestations correspondant aux fonctions de direction financière, de ressources humaines, et de secrétariat général conclue avec la société DUBAIA9 SAS.

Le montant facturé au titre de cette convention correspond aux coûts réellement engagés par DUBAIA9 SAS, majorés d'une marge de 15%.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant comptabilisé dans les charges au 31 décembre 2011 au titre de cette convention s'élève à 51 663 euros HT.

Villeurbanne, le 23 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

20.6 Politique de distribution des dividendes

Dividendes versés au cours des 5 derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices.

	2007	2008	2009	2010	2011 (1)
Dividende par action	0,33	0,52	0,34	0,70	0,64
Montant des dividendes distribués	2 877 404	5 039 821	3 654 589	7 618 288	8 563 807

(1) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2012

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices corrigé des opérations réalisées sur le capital :

- ⇒ Attribution d'une action gratuite pour 10 détenues
- ⇒ Division du nominal par 2
- ⇒ Distribution de dividendes sur les réserves

Les dividendes par action sont donc à nombre d'actions comparables, soit 12 164 499 actions en circulation à la date du 31 décembre 2011.

	2007 (2)	2008 (2)	2009 (2)	2010 (2)	2011 (1)
Dividende par action	0,24	0,42	0,31	0,64	0,64
Montant des dividendes distribués	2 877 404	5 039 821	3 654 589	7 618 288	8 563 807

(1) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2012

(2) A nombre d'actions comparables (i.e. après retraitement de la division du nominal des actions AKKA Technologies par 2 en 2007 et de 4 opérations d'attributions d'une action gratuite pour dix détenues en 2007, 2008, 2009 et 2011).

Politique de distribution

Le Groupe ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourraient être versés. Toutefois, il est envisagé de distribuer un dividende correspondant à environ 30% du bénéfice net consolidé (part du Groupe), sous réserve de l'analyse, pour chaque exercice, du bénéfice social de la société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'Administration.

Délai de Prescription

Les dividendes non réclamés sont, prescrits au profit de l'État, dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la société, il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

Le plan de sauvegarde de la société AKKA I&S (ex-COFRAMI) arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 4 septembre 2007 est signalé ici uniquement dans la mesure où il se poursuit, et que la cinquième annuité du plan sera assurée conformément aux termes dudit jugement.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice

Non applicable.

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Informations relatives au capital souscrit

A fin décembre 2011, le capital social est de DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT ONZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS ET QUARANTE-SEPT CENTIMES (18 611 683,47 €), divisé en DOUZE MILLIONS CENT SOIXANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (12 164 499) actions de 1,53 € de valeur nominale chacune.

127 102 BSAAR ont été exercés sur le 1^{er} trimestre 2012 générant la création de 173 142 actions. Au jour d'établissement du présent document de référence, le capital social est donc de DIX HUIT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES (18 876 590,73 €) divisé en DOUZE MILLIONS TROIS CENT TRENTE SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE ET UNES (12 337 641) actions de 1,53 € de valeur nominale chacune.

Capital autorisé mais non émis

Etat des autorisations données au Conseil d'Administration :

<u>Date de l'Assemblée Générale</u>	<u>Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration</u>	<u>Durée de la délégation</u>	<u>Fin</u>	<u>Utilisation au cours de l'exercice 2011</u>
14/06/11	Émission de bons permettant aux actionnaires de souscrire à des actions nouvelles à des conditions préférentielles en période d'offre publique L 233-32 II L233-33	18 mois	Expire le 13 décembre 2012	Néant
14/06/11	Augmentation du capital avec maintien du DPS L 225-129-2 et L 228-92	26 mois	Expire le 13 août 2013	Néant
14/06/11	Augmentation du capital avec suppression du DPS L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92	26 mois	Expire le 13 août 2013	Néant
14/06/11	Augmentation du capital avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92	26 mois	Expire le 13 août 2013	Néant
14/06/11	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois	Expire le 13 août 2013	Néant

	L 225-147			
14/06/11	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes sous la forme d'attribution d'actions gratuites d'élévation de la valeur nominale L 225-129-2	26 mois	Expire le 13 août 2013	Néant
14/06/11	Augmentation de capital réservée aux salariés L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et L 3332-18 et svts du Code du travail	26 mois	Expire le 13 août 2013	Néant
14/06/11	Autorisation d'opérer sur les titres de la société L 225 -209	18 mois	Expire le 13 décembre 2012.	Contrat de liquidité
14/06/11	Annulation des titres auto détenus L 225 -209	24 mois	Expire le 13 juin 2013	Contrat de liquidité
23/06/09	Attribution d'actions gratuites L 225-197-1	38 mois	Expire le 22 août 2012	CA 31.03.2011 2 000 actions attribuées CA 05.09.2011 220 actions attribuées CA 06.09.2011 8 300 actions attribuées
14/06/11	Options d'achat d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 13 août 2013	Néant
14/06/11	Options de souscription d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 13 août 2013	Néant
14/06/11	Ajustement éventuel d'une émission de titres	26 mois	Expire le 13 août 2013	Néant

Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques. Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture

pour les exercices 2010 et 2011 est donné dans les comptes consolidés de l'exercice 2011 au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2005 a donné, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'admission des actions de la société à la cote d'un marché réglementé, l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Par délibération du 14 avril 2005, le Conseil d'Administration a décidé de faire usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 28 février 2005, à l'effet d'opérer sur les actions de la société. Ce programme de rachat d'actions a obtenu le 26 avril 2005 le visa de l'AMF sous le numéro 05-304.

L'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société a été renouvelée successivement, pour des durées chacune de dix-huit mois, par les Assemblées Générales Extraordinaires du 20 juin 2006, 28 juin 2007, 24 juin 2008, 23 juin 2009 et 22 juin 2010, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2011 a renouvelé, pour une durée de dix-huit mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée Générale Ordinaire l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Titres concernés : actions ordinaires (code ISIN FR0004180537).

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Non applicable à l'exception des OBSAAR décrites ci-dessous (cf paragraphe 21.1.5).

21.1.3 Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2011, la société AKKA Technologies et ses filiales possèdent 19 015 actions propres dans le cadre de son programme de rachat d'actions et 71 123 actions en dehors de ce programme. Le rapport de gestion du Groupe présenté au paragraphe 9.1 du présent document de référence apporte des précisions sur les actions auto-détenues.

21.1.4 Capital potentiel

Le capital potentiel de la société au 31 décembre 2011 était de 455 750 actions provenant de levée d'options de souscription d'actions, d'émission d'actions gratuites en cours d'acquisition et des BSAAR. A cette date, le pourcentage de dilution total potentiel représente 3,7% du capital. Un tableau récapitulatif des différents plans est présenté dans la note 4.10 des comptes consolidés au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

21.1.5 Autres titres donnant accès au capital

Le 3 avril 2008, la société AKKA Technologies a émis 20 000 Obligations à Bons de souscriptions et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale de 1 000 euros pour un montant de 20 millions d'euros.

L'émission a été réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Grâce à la partie non souscrite par les actionnaires principaux d'AKKA Technologies des 420 000 BSAAR émis, l'opération a également permis au Groupe d'intéresser à la réussite de sa stratégie ses dirigeants et cadres clés et de les fidéliser.

Au 31 décembre 2011, compte tenu du cours de l'action AKKA Technologies, du prix d'exercice des BSAAR (13,80 € par option ouvrant droit à 1,362 actions), et du nombre de bons restant, le pourcentage de dilution potentiel lié à l'exercice des BSAAR est de 1,1%. Les BSAAR sont cotés depuis le 6 avril 2010 sous la référence FR0010575563.

21.1.6 Nantissements, inscriptions, garanties

A la date d'enregistrement du présent rapport, la société n'a pas connaissance de nantissements et autres sûretés portant sur les actions inscrites au nominatif.

21.1.7 Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Non applicable.

21.1.8 Tableau d'évolution du capital de la société sur les cinq dernières années

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions en €	Montant nominal de l'augmentation de capital en €	Prime d'émission d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital en €	Nombre cumulé d'actions
CA 22 juin 2007	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	76 700	3,06	234 702	-	11 904 832	3 813 768
AG 28 juin 2007	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	389 046	3,06	1 190 481	-	13 095 313	
CA 31 décembre 2007	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	22 268	1,53	34 070	-	13 129 383	8 581 296
AG 24 juin 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	858 129	1,53	1 312 937	-	14 442 320	9 439 425
CA 6 juillet 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	26 320	1,53	40 270	-	14 482 590	9 465 745
CA 18 juillet 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	185 726	1,53	284 161	-	14 766 751	9 651 471
CA 10 octobre 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	25 604	1,53	39 176	-	14 805 926	9 677 076
CA 5 mars 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	104 600	1,53	160 038	-	14 965 954	9 781 676
AG 23 juin 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	978 168	1,53	1 496 597	-	16 462 561	10 759 844
CA 12 octobre 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	85 000	1,53	130 050	-	16 592 611	10 844 844
CA 22 juin 2010	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	2 199	1,53	3 364	-	16 595 976	10 847 043
CA 23 novembre 2010	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	35 863	1,53	54 870	-	16 650 846	10 882 906
CA 31 mars 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	2 000	1,53	3 060	-	16 653 906	10 884 906
CA 31 mars 2011	Constatation exercice de 2 899 BSAAR	3 591	1,53	5 494	-	16 659 400	10 888 497
CA 31 mars 2011	Augmentation du capital suite à levée d'options	18 332	1,53	28 048	-	16 687 448	10 906 829
CA 14 juin 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	35 844	1,53	54 841	-	16 742 289	10 942 673
CA 7 juillet 2011	Augmentations du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	1 120 511	1,53	1 714 382	-	18 456 671	12 063 184
CA 5 septembre 2011	Augmentations du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	91 256	1,53	139 622	-	18 596 293	12 154 440
CA 25 novembre 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	9 317	1,53	14 255	-	18 610 548	12 163 757
CA 25 novembre 2011	Constatation exercice de 544 BSAAR	742	1,53	1 135	-	18 611 683	12 164 499

cf 21.1.1 sur les variations de capital intervenues sur le 1er trimestre 2012.

Extraits des statuts sur le capital :

- suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2008, le capital a été augmenté d'une somme de 1 312 937,37 euros par incorporation de la prime d'émission et la création de 858 129 actions de 1,53 euro de valeur nominale ».
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 6 juillet 2008 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une somme de 40 269,60 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 26 320 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale. »
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 18 juillet 2008 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une

somme de 284 160,78 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 185 726 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.

- le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a constaté deux augmentations de capital d'un montant global de 39 175,62 euros
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 mars 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 160 038 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 104 600 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 1 496 957,04 euros par incorporation de la prime d'émission et la création de 978 168 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 12 Octobre 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 130 050 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 85 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 167,10 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 070 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 197,37 par exercice de 105 BSAAR et création de 2 070 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 9 945 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 6 500 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 44 925,39 euros par exercice de 23 721 BSAAR et création de 29 363 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 060 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 5 494,23 euros par exercice de 2 899 BSAAR et création de 3 591 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- le Conseil d'Administration du 31 mars 2011 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 28 047,96 euros par exercice de 9 166 options et création de 18 332 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 14 juin 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une

somme de 54 841,32 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 35 844 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale ;

- suivant délibération du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 36 502,74 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 23 858 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale ;
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 1 677 879,09 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 096 653 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale ;
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 130 986,36 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 85 612 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale ;
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 8 298,72 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 5 424 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale ;
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 336,60 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 220 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale ;
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 14 255,01 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 9 317 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale ;
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 1 135,26 euros par exercice de 544 BSAAR et création de 742 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'acquisition, l'administration, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres sociaux,
- la prise de participations dans toute société industrielle, commerciale et/ou de services, la création et/ou l'acquisition de tous fonds de commerce ou branches d'activités intervenant dans le domaine de la transitique, notamment la conception, l'étude et la réalisation d'équipements et de systèmes d'automatisation industrielle,
- l'animation, la coordination de toute société et notamment pour l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres, et la formation du personnel, le conseil de gestion et financier,

- le négoce, la fourniture de tous produits et articles utiles ou nécessaires au fonctionnement des sociétés avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- la prise, le dépôt, l'exploitation de brevets et marques,
- les apports en technologie, le développement du savoir-faire technique,
- toutes prestations de services, en particulier l'ingénierie, le conseil, l'assistance, l'organisation destinées aux entreprises industrielles, commerciales et de services,
- la formation de toutes personnes en tous domaines,
- l'organisation de manifestations de tous genres,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et / ou administrateur et/ou mandataire social et/ ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du Groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de Commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 et 13 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès son émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés, dans les conditions prévues par la loi, que par une Assemblée Générale Extraordinaire, selon les conditions de quorum et de majorités fixées par le Code de Commerce.

Il n'existe pas de disposition plus restrictive dans les statuts.

21.2.5 Assemblées Générales

Convocation aux Assemblées (article 26 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. En outre, le Comité d'Entreprise représenté par un de ses membres délégué à cet effet peut, dans les conditions prévues au I de l'article L. 432-6-1 du Code du Travail, demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, la désignation d'un mandataire de justice chargé de convoquer l'Assemblée des actionnaires.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Participation aux Assemblées (article 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité.

La participation aux Assemblées Générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut également participer à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et les délais fixés par la loi et les règlements

Deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société AKKA Technologies se tiendra le 5 juin 2012 à 16h00 au siège administratif du Groupe (21 rue Antonin Laborde – 69009 LYON).

Ordre du jour

A titre liminaire et de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « Prime d'émission », par voie de création d'actions attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion et de groupe établi par le Conseil d'administration ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et sur les comptes consolidés ;
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président du Conseil d'administration ;
- Approbation des comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2011, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Mandats des Co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Candidature de Mademoiselle Charlotte RICCI au poste d'administrateur ;
- Candidature de Monsieur Nicolas VALTILLE au poste d'administrateur ;
- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital en période d'offre publique d'acquisition par émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce ;
- Modification statutaire à l'effet de permettre au mandataire d'un actionnaire ayant consenti un mandat à titre posthume ou au mandataire d'un actionnaire ayant consenti un mandat de protection future en cas d'altération de ses facultés de participer aux décisions collectives ;
- Modification statutaire visant la répartition des droits de vote de titres démembrés soumis à un engagement de conservation conformément aux dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts (dit « pacte Dutreil ») ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

21.2.6 Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Article 15 des statuts

Aux cours de l'Assemblée Générale du 24 juin 2008, aux termes de la douzième résolution, les statuts de la société ont été modifiés comme suit, tendant à insérer une clause d'exclusivité de mandat :

« Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et / ou administrateur et/ou mandataire social et/ ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du Groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions. »

Assemblée Générale du 14 juin 2011 - Onzième Résolution

Aux cours de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, aux termes de la onzième résolution, a été autorisée la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires des bons de souscription d'actions.

« Onzième Résolution : *Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société*).-

L'Assemblée Générale, statuant par exception aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions des articles L 225-129 à L225- 129-6, L233-32 et L 233-33 du Code de Commerce dans leur rédaction issue de la loi Breton n°2006-3 87 du 31 mars 2006, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, en France comme à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires de la société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la société, et que seuls les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions (...). »

21.2.7 Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et des droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée, devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés au premier alinéa de l'article L 233-7 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaire(s) possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement de seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense, en aucun cas, les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société, conformément aux dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce, le délai d'information étant, pour ces seuils, de 5 jours de Bourse.

21.2.8 Dispositions régissant les modifications de capital

Le capital social est modifié dans les conditions prévues par la loi.

22 Contrats importants

Les contrats d'acquisitions sont décrits dans le paragraphe 5.2.1. ci-avant.

AKKA Technologies a par ailleurs conclu un contrat de financement lors de l'acquisition de la société MBtech. Les principales caractéristiques de ce contrat sont décrites au paragraphe 10.3.1 du présent document de référence.

En dehors de ces contrats, le Groupe n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23 Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts

Non applicable.

24 Documents accessibles au public

Conformément à la Directive Transparence, AKKA Technologies dispose d'une rubrique « informations financières » sur le site www.akka.eu. A ce jour, les documents suivants sont consultables :

- les communiqués financiers
- les présentations des résultats annuels et semestriels
- les rapports financiers annuels et semestriels
- le calendrier des publications de l'exercice en cours
- le résultat des votes à l'Assemblée Générale du 14/06/2011
- les déclarations de droit de vote
- les déclarations des transactions sur actions propres
- les déclarations de rachat d'actions 2006/2007/2008/2009/2010/2011
- les communiqués relatifs aux honoraires des commissaires aux comptes (incluent dans les documents de référence)
- les documents de référence 2006 /2007/2008/2009/2010 visés par l'AMF
- les documents préparatoires aux Assemblées Générales
- la note d'opération sur les BSAAR – avril 2008

Les statuts de AKKA Technologies peuvent être consultés au siège social – 9/11, rue Montalivet – 75008 Paris.

DECLARATIONS BOURSIERES

Déclarations des transactions sur actions propres

Conformément à la Directive Transparence, les déclarations mensuelles ont été mises en ligne auprès du diffuseur agréé (www.actusnews.com) et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu).

Conformément à la réglementation en vigueur, les déclarations mensuelles sont désormais transmises directement à l'AMF et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu) dans la rubrique « **Espace Investisseurs** ».

25 Informations sur les participations au 31 décembre 2011

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3.6) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe et à la liste des filiales et participations de la société AKKA Technologies figurant dans le paragraphe 20.5.3.